REPUBLIQUE DE CÔTE D'IVOIRE

FINANCEMENT ADDITIONNEL AU PROJET DE COHESION SOCIALE DES REGIONS NORD DU GOLFE DE GUINEE – CÔTE D'IVOIRE

PLAN DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES (PMPP)

Version actualisée

AVRIL 2026

Official Use Only

TABLES DES MATIERES

TABLES DES MATIERES 2

SIGLES ET ACRONYMES 5

LISTE DES TABLEAUX 7

LISTE DES FIGURES 7

QUELQUES DEFINITIONS CLES 8

1. INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET 10

1.1. Contexte et justification du projet 10

1.2. Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes 15

1.2.1. Principes 15

1.2.2. Objectifs 15

1.3. Description du Projet 16

1.3.1. Objectif de Développement de Projet (ODP) 16

1.3.2. Principes opérationnels du Projet 16

1.3.3. Composantes, sous-composantes et activités du projet 18

1.3.4. Zones d'intervention du projet 23

1.4. Aperçu des risques et effets sociaux et environnementaux potentiels du projet 25

1.5. Résume de l'approche méthodologique appliquée 31

2. RESUME DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES 31

2.1. Bref résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes 31

2.2. Résume des principales préoccupations et attentes découlant des consultations 33

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES 39

3.1. Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par la mise en œuvre du projet 39

3.2. Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du projet 41

3.3. Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet 43

3.4. Individus ou groupes vulnérables 45

4. PLAN D'ENGAGEMENT OU DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 52

4.1. Mobilisation des parties prenantes 52

4.1.1. Objectif 52

4.1.2. Calendrier 53

4.2. Méthodes de mobilisation des parties prenantes 53

4.3. Méthode proposée pour la diffusion des informations 56

4.4. Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables 65

4.5. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes 67

4.6. Examen des commentaires 70

4.7. Phases ultérieures du projet ; 71

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES 71

Official Use Only

5.1. Ressources et budget 71
5.2. Fonctions et responsabilités de gestion 72
6. MECANISME DE GESTION DES RECLAMATIONS 74
6.1. Justification du Mécanisme de gestion des réclamations 74
6.2. Objectif et principes directeurs du MGR 74
6.3. Importance et avantages du MGR 75
6.4. Structures en charge du MGR 76
6.5. Rôles de l'Unité de gestion du projet 79
6.6. Les canaux et outils de saisine prévus par le MGR 79
6.7. Tri, catégorisation et examen de la recevabilité des réclamations : analyse de la réclamation 80
6.8. Traitement des réclamations non-sensibles 80
6.9. Réclamations sensibles 83
6.10. Options pour réclamer 83
6.11. Les comités de traitement des plaintes sensibles 84
6.12. Délai et feedback après la dénonciation des réclamations dites sensibles 85
6.13. Réponse à un cas d'exploitation et abus sexuel / harcèlement sexuel (EAS / HS) 85
6.14. Mesures disciplinaires 86
Indicateurs de suivi du MGR des réclamations sensibles 86
6.15. Clôture et archivage de la réclamation 88
6.16. Évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre MGR 89
6.17. Diffusion de l'information sur le MGR 89
6.18. Fonctionnement du MGR du projet parent 91

6.19. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation 92
7. Prise en compte des questions sanitaires en cas d'épidémies ou de pandémies 93
8. Suivi et établissement des rapports 93
8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi 93
8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes 94
8.3. Renforcement des capacités 94
8.4. Rapport 95
CONCLUSION 95
ANNEXE I : ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE RÉCLAMATION DE PLAINTES NON SENSIBLES 96

Official Use Only

ANNEXE II : NOTIFICATION AU PLAIGNANT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE PREMIÈRE INSTANCE DE PLAINTES NON SENSIBLES 96
ANNEXE III : CANEVAS DE REGISTRE DE PLAINTES 98
ANNEXE IV. : PHOTOS D'ILLUSTRATION DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES 99
ANNEXE IV.I : photos d'illustration de consultations des communautés d'accueil et des réfugiés de la région de la Bagoué 99
Consultations des communautés d'accueil 99
Consultations des réfugiés 99
Consultations VBG Hommes et garçons 99
Consultations VBG Femmes et filles 99
Source : Mission d'élaboration PMPP COSO, avril 2026 99
ANNEXE IV.II : photos d'illustration de consultations des communautés d'accueil et des réfugiés de la région du Tchologo 99
ANNEXE IV.III : photos d'illustration de consultations des communautés d'accueil et des refugies de la région du Bounkani 101
ANNEXE V. : PROCES-VERBAUX ET LISTES DE PRESENCE DE CONSULTATIONS DES COMMUNAUTES D'ACCUEIL ET DES REFUGIES 103

Official Use Only

SIGLES ET ACRONYMES

AES	Alliance des États du Sahel
APHB	Association des Personnes Handicapées du Bafing
ARDCI	Assemblée des régions et districts de Côte d'Ivoire
BM	Banque mondiale
CES	Cadre Environnemental et Social
CGES	Cadre de gestion environnementale et sociale
CGP	Comités de Gestion des Plaintes
CNAM	Caisse nationale d'assistance Nationale
CNF	Commission Nationale des Frontières
CNJCI	Conseil national des jeunes de Côte d'Ivoire
CNPS	Caisse Nationale de Prévoyance Sociale
CNS	Conseil national de sécurité
COSO	Projet de cohésion sociale des régions nord du golfe de Guinée
DAARA	Direction d'aide et assistance aux réfugiés et apatrides
DCC	Développement Conduit par les Communautés
EAS/HS	Exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel
EE	Expert en Environnement
EHCVM	Enquête harmonisée sur les conditions de vie des ménages
ES	Expert Social
FCV	Fragilité, Conflit, et Violence
HCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
MCF	Ministère de la culture et de la francophonie
MCNSLP	Ministère de la cohésion nationale, de la solidarité et de la lutte contre la pauvreté
MENAET	Ministère de l'éducation nationale, de l'alphabétisation et de l'enseignement technique
MEPSFP	Ministère de l'emploi, de la protection sociale et de la formation professionnelle
MFFE	Minist7re de la femme, famille et enfant
MGR	Mécanisme de Gestion des Réclamations
MIER	Ministère des infrastructures et de l'entretien routier
MINADERPV	Ministère de l'agriculture, du développement et des productions vivrières
MINEF	Ministère des eaux et forêts
MINETE	Ministère de l'environnement et de la transition écologique
MINHAS	Ministère de l'hydraulique, de l'assainissement et de la salubrité
MIRAH	Ministère des ressources animales et halieutiques
MPJIPSC	Ministère de la promotion de la jeunesse, de l'insertion professionnelle et du service civique
MSHPCMU	Ministère de la santé, de l'hygiène publique et de la couverture maladie universelle
MULCV	Ministère de l'urbanisme, du logement et du cadre de vie
OCB	Organisation Communautaire de Base
ODP	Objectif de Développement de Projet
OEV	Orphelins et Enfants Vulnérables
ONECI	Office national de l'état civil et de l'identification
ONG	Organisations non gouvernementales

Official Use Only

OPA	Organisations professionnelles agricoles
OSC	Organisations de la société civile
PAP	Personnes Affectées par le projet
PCR	Plateforme Collaboratrice Régionale
PDL	Plans de Développement Locaux
PMPP	Plan de Mobilisation des Parties Prenantes
PTF	Partenaires techniques et financiers
RGPH	Recensement général de la population et de l'habitat
STD	Services Techniques Décentralisés
STD	Services techniques déconcentrés
UCP	Unité de Coordination du Projet
UGP	Unité de Gestion du Projet
UVICOCI	Union des villes et communes de Côte d'Ivoire
VBG	Violence Basée sur le Genre
VFE	Violences Faites aux Enfants
VIH	Virus de l'Immunodéficience Humaine
WHR	Communautés d'accueil et Réfugiés

Official Use Only

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Composantes, sous-composantes et activités du Projet 18
Tableau 2: Analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels génériques globaux du projet 26
Tableau 3 : Activités antérieurement réalisées dans le cadre du projet 32
Tableau 4 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des échantillons de parties prenantes consultées 34
Tableau 5 : Parties prenantes touchées ou affectées 39
Tableau 6 : Liste et composition des "autres parties concernées" du projet 42
Tableau 7 : Liste et composition des parties ayant une influence ou intérêts sur la mise en œuvre du projet 43
Tableau 8 : Liste et composition des "individus ou groupes vulnérables" 46
Tableau 9 : Matrice de synthèse des besoins des parties prenantes 48
Tableau 10 : Techniques de consultation et de divulgation proposées 54
Tableau 11 : Choix du mode de Communication selon les composantes du Projet 57
Tableau 12 : Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités 67
Tableau 13 : Budget de la mise en œuvre du PMPP 71
Tableau 14 : Équipe de gestion du PMPP au niveau national 72
Tableau 15 : mécanisme de gestion des réclamations 715
Tableau 16 : Délais de transmission des réclamations 80

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Localisation de la zone d'intervention du projet 23
Figure 2 : Mécanisme de gestion des réclamations 78
Figure 3 : Mécanisme de gestion des plaintes sensibles EASHS 88
Figure 4 : Logigramme du mécanisme de gestion des réclamations 91

Official Use Only

QUELQUES DEFINITIONS CLES

Accessibilité : Possibilité pour un usager d'accéder à un service, dans des conditions définies, lorsque ce dernier en fait la demande. (http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/ficheOqlf.aspx?Id_Fiche=8372128)

Confidentialité : Propriété d'une information ou de renseignements personnels qui ne doivent pas être divulgués à des personnes ou à des entités non autorisées. (http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/Resultat.aspx)

Exploitation et abus sexuel / Harcèlement sexuel :
Exploitation sexuelle : Le fait de profiter ou de tenter de profiter d'un état de vulnérabilité, d'un rapport de force inégal ou de rapports de confiance à des fins sexuelles, y compris mais non exclusivement en vue d'en tirer un avantage pécuniaire, social ou politique (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les abus sexuels, 2017, p.6).

Abus sexuel : Toute intrusion physique à caractère sexuel commise par la force, sous la contrainte ou à la faveur d'un rapport inégal, ou la menace d'une telle intrusion (Glossaire des Nations Unies sur l'exploitation et les atteintes sexuelles, 2017, p. 5).

Harcèlement sexuel **:** Toute avance sexuelle importune ou demande de faveurs sexuelles ou tout autre comportement verbal ou physique à connotation sexuelle.

Corruption : Ensemble des moyens qui consistent habituellement en pots-de-vin, promesses, etc. et que l'on utilise en vue d'amener une personne à manquer à son devoir ou à agir contre sa conscience. (http://gdt.oqlf.gouv.qc.ca/Resultat.aspx)

Fraude : Action délibérée consistant en une falsification, une tromperie, un artifice et une perversion de la vérité ou une violation de la confidentialité en rapport avec des ressources financières, matérielles ou humaines d'une organisation, de son capital, des services qu'elle fournit et ou des transactions, en général pour un profit ou un gain personnel.

Pouvoir : (capacité d'influencer le projet) d'une partie prenante est défini par sa capacité à influencer les résultats du Projet ou à persuader ou forcer des parties prenantes à prendre des décisions et à adopter une ligne de conduite à l'égard du Projet.

Intérêt : Une partie prenante peut avoir un intérêt direct ou indirect dans un projet et peut soit l'impacter ou être affectée par ses opérations et performance.

Plaignant : Un individu ou un groupe (Employés, ONG, Riverains, etc.) ayant une question, une préoccupation, un problème ou une revendication qu'il veut voir traiter et/ou résoudre.

Plainte : Une plainte est une expression d'insatisfaction à l'égard d'un projet. Les motifs peuvent être divers, par exemple, au sujet du niveau ou de la qualité de l'aide fournie ou aux actions ou aux inactions de la part du personnel direct ou indirect du projet.

Procédure de conciliation : Procédure par laquelle les parties en désaccord tentent de rapprocher leurs points de vue, en faisant des concessions réciproques, grâce à l'intervention d'un tiers. A différence du contexte juridique où le conciliateur (tiers) n'a généralement pas le pouvoir de rechercher des preuves ou d'appeler des témoins et ne rédige pas de décision, dans le cadre du Projet, le tiers représente les instances de gestion des plaintes mises en place. La solution retenue ne doit comporter aucune

Official Use Only

ambiguïté. La formulation de l'accord doit être claire et précise, les parties doivent en avoir la même compréhension.

Transparence : Les parties prenantes seront clairement informées de la démarche à suivre pour avoir accès au MGR et des différentes procédures qui suivront une fois qu'elles l'auront fait. Il est important que l'objet et les différentes étapes et délais du mécanisme soient communiqués en toute transparence.

Official Use Only

1. INTRODUCTION/DESCRIPTION DU PROJET

1.1. Contexte et justification du projet

Depuis 2012, la région du Sahel subit des retombées défavorables du conflit en Libye, la rébellion et la crise politique au Mali et l'insurrection de Boko Haram au Nigéria contribue à la diffusion de l'extrémisme violent dans toute la région. Ainsi, la violence liée aux groupes extrémistes s'est rapidement répandue dans le centre et le sud du Sahel vers les pays du Golfe de Guinée, y compris dans les zones plus densément peuplées et moins islamisées. Ces groupes exploitent les griefs/revendications individuels et collectifs, tels que ceux des jeunes exclus, pour attirer de nouvelles recrues. Les groupes djihadistes opérant dans le Sahel ont à plusieurs reprises promis d'intensifier leurs opérations et attaques dans le Golfe de Guinée (Groupe de crise, 2019).

Face à l'ensemble de ces risques croissants, il devient de plus en plus urgent de prévenir un conflit dans la région de façon proactive et coordonnée étant donné que les régions nordiques du Golfe de Guinée partagent des caractéristiques importantes avec les régions où les retombées de FCV se sont déjà matérialisées dans le Sahel. Cela comprend des périphéries partagées de villes négligées, associés à des griefs dus à la marginalisation et une représentation insuffisante des citoyens dans les processus décisionnels. Leurs besoins ne sont également pas suffisamment reflétés dans les investissements publics, avec pour résultat un sentiment répandu de méfiance envers les structures de gouvernement. Avec une capacité étatique moindre, un dynamisme économique inférieur et des niveaux plus élevés d'exclusion, les régions du nord dans le Golfe de Guinée sont donc particulièrement vulnérables aux retombées du conflit voisin dans le Sahel, en particulier du Mali et du Burkina Faso. D'ailleurs, la diffusion du conflit est une conséquence des sentiments d'exclusion, et des institutions sous-dotées en ressources qui ne répondent pas de façon appropriée/adéquate aux besoins des citoyens. Des frontières poreuses, des flux migratoires intenses, et de solides liens intercommunautaires, dont des liens économiques, commerciaux, historiques, politiques et culturels, ainsi que des identités ethniques et religieuses partagées accélèrent la propagation du conflit. Plus spécifiquement, le risque d'une transmission du conflit du Sahel vers le sud au Golfe de Guinée a augmenté de façon tangible. C'est de cette façon que les djihadistes non seulement ont augmenté leur force et attaques dans le Sahel et peuvent menacer le nord de la Côte d'Ivoire.

Cette fragilité des zones frontalières qui est une préoccupation importante est adressée dans le cadre d'un dialogue sous-régional avec la mise en place des Commissions Nationales des Frontières dans plusieurs pays.

En outre, les communautés de la sous-région du nord se trouvant loin de leur capitale économique et politique, elles partagent un manque commun de voix et une participation/représentation insuffisantes dans les processus décisionnels, qui contribuent aux perceptions d'exclusion. Les pays cibles sont tous caractérisés par des systèmes fortement centralisés et des processus décisionnels qui sont la plupart du temps concentrés dans les grands centres urbains économiques et politiques le long de la côte. En revanche, les secteurs ruraux du nord tendent à se sentir exclus du pouvoir et ne sont pas suffisamment écoutés dans les décisions clés des programmes de développement dans le pays, conduisant à un sentiment d'exclusion de la vie publique pour les personnes dans le nord. Cette perception négative au sujet de la disparité régionale peut nuire à la légitimité de l'État dans les communautés du nord et par conséquent sa capacité à atténuer les conflits ou les tensions inter et intra-communautaires qui peuvent exister.

De plus, la perception d'exclusion aggrave la vulnérabilité aux menaces extérieures des régions du nord, en particulier d'un débordement/retombées potentiel de la fragilité, du conflit, et de la violence (FCV) du Sahel. Au nord immédiat de la sous-région cible, le Sahel est parmi les sous-régions les plus sujettes au

Official Use Only

risque du monde : environ 4 millions de personnes ont quitté leurs maisons dans la région du Sahel au cours de la dernière année - 1 million de plus qu'en 2018 et un chiffre quatre fois supérieur à ce qu'il était il y a cinq ans. Les cinq dernières années ont été les plus violentes selon les registres, avec plus de 12.000 conflits et 50.000 morts jusqu'à Juin 2019. Selon l'Évaluation de la Résilience et du Risque au Sahel de la Banque mondiale, l'extrémisme religieux violent est aujourd'hui la forme d'expression la plus répandue et la plus violente de la protestation contre l'État dans le Sahel.

En effet, les répercussions de l'insécurité en provenance du Sahel posent un risque immédiat de fragilité pour la Côte d'Ivoire, alors que les régions du nord et frontalières se transforment en une nouvelle ligne de front dans le conflit avec les groupes armés opérant en Afrique de l'Ouest et dans l'ensemble du Sahel. Cela a également entraîné une grave crise de déplacement forcé. Selon le HCR, la partie nord de la Côte d'Ivoire accueille actuellement plus de 82 786 réfugiés et demandeurs d'asile, dont la majorité est originaire du Burkina Faso et du Mali, à la suite de la détérioration de la situation sécuritaire au Sahel depuis 2021. Environ 88 % des réfugiés (dont 80% sont composés de femmes et d'enfants) sont concentrés dans les régions septentrionales de Bounkani et Tchologo. Environ 18% des réfugiés résident dans des sites de transit désignés, tandis que la majorité vit parmi les communautés d'accueil dans des zones rurales, avec une faible proportion dans les zones urbaines.
Les nouvelles arrivées de réfugiés ont aggravé les pressions économiques, sociales et environnementales sur les conditions déjà précaires auxquelles sont confrontés les ménages locaux et les communautés d'accueil, sapant les capacités d'absorption actuelles.
À ces retombées régionales s'ajoutent des facteurs de fragilité endogènes qui rendent la Côte d'Ivoire particulièrement vulnérable à ces risques externes.

Par ailleurs, le changement climatique constitue un autre multiplicateur de menaces pour la Côte d'Ivoire, notamment en ce qui concerne l'accès aux ressources naturelles et la migration. Le nord du pays est particulièrement vulnérable aux impacts des chocs liés au climat, y compris la sécheresse et les inondations, étant donné la forte proportion de la population dépendante de l'agriculture pluviale et des niveaux de pauvreté élevés qui limitent leur capacité à faire face, à s'adapter et à renforcer leur résilience. La désertification progressive et la raréfaction des ressources naturelles ont également modifié les itinéraires de transhumance, exacerbant davantage les tensions locales. Les impacts associés à la variabilité et au changement climatiques peuvent provoquer des contestations sur des questions telles que le régime foncier et l'accès de plus en plus limité aux ressources naturelles. Ces risques peuvent aggraver les tensions intercommunautaires et intergénérationnelles existantes dans le Nord, et entraîner des relations de plus en plus conflictuelles entre agriculteurs et éleveurs, car la concurrence croissante pour des ressources rares, combinée à un afflux de réfugiés et de personnes déplacées ajoutant une pression accrue sur les communautés d'accueil, érode les mécanismes de négociation d'accès entre les communautés et de règlement des différends.

Les projections des Nations Unies estiment en 2026 la population de ces quatre pays à 94 millions d'habitants. Ils enregistrent une croissance économique moyenne élevée, plus de 6 % de croissance annuelle du PIB par habitant ; soit 6,4% au Bénin ; 6,9 % en Côte d'Ivoire ; 6,1 % au Ghana et 5,3 % au Togo (IMF 2019). Cependant, comme dans d'autres régions de l'Afrique, beaucoup de groupes et de secteurs n'ont pas bénéficié du développement positif, particulièrement ceux vivant dans des régions historiquement marginalisées. En dépit d'une croissance moyenne impressionnante, presque la moitié de la population dans cette région vit avec moins de $1,90 par jour. Il est probable que leurs réalités économiques ne fassent qu'empirer si l'on considère les graves répercussions de la pandémie de la COVID-19 - telles que la perte d'emploi et de moyens de subsistance, l'insécurité alimentaire, les perturbations du commerce régional et de la mobilité ; exacerbant ainsi les problèmes d'insécurité

Official Use Only

pouvant se manifester durement au niveau des communautés, particulièrement au sein des ménages les plus pauvres et les plus vulnérables.

Par ailleurs, il est observé une tendance systématique de disparité spatiale entre le nord et le sud en termes de ressources naturelles, d'économies d'agglomération, et d'accès au marché. Le sud de la région du Golfe de Guinée bénéficie d'un accès à la mer, de conditions agricoles favorables, d'économies d'agglomération plus intenses et de taux d'accès aux marchés plus élevés. En revanche, le nord de la région est enclavé, plus sec, moins densément peuplé, et moins bien relié aux marchés. En conséquence, une tendance systématique de distribution spatiale de la pauvreté est observée à travers les quatre pays qui s'articulent le long d'une bifurcation/écart nord-sud. Cette distribution est aussi uniforme à travers les pays qu'elle est substantielle en leur sein.

Ainsi, cette embellie économique n'est pas inclusive. En effet, des populations et des secteurs entiers de la région du Golfe du Guinée n'ont pas bénéficié de ce développement positif, particulièrement dans les dans des régions du nord.

Au-delà des disparités socio-économiques que les quatre (4) pays ont en partage, la région fait face aujourd'hui à de nouveaux défis liés aux remous sociaux des pays de l'AES -entre autres, perte d'emploi et de moyens de subsistance - insécurité alimentaire, perturbations du commerce régional et de la mobilité, recrudescences des problèmes de sécurité, toute chose qui fragilise le milieu et impacte durement les ménages les plus pauvres et les plus vulnérables.

Les crises successives en Côte d'Ivoire ont contribué à fragiliser le milieu et accentuer la pression sur les infrastructures communautaires de base, et autres voies d'accès.

En outre, il y a quelques temps, les régions du nord de la Côte d'Ivoire font face à des incursions de groupes armées à partir des frontières nord, ce qui fait craindre une insécurité alimentaire due aux déplacements internes des populations locales et ce, dans une zone déjà sujette à des confits liés à la transhumance. De plus, des populations des pays du nord de la Côte d'Ivoire affluent dans les parties septentrionales du pays.

Face à cette situation, la Cote d'Ivoire s'est engagée dans une dynamique de restauration du liant social en créant les conditions d'un développement harmonieux et solidaire.

Ainsi, dans le cadre du Programme National de Développement (PND) 2021-2025, le gouvernement a retenu de renforcer l'inclusion sociale (Pilier 4) en s'appuyant sur la création de pôles économiques locaux, l'amélioration de l'accès aux services sociaux de base et en poursuivant le développement des infrastructures de soutien à la croissance pour l'essor économique et social toutes les régions (Pilier 5).

Le déploiement de cet axe stratégique de la politique du gouvernement en matière d'inclusion économique et sociale pour tous s'appuie sur le dispositif pays en matière de développement local, en l'occurrence les collectivités décentralisées, à l'effet d'assurer la durabilité et une proximité soutenue dans les interventions au bénéfice des populations

Dans ce contexte, le « Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée » s'est présenté comme une opportunité pour adresser les questions structurelles qui engendre les inégalités sociales et les disparités régionales dans le nord de la Cote d'Ivoire.

Ce faisant, les régions du Nord accueillant des réfugiés étaient déjà marquées, avant les arrivées récentes, par des taux de pauvreté élevés, une insécurité alimentaire persistante, une forte vulnérabilité climatique qui influe sur la gestion des ressources naturelles, et des infrastructures limitées. Dans le Tchologo et le Bounkani, les taux de pauvreté dépassent largement la moyenne nationale. L'arrivée de réfugiés a accru la pression démographique sur des systèmes locaux déjà fragiles et les services sociaux de base, en particulier dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'approvisionnement en eau, de l'accès à la terre et des moyens de subsistance.

Official Use Only

Entre temps, la Côte d'Ivoire a mis en place un cadre juridique et politique solide pour la protection et l'inclusion des réfugiés. La loi de 2023 sur les réfugiés aligne la législation nationale sur les normes internationales et régionales. En juillet 2025, le Gouvernement a accordé le statut de réfugié prima facie aux populations déplacées du Burkina Faso et du Mali, ayant trouvé refuge dans le pays depuis 2021. Les réfugiés ont en principe accès aux services publics, sont éligibles à la Couverture Maladie Universelle (CMU) et bénéficient du droit à l'enregistrement à l'état civil et à la documentation d'identité. Toutefois, des obstacles administratifs et pratiques limitent encore l'accès effectif de la majorité des réfugiés à ces services — des difficultés que rencontrent également de nombreux membres des communautés d'accueil, confrontés à des contraintes similaires en matière d'accès aux services et à la documentation civile. Alors que la majorité des réfugiés résident au sein des communautés d'accueil et bénéficient de la liberté de mouvement, environ 20 % d'entre eux sont actuellement hébergés dans deux sites situés à proximité des zones frontalières.

Le Gouvernement ivoirien a confirmé son intérêt pour accéder au financement du WHR au titre d'IDA-21. Le WHR vise à renforcer les systèmes nationaux et locaux dans les zones d'accueil, à créer des conditions de résilience durables pour les communautés - hôtes et déplacées -, et à soutenir la transition entre la réponse d'urgence et le développement de long terme. Il ne se substitue pas à l'aide humanitaire en cours ; il ouvre un espace complémentaire, là où l'urgence seule ne peut plus suffire à construire de la stabilité.

Alors que la crise au Sahel s'aggrave avec l'augmentation de la violence et des attaques des groupes djihadistes alimentant des déplacements transfrontaliers et internes plus intenses et une insécurité croissante dans la région, associée aux facteurs de fragilité endogènes de la Côte d'Ivoire, le projet COSO est appelé à répondre par une intensification de sa couverture et de ses activités, en mettant l'accent sur les zones touchées par l'accueil des réfugiés. C'est donc pour faire face à cette situation de FCV d'une part, l'accompagnement des populations d'accueil et des réfugiés, et d'autre part continuer à faire face aux risques climatiques que le gouvernement de la Côte d'Ivoire, avec l'appui de la Banque mondiale, a entrepris la préparation d'un financement additionnel du Projet de cohésion sociale pour les régions nord du Golfe de Guinée (P175043) en vue de renforcer les interventions en cours d'exécution dans les régions du Gontougo, du Bounkani, du Tchologo, du Poro, de la Bagoué, du Kabadougou, du Folon, du Bafing, du Worodougou et du Béré.

Le Projet de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée (COSO) s'impose aujourd'hui, en Côte d'Ivoire, comme un levier stratégique de transformation durable dans les zones vulnérables. Il renforce la résilience socio-économique et climatique des populations tout en consolidant la cohésion sociale dans des zones exposées aux risques sécuritaires. Le financement additionnel vise à consolider les acquis du projet et amplifier son impact dans les autres régions ciblées.

En effet, le projet parent n'ayant pas permis de couvrir la totalité des villages dans les régions d'intervention, le financement additionnel permettra d'étendre les activités du projet dans les régions ciblées.

Pour les modalités de mise en œuvre, il faut indiquer que l'ampleur et la portée de l'intensification peuvent être facilement adaptées au contexte du projet en cours, en s'appuyant sur la capacité de mise en œuvre existante du projet COSO. Le projet parent COSO, soutenu par le Conseil Coton, Anacarde Karité (CCAK) et sa présence établie dans les communautés, favorise une installation et un déploiement rapides. Par ailleurs, le projet a établi une structure de facilitation claire et des manuels permettant de former et de guider les animateurs. Cela inclut l'utilisation d'outils numériques, tels que l'application DCC qui aide non seulement à guider les animateurs à travers toutes les étapes du processus DCC, de la mobilisation à la mise en œuvre d'un sous-projet, mais également au projet de suivre ces étapes dans toutes les communautés d'intervention et assurer ainsi le contrôle de la qualité aux niveaux régional et central. L'UCP a également élaboré des documents techniques standards pour les sous-projets afin de

Official Use Only

faciliter la passation de marchés conformément aux normes des sectoriels, ce qui permet aux sous-projets de passer plus rapidement à la mise en œuvre.

Par la nature, les caractéristiques et l'envergure des activités envisagées dans le cadre de la mise en œuvre du projet de cohésion sociale pour les régions nord du Golfe de Guinée (P175043), le financement additionnel au projet parent (P175043) en perspective viendra renforcer les acquis du projet dans les régions ciblées. Il est potentiellement associé à des risques et impacts environnementaux et sociaux majeurs. C'est pourquoi il demeure le projet dans la catégorie de projets à « risque substantiel ». Selon la législation nationale et Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Les Normes Environnementales et Sociales (NES) de la Banque mondiale déclenchées dans le cadre du projet parent restent pertinentes pour s'appliquer au financement additionnel afin de prévenir les risques et atténuer les impacts négatifs qui pourraient découler de la mise en œuvre du projet sur l'environnement et la population. Il s'agit de la NES 1 « Évaluation et gestion des risques et impacts environnementaux et sociaux » ; NES 2 « Emploi et conditions de travail » ; NES 3 « Utilisation rationnelle des ressources et prévention et gestion de la pollution » ; NES 4 « Santé et sécurité des populations » ; NES 5 » Acquisition des terres, restrictions à l'utilisation des terres et réinstallation involontaire » ; NES 6 « Préservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles biologiques » ; NES 8 « Patrimoine culturel » , NES 9 « Intermédiaires financiers » et NES 10 « Mobilisation des parties prenantes et information ».

En conséquence, les instruments de sauvegardes ci-après développés dans le cadre du projet parent vont être actualisés afin de prendre en compte le contexte spécifique des nouvelles zones d'intervention. (i) un Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES); (ii) un Plan d'Engagement Environnemental et Social (PEES) et (iii) un Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP).

Ces instruments, une fois actualisés, devront être approuvés par la Banque mondiale, seront divulgués dans le pays ainsi que sur le site Web de la Banque mondiale et sur celui du projet parent COSO.

En effet, tout comme le projet parent, la mise en œuvre du financement additionnel du Projet impliquera plusieurs acteurs étatiques, non étatiques et communautaires surtout les communautés hôtes et les réfugiés dont la mobilisation et l'engagement sont fortement recommandés. L'ensemble des individus, groupes d'individus, communautés affectées, les services nationaux et déconcentrés, les autorités traditionnelles et locales, la société civile et les ONG locales concernées par les activités du projet doivent être impliqués dans la mise en œuvre.

L'implication de ces acteurs et des populations assurera une bonne collaboration avec l'Unité de Coordination du Projet (UCP) afin de minimiser et mitiger les risques environnementaux et sociaux du projet. Selon la Norme environnementale et sociale (NES) N°10, relative à l'engagement des parties prenantes et la diffusion de l'information, l'UCP doit préparer et mettre en œuvre une stratégie de communication pour fournir aux parties prenantes l'information sur le projet qui soit compréhensible et accessible et les consulter sous une forme adaptée à leur culture, de manière libre de toute manipulation, sans interférence, coercition, discrimination et intimidation.

Une appropriation et une inclusion des parties dans la mise en œuvre du projet est un maillon essentiel pour l'atteinte des objectifs du projet. À cet effet, un plan de mobilisation des prenantes en Côte d'Ivoire. Le présent document en constitue le rapport.

Official Use Only

1.2. Principes et objectifs du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes

1.2.1. Principes

Les principes qui seront utilisés par le financement additionnel du Projet Golfe de Guinée en Côte d'Ivoire dans la conception de ses mesures et procédures qui sous-tendent l'engagement des parties prenantes découlent des exigences nationales et de celles du Cadre Environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale. Ils sont les suivants :

- l'engagement visera à fournir aux parties prenantes directement touchées par le projet, dont les communautés locales, et aux parties prenantes intéressées, l'accès à des informations opportunes, pertinentes, compréhensibles, culturellement appropriées et sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation.
- L'identification et la mobilisation des parties prenantes vulnérables, de leurs préoccupations vis-à-vis des impacts et des avantages du projet, et des formes d'engagement différentes ou distinctes qu'elles peuvent nécessiter.
- la participation des parties prenantes comprendra : l'identification et l'analyse des parties prenantes ; la planification de l'engagement des parties prenantes ; la divulgation de l'information ; la consultation et la participation ; le mécanisme de gestion des réclamations et les rapports continus aux parties prenantes concernées.
- les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation du public seront satisfaites.

1.2.2. Objectifs

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP), préparé pour le financement additionnel au Projet Golfe de Guinée en Côte d'Ivoire, décrit les processus d'information, de consultations publiques et la divulgation d'information entreprise à ce jour, ainsi que l'engagement prévu pour les phases opérationnelles du projet. Il est préparé conformément à la réglementation Ivoirienne et aux standards de la Banque mondiale.

Le PMPP est un outil de gestion du dialogue permanent entre le projet et ses parties prenantes et vise à assurer au projet, durant tout son cycle de vie, des liens de collaboration et de bon voisinage, tant en interne qu'avec les communautés qu'il affecte et un engagement actif des autres parties qu'il concerne à un titre ou un autre.

Plus spécifiquement, ce Plan vise à :

- identifier systématiquement et exhaustivement toutes les parties prenantes affectées par le projet, concernées par le projet ou susceptibles d'avoir une influence sur le projet ;
- établir et maintenir un dialogue constructif entre le projet et ses parties prenantes lors des étapes restantes de son cycle de vie en prenant appui, et en tirant les leçons des activités d'information et de consultation conduites jusqu'à maintenant ;
- concevoir et planifier la mise en œuvre des activités d'information et de consultation du projet avec ses parties prenantes de manière appropriée, efficace et accessible ;
- assurer l'inclusion sociale en identifiant les groupes vulnérables susceptibles d'être exclus ou marginalisés dans le processus de consultation et de participation, et concevoir les outils qui garantissent qu'ils soient pleinement inclus dans ce processus avec une réelle écoute et une réelle prise en compte de leurs points de vue ;

Official Use Only

- partager l'information et dialoguer de façon inclusive sur le Projet, ses impacts et ses bénéfices pour créer et maintenir un climat d'appropriation, de responsabilisation sociale et de confiance entre les parties prenantes et le Projet ;
- guider la conception et la mise en œuvre du Projet et diminuer les risques techniques, sociaux et budgétaires ;
- assurer un processus transparent, ouvert, accessible, inclusif et juste, dans un esprit de confiance et de respect, sans manipulation, ingérence, coercition et intimidation et sans frais de participation ;
- mettre en place un mécanisme participatif de gestion des réclamations qui permette l'expression et le traitement à l'amiable des doléances et plaintes des personnes affectées et intéressées par le projet ou qui subissent des violences basées sur le genre (VBG), des exploitations et abus sexuels, harcèlements sexuels, avec comme dernier recours l'usage du système judiciaire pour le respect du droit humain des plaignants.

1.3. Description du Projet

1.3.1. Objectif de Développement de Projet (ODP)

Le projet vise à améliorer la collaboration régionale et la résilience socio-économique et climatique des communautés de la zone frontalière dans les régions cibles du Nord de la Côte d'Ivoire exposées aux conflits et aux risques climatiques. L'objectif de développement du projet sera réalisé grâce à des investissements coordonnés dans les zones frontalières et à l'amélioration du dialogue régional.

1.3.2. Principes opérationnels du Projet

Le projet sera mis en œuvre sur les principes opérationnels ci-après :

- ***Développement conduit par la communauté*** (participation des communautés locales et réfugiés), en collaboration avec les institutions locales et les gouvernements sous-nationaux pour créer un « écosystème » inclusif avec le renforcement des capacités et appui technique adéquats1 ;
- ***Inclusion sociale intégrée*** à travers les activités du projet ;
- ***Prévention et cohésion sociale*** - en tant que projet de « prévention », tous les investissements seront faits en tenant compte des mesures de prévention, en particulier dans les régions éloignées et frontalières, en termes de types d'investissements, de processus d'identification et de mise en œuvre de sous-projets en collaboration avec différentes parties prenantes (y compris les forces de sécurité au besoin). La cohésion sociale sera également prise en compte de façon verticale (communautés et gouvernements (locaux) et horizontale (au sein des communautés) pour s'assurer qu'elle est intégrée dans les activités du projet ;
- ***Perspective territoriale*** - Sur la base des évidences, données, et évaluation du marché/chaîne de valeur – rechercher "où" (quelles zones stratégiques aux besoins différents), en plus de

1 Voir le rapport du Groupe d'évaluation indépendante sur « l'engagement de la Banque mondiale dans les situations de FCV » (2016) pour plus de preuves et de leçons concernant la valeur du CDD comme l'un des instruments opérationnels les plus utilisés et les plus efficaces pour la BM.

Official Use Only

« quoi » investir. Cela implique la prise en compte des conditions climatiques et environnementales de ces territoires cibles ;

- ***Dialogue régional*** pour favoriser les efforts coordonnés et le suivi des risques et des opportunités parmi les pays présentant des défis communs dans la région cible du Golfe de Guinée.

Les activités à réaliser s'aligneront avec les Plans de Développement Locaux (PDL) et les priorités des communautés d'accueil et des réfugiés.

Official Use Only

1.3.3. Composantes, sous-composantes et activités du projet

Les composantes et activités du projet sont décrites dans le tableau 1.

Tableau 1 : Composantes, sous-composantes et activités du Projet

Composantes	Objectifs de la composante	Sous composante	Objectifs de la sous composantes	Activités ou sous projets
Composante 1 : Investir dans la résilience et l'inclusion de la communauté ***(63,0 millions de dollars US)***	***Elle financera des investissements locaux qui favoriseront la résilience et l'inclusion de la communauté, sur la base d'une vision territoriale à plus long terme partagée par le pays.*** Ces investissements au niveau local seront gérés par les conseils régionaux, les communautés, les communes et les groupes cibles qui auront été formés dans le cadre de la composante 2. La vision à moyen et long terme de ces investissements locaux sera d'établir une base pour passer à l'échelle et atteindre les objectifs en matière de développement territorial de la région du Golfe de Guinée. Le projet favorisera également des activités permettant d'augmenter le	**Sous-composante 1.1 : Infrastructures de base et services sociaux** *(montant à définir)*	Répondre aux griefs socio-économiques des communautés, fournir des dividendes de la paix et renforcer la cohésion sociale.	- Construction/réhabilitation des infrastructures de base ; - Acquisition d'infrastructures/moyens pour le développement d'activités agricoles et d'adaptation au changement climatique ; - Construction d'infrastructures socioéducatives : espaces d'expression des jeunes (centres culturels, auberge etc.). (Nombre d'infrastructures à définir)
		Sous-composante 1.2 : *Activités économiques et création d'emplois* *(montant à définir)*	Tirer parti des sources économiques de résilience grâce à des investissements ciblés sur les marchés locaux existants	- Construction, expansion, réhabilitation, mise aux normes et équipement d'infrastructures publiques de marché, y compris routes/pistes d'accès, bâtiments, étals, entrepôts et installation de stockage et de chaine du froid, installations solaires, éclairage et sécurité, aire de parcage et d'abattage, marché à poisson, dispositifs de pesage, gestion des déchets, eau et hygiène ; - Activités économiques sur site portées par des Groupes d'Intérêt Commun, y compris magasins de vente d'intrants, de services et d'outillages, ateliers de transformation, stands de marché améliorés... y compris le financement des services d'accompagnement et de renforcement des capacités (comptabilité / gestion, renforcement des instances de gestion des marchés et associations de commerçants, etc.). (Nombre d'infrastructures à définir)

Official Use Only

Composantes	Objectifs de la composante	Sous composante	Objectifs de la sous composantes	Activités ou sous projets
	partage d'informations parmi les communautés et les zones frontalières isolées à travers la sous-région du Golfe de Guinée.	**Sous-composante 1.3 : Génération de revenus et inclusion économique** *(montant à définir)*	Soutenir les activités éligibles identifiées et bénéficiant aux jeunes vulnérables pour la prévention de la violence et de la radicalisation.	Activités de renforcement de capacités des jeunes vulnérables à s'engager dans les activités locales et activités thématiques identifiées par les groupes de jeunes (sport et culture, centre de jeunesse, campagnes de sensibilisation, entreprises sociales, etc.). (Nombre d'initiatives à définir)
Composante 2 : Renforcement des capacités et systèmes de facilitation : expansion du réseau de facilitateurs, intégration des plans de développement villageois dans les plans communaux, renforcement des conseils régionaux ***(8,0 millions de dollars US)***	*Offrir une excellente base pour les intervenants locaux et renforcer leurs capacités pour (i) identifier et exécuter leurs propres petits sous-projets dans le cadre de la Composante 1.2, (ii) favoriser une meilleure compréhension de l'inclusion et de la cohésion sociales, et (iii) créer une base permettant à un écosystème économique local d'évoluer vers un développement plus territorial à moyen et long terme dans la région cible.*	-	-	- **Évaluations et matériels de formation :** il financera les diagnostics, évaluations et programmes d'études liés aux activités de la composante 1. A titre d'exemples : ▪ matériel d'orientation du projet, plans pour l'engagement des médias, etc. ▪ évaluation du marché local, analyse de la chaîne de valeur, analyse coûts-avantages ▪ élaboration d'un programme de formation pour les animateurs locaux, plans pour l'académie des animateurs. - **Renforcement des capacités :** il financera les coûts liés aux formations, recrutements des entreprises de formation, services des partenaires clés, etc. A titre d'exemples : ▪ Formation des formateurs ; ▪ Transport, fournitures, nourriture et boissons, hébergement, et allocations pour les formations, location d'espace de formation.

2 Au moment d'écrire ces lignes, il n'est pas facile de savoir des mesures de distanciation sociale seront encore en place au moment de la mise en œuvre du projet; l'équipe envisage activement l'incorporation d'une technologie de communication qui permettrait de favoriser l'animation à distance.

Official Use Only

Composantes	Objectifs de la composante	Sous composante	Objectifs de la sous composantes	Activités ou sous projets
				Services d'entreprises de formation spécialisée, par exemple sur la résolution des conflits, le renforcement des capacités de gestion des marchés locaux, la formation à l'application CDD, etc. ▪ **Facilitation et assistance technique** : il financera les salaires, paiements et/ou allocations pour les différents types de facilitateurs soutenant les communautés dans le cycle d'investissement annuel, ainsi que l'équipement pour les tâches clés. À titre d'exemples : ▪ Stipulations pour les animateurs communautaires, les jeunes volontaires ▪ Salaires/paiements pour les facilitateurs CDD (village/district) et les facilitateurs techniques ▪ Téléphones portables/plan de données pour les facilitateurs ; ▪ Etc. Ses activités s'appuieront sur les structures et les formateurs/facilitateurs/organisations existants pour plus d'efficacité et de durabilité et la diffusion de l'information se fera en engageant les médias locaux (tels que les radios communautaires, les journalistes locaux, les médias numériques, etc.) pour une diffusion continue, une plus grande transparence et pour renforcer la dynamique locale des initiatives de développement (y compris l'augmentation de la visibilité et de la sensibilisation aux contributions du projet et de l'État dans les zones cibles).
Composante 3 : Plateforme de coordination régionale et dialogue	*Soutenir une réponse régionale cohérente pour la prévention des risques de Fragilité, de Conflit et de Violence (FCV) dans le Golfe de Guinée par (i) un meilleur accès aux données et à l'information, (ii) des partenariats*	**Sous-composante 3.1 : Accessibilité des données et de l'information**	*Améliorer l'accès à des données et des informations de qualité pour mieux comprendre les dynamiques*	Elle financera la mise en place de : - **Centre de données :** données et indicateurs pertinents sur les dynamiques de FCV centralisés sur un portail numérique. Compilation de données existantes et collecte de données par les parties prenantes ; - **Registre des investissements :** cartographie des investissements dans la région - investissements dans les communautés résilientes, dans les activités économiques et investissements axés sur les jeunes ;

Official Use Only

Composantes	Objectifs de la composante	Sous composante	Objectifs de la sous composantes	Activités ou sous projets
*(**1,0 millions de dollars US**)*	*de production de connaissances, et (iii) un dialogue et une harmonisation des politiques.*		*nationales et régionales complexes de FCV*	- **Catalogue de recherche :** études existantes sur la FCV avec les messages clés ; - **CDD et applications d'engagement citoyen :** outils communautaires de collecte de données favorisant l'échange d'informations bidirectionnel.
		Sous-composante 3.2 : Production de connaissances	*Soutenir l'analyse fondée sur des données probantes pour l'élaboration de politiques régionales / transfrontalières et informer la mise en œuvre des projets*	Elle financera : - **des études thématiques :** conduire des études pertinentes pour les politiques sur des thèmes pré-identifiés. Un programme de recherche à développer et à mettre en œuvre par le biais de subventions de recherche et de partenariats avec des universités et des centres de recherche ; - **Analyse de sentiment :** capter les sentiments positifs, neutres et négatifs liés aux questions de FCV parmi les communautés. Extraction d'opinions par le biais de la presse écrite, de la radio, des médias sociaux et d'enquêtes de perception.
		Sous-composante 3.3 : Collaboration et Dialogue	Améliorer la coopération régionale en fournissant des bases solides et neutres pour la discussion, la coordination et la planification.	Elle financera : - **un forum régional annuellement :** sur un thème pour discuter et se mettre d'accord sur les questions critiques et les plans stratégiques pour faire face aux risques de FCV ; - **TedTalks régionaux :** d'éminents intervenants locaux, nationaux, régionaux et internationaux couvriront des sujets clés sur le Golfe de Guinée et la FCV ; - **Dialogues des institutions locales :** partage d'expériences entre les unités de gouvernement local des zones frontalières et les institutions locales ; - **Voix communautaires :** formation de jeunes vidéastes à la documentation de la participation communautaire aux activités de développement local et de cohésion sociale.

Official Use Only

Composantes	Objectifs de la composante	Sous composante	Objectifs de la sous composantes	Activités ou sous projets
Composante 4 : Gestion de projet *(8,0 millions de dollars US)*	*Soutenir la gestion, la coordination, le suivi et l'évaluation du projet pour une mise en œuvre efficace des activités.*	-	-	Il financera les activités et coûts liés au personnel, consultants, équipement, véhicules, carburant, espace de bureau au niveau national et régional, et coûts de communication, et coûts de fonctionnement liés à la passation de marchés, à la gestion financière, à la supervision, à l'audit et à l'évaluation des activités du projet, formations ciblées pour l'UCP nationale/régionale.

Source : Mission de préparation du financement additionnel, avril 2026

Official Use Only

1.3.4. Zones d'intervention du projet

Le financement additionnel au Projet Régional de Cohésion Sociale des Régions Nord du Golfe de Guinée couvrira en Côte d'Ivoire, les dix (10) régions des districts de Denguélé (Régions de Folon et Kabadougou), Woroba (Régions de Béré, Bafing et Worodougou), Savanes (Régions du Poro, Tchologo et Bagoué) et Zanzan (Régions du Bounkani et Gontougo).

Figure 1 : Localisation de la zone d'intervention du projet

Dans ces régions, trente-deux (32) départements et cent cinquante-et-un (151) sous-préfectures regroupant trois milles trois cent vingt (**3 320) villages** sont identifiés comme potentiellement éligibles aux interventions du projet. Le financement additionnel va adresser les communautés d'accueil et les réfugiés reçus dans ces communautés. Cela revient à retenir que les régions ayant accueilli seront les plus ciblées. Au regard du dernier recensement du HCR, 343 villages des régions du Bounkani et du Tchologo seront ciblés. Toutefois, les autres villages seront éligibles au financement additionnel s'il y est signalé la présence des réfugiés.

La population de la zone du projet est cosmopolite et constituée d'autochtones que sont les Sénoufo, les Malinké, les Dan (dans les régions Poro, Tchologo, Bagoué, Kabadougou, Folon, Bafing, Worodougou et Béré), les Koulango, les Nafara, les Gbin, les Noumou, les Degha, les Djimini, les Lobi, les Abron et les Agni Bona (dans les régions du Gontougo et du Bounkani), d'allochtones originaires de diverses régions de la Côte d'Ivoire (Attié, Ebrié, Abbey, Baoulé, Abidji, Allandjan, etc.), des allogènes ressortissants majoritairement des pays que sont le Burkina Faso, le Mali, la Guinée, le Ghana et le Niger et surtout des réfugiés venant notamment du Mali et du Burkina-Faso.

Official Use Only

Le RGPH de 2021 indique que la population de la zone du projet était de 5 125 124 habitants avec 2 635 100 hommes et 2 490 027 femmes. Sur la base d'un taux de croissance moyen annuel national (2 ,34%), cette population est aujourd'hui à environ 5 752 000 habitants dont 2 958 000 hommes et 2 794 000 femmes.

La population embrasse plusieurs religions dont les plus significatives sont : l'Islam, le Christianisme et l'Animisme.

L'évolution de la situation de la pauvreté entre 2018 et 2021 fait observer qu'elle a baissé de 1,9 points de pourcentage, passant d'un ratio de 39,4% en 2018 à 37,5% en 2021. La dynamique de la pauvreté selon le milieu de résidence présente des différentes variations pour le milieu urbain (22,2%) et le milieu rural (54,4%). En effet, l'incidence de pauvreté a baissé de 2,4 points de pourcentage dans le milieu urbain tandis qu'elle est restée pratiquement stable dans le milieu rural (-0,21), Source : INS, EHCVM 2021.
Concernant les niveaux de vie des populations, les taux de pauvreté des régions de la zone du projet sont parmi les taux les plus élevés du pays. En effet, toutes les dix régions ont un taux supérieur à la moyenne nationale (régions du Folon (69,1%), Kabadougou (56,5%), Bagoué (67,7%), Bafing (63,8%), Tchologo (59,7%), Bounkani (71,6%), Béré (48,7%), Poro (51,6%, Worodougou (50,7%) et Gontougo (67,7%), ce taux moyen national étant de 37,5%. La zone d'étude est donc un espace pauvre.
En termes d'emplois, la majorité de la population tire son revenu des principales cultures agricoles (coton, anacarde, mangue, riz, maïs, mil, sorgho et arachide), des activités commerciales et de services, de l'élevage (fermes de bovins, d'ovins / caprin, de volailles traditionnelles, élevage extensif et la transhumance des bovins très pratiqués) ainsi que de la pêche (qui se concentre autour des retenues d'eau hydroélectrique et hydro-agricoles et pratiquée par des « Bozo »), de la pisciculture, de l'industrie et de la chasse (généralement pratiquée par une confrérie appelée « Dozo ») qui sont très peu développées.
De manière générale, les femmes de la zone du projet sont investies dans les activités ménagères, les activités agricoles (généralement les cultures vivrières et maraichères) et les activités commerciales (vente de produits agricoles, ménagers, alimentaires et des effets vestimentaires). Le commerce de karité est très en vogue et pratiqué par des associations féminines.

La zone du projet est couverte par les réseaux publics d'électrification et d'adduction d'eau potable. Cependant, en milieu rural, des localités sont dotées de pompes Hydrauliques Villageoises Améliorées (HVA) et des populations ont recours aux lampes tempêtes pour s'éclairer. En milieu rural, l'approvisionnement en eau potable restes insuffisante du fait de l'augmentation des besoins (accroissement de la population) et certains quartiers et foyers ne disposent pas d'électricité à cause de l'insuffisance des infrastructures.

En termes d'infrastructures de transport, le réseau routier de la zone du projet est relié au District d'Abidjan par diverses voies bitumées (axe Abidjan – Yamoussoukro – ex-District des Savanes, axe Abidjan – Abengourou – ex-District du Zanzan, axe Abidjan- Yamoussoukro – ex-District du Woroba) la zone du projet au port d'Abidjan (sud du pays) et comporte de nombreuses voies bitumés (voies interurbaines et urbaines) ainsi que de nombreuses pistes rurales. Ces infrastructures, du fait de la longue période des crises militaro-politiques et post-électoral de 2011, étaient fortement dégradées du fait du manque de réhabilitation et d'entretien. Cependant, depuis 2014, à travers des projets tels que le Projet de Renaissance des Infrastructures de Côte d'Ivoire (PRICI), le Projet d'appui au Secteur Agricole en Côte d'Ivoire (PSAC), le Projet de Promotion de la Compétitivité de la chaine de valeur de l'Anacarde (PPCA) et le projet de connectivité rurale de Côte d'Ivoire (PCRCI), ces infrastructures ont bénéficiées de réhabilitation, d'entretien ainsi que l'aménagement et le bitumage de certains tronçons. Aussi, il y a un réseau ferroviaire qui relie la zone d'étude au sud du pays (voie ferrée Ouangolodougou-Abidjan) ainsi qu'un aérodrome à Korhogo.

Official Use Only

En matière de santé, la zone du projet dispose de nombreux établissements sanitaires composés de centres hospitaliers régionaux (Korhogo, Bondoukou, Séguéla, Odienné et Touba), d'hôpitaux généraux, de centres de santé urbains et de centres de santé ruraux reparties avec une certaine disparité : En plus des retombées des projets de santé, le projet parent a contribué à réaliser ce bond en avant. Nonobstant cette avancée notable, l'arrivée massive des réfugiés va, à coup sûr, créer des stress sur l'existant.

La terre est le premier facteur de production et l'enjeu sur le foncier est de plus en plus capital. En effet, dans un contexte de démographie galopante, de pression foncière, de raréfaction des facteurs de production, la terre devient, dans le cadre d'une économie à dominante agricole comme l'est le cas de la Côte d'Ivoire, un enjeu déterminant dans l'évolution socioéconomique du pays. Cet enjeu est si réel que les conflits sur le foncier engendrent de plus en plus des affrontements. Les problèmes fonciers majeurs peuvent être résumés à la raréfaction et la dégradation des terres cultivables.

Deux principaux types de conflits peuvent être signalés dans la région : ceux qui sont nés des changements intervenus dans les différents modes d'organisation sociale et les traditionnels conflits agriculteurs-éleveurs. La pression de la transhumance transfrontalière vers la Cote d'Ivoire, pendant la saison sèche (d'octobre à avril) provoque de nombreux dégâts de cultures, source de conflits récurrents entre agriculteurs et éleveurs. Deux principales modes de règlement des conflits sont adoptées : les conflits à caractère traditionnel sont traités par les autorités coutumières et communautaires locales (chefs de village puis chef de canton) et les conflits à caractères technique et administratif sont traités par le corps préfectoral et les municipalités. Aussi, une collaboration étroite existe entre les autorités coutumières et les administratives dans le cadre du traitement des conflits ou des plaintes où l'une peu solliciter l'intervention de l'autre. Un recours est également fait aux instances judiciaires par les plaignants.

Sûrement, l'arrivée des réfugiés avec leurs troupeaux d'animaux, même petit, viendra exacerber les conflits entre les agriculteurs et les éleveurs.

1.4. Aperçu des risques et effets sociaux et environnementaux potentiels du projet

Les risques et impacts environnementaux et sociaux sont décrits en détails dans le tableau 2.

Plusieurs risques et impacts, en effet, sont susceptibles d'être induits par les activités envisagées par le projet au cours de ses différentes phases de réalisation dont la synthèse est la suivante :

- ***Phase d'Identification :*** (i) Risques liés à une mauvaise perception des objectifs du projet; (ii) résurgence des litiges fonciers ; (iii) risques de frustration, contestation et conflits ; (iv) risque de fragilisation des structures locales garantes des « droits traditionnels » ; (v) risques de spéculation foncière ;
- ***Phase de construction et de réhabilitation des infrastructures:*** (i) contamination/ pollution de l'air y compris les nuisance sonores ; (ii) risque de réduction/ dégradation du couvert végétal et des habitats de la faune ; (iii) risque de contamination / pollution des ressources en eau par les déchets solides et liquides générés; (iv) risque de contamination/ pollution des sols par les déchets solides et liquides dangereux ; (v) risques sanitaires (infections respiratoires, contaminations alimentaires, accidents de la circulation, etc.) liés aux contaminations/pollutions des composantes environnementales par les déchets solides et liquides générés sur les chantiers; (vi) risques de déplacement physique et/ou économique de personnes par suite d'acquisition de terrains ou de restrictions d'accès à certaines ressources (terre, eau, parcours, forêt), risque empiètement des zones de patrimoine culturel ou de zones protégées ; (vii) conflits d'usage sur les vocations des sites et (viii) risque de marginalisation des groupes vulnérables ;

Official Use Only

- ***Phase d'exploitation:*** (i) l'augmentation des émissions de gaz à effet de serre induite pour l'intensification des productions agricoles et animales; (ii) le risque de contaminations/ pollutions et nuisances diverses notamment sur les sols et les eaux de surface ; (iii) le risque d'accentuation des risques d'EAS/HS; (iv) des risques d'inégalités homme/femme notamment en matière de contrôle des ressources foncières par les groupes vulnérables (femmes, groupes culturellement défavorisés, etc.); (v) le risque d'augmentation de la prévalence aux MST et au VIH/Sida avec l'afflux de travailleurs/ exploitants non-résidents dans la zone (dans le cadre de l'exploitation des infrastructures mises en place) ; (vi) les risques d'exclusion de certains groupes sociaux pauvres n'ayant pas la possibilité de s'acquitter des redevances foncières; etc.

Tableau 2: Analyse des risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels génériques globaux du projet

Réf.	Risques et Impacts négatifs	Analyses et commentaires
Risques et impacts environnementaux et sociaux négatifs génériques		
Phase de préparation et de construction : risques sociaux		
1	Risques liés à une mauvaise perception des objectifs du projet	La perception des objectifs du projet tels que présentés aux populations peut paraitre insuffisante aux parties prenantes et conduire à des fausses interprétations des objectifs.
2	Résurgence des litiges fonciers	La mise en œuvre des activités du projet notamment celles de la composante 1 qui nécessiteront parfois des acquisitions de terre sont susceptibles de faire resurgir des litiges fonciers.
3	Risques de sabotage, frustration, contestation et conflits	Les questions de la main d'œuvre locale pourraient susciter des sabotages divers, des frustrations, des contestations et conflits locaux. Le recrutement de la main d'œuvre locale non qualifiée devrait être encouragé, encadré par les autorités régionales administratives et coutumières, et qui permettrait d'offrir des emplois aux jeunes et aux femmes selon les postes, mais surtout de faciliter une appropriation locale du projet et contribuer à la pérennisation des acquis en phase d'exploitation. On peut craindre également des actes de sabotage lors du démarrage du projet, si la population locale y compris les réfugiés n'est pas bien informée, si elle n'est pas associée au projet, si elle ne mesure pas l'utilité de ces travaux ou l'impact de ces sous-projets sur leur quotidien. Leur implication à toutes les activités du projet et à toutes les phases nécessitera un plan de communication (d'information et de sensibilisation) élaboré avec l'implication des différents acteurs : et c'est l'objectif majeur du PMPP.
4	Risques de fragilisation des structures locales	Les activités du projet vont occasionner un afflux de migrants (notamment d'ouvriers, de commerçants, etc.) dans les communautés locales abritant le projet avec des habitudes sociales et

Official Use Only

Réf.	Risques et Impacts négatifs	Analyses et commentaires
	garantes des « droits traditionnels »	culturelles différentes, y compris d'autres types de comportement portant atteinte à la politique organisationnelle locale.
5	Risques de spéculation foncière	La demande relativement forte de terrains par les bénéficiaires d'AGR agricoles d'une part et l'acquisition de terres pour les infrastructures projetées dans le cadre du projet peuvent être source de spéculation en raison de la nécessité l'acquisition de terrains dans les régions bénéficiaires (infrastructures, réinstallation involontaire, etc).
13	Acquisition de terres, réinstallation involontaire, risques de conflits et perte des moyens de subsistance.	L'exécution du projet pourrait générer des besoins d'acquisition de terres pour la réalisation des infrastructures et de nouvel aménagement. Ainsi le besoin en terres pourra s'accroitre et des expropriations pourraient s'en suivre avec probablement des risques de conflits si la compensation n'est pas faite conformément à la législation nationale et à la NES 5 du CES de la Banque mondiale.
14	Conflits sociaux en cas de non-emploi des locaux ou de non-respect des us et coutumes	La non-utilisation de la main d'œuvre résidente (ou riveraine) et même des réfugiés dans les travaux pourrait susciter des sabotages, frustrations ou des conflits sociaux. Aussi, le non-respect des us et coutumes locales par le personnel des entreprises et des sous-traitants éventuels peut aussi entraîner des conflits avec les populations locales
Phase de construction : risques environnementaux		
6	Contamination/ pollution de l'air	Les travaux vont entrainer des émissions de poussières localisées du fait des déversements de matériaux (sable, graveleux, graviers, etc.) et des terrassements (décapage, fouille, déblai, remblai). Toutes ces activités vont provoquer quelques rejets de particules fines polluantes dans l'atmosphère, mais sans grand effet négatif majeur sur les populations riveraines et les travailleurs sur site.
7	Dégradation des sols et Contamination/ pollution du sol	Les installations de chantiers temporaires avec la présence des camions peuvent entraîner des effets sur le sol, en termes de compactage et destruction de sa structure avec les passages répétés. La réalisation des terrassements pour la réalisation de nouvelles infrastructures pourrait occasionner une fragilisation des sols et par voie de conséquence, des risques d'érosion accentuée avec des fortes pluies et selon les pentes des sites et des bassins versants. Les pollutions viendront de déversements accidentels de produits divers ou d'hydrocarbures et d'huiles/lubrifiants usagés ou mal gérés.
8	Risques de contamination/ pollution des eaux	La mauvaise gestion des déchets solides ou liquides pourrait altérer la qualité physico-chimique des eaux particulièrement de surface

Official Use Only

Réf.	Risques et Impacts négatifs	Analyses et commentaires
9	Pression sur les ressources en eau	Les besoins en eau des chantiers vont occasionner des prélèvements soit dans les cours d'eau avoisinants, soit à partir des forages avoisinants ou par le biais du réseau de distribution. Toutefois, compte tenu des besoins limités des chantiers, les risques d'épuisement sont relativement faibles sur les nappes phréatiques, les besoins quotidiens des populations et les eaux de surface.
10	Contamination/ pollution du milieu par les rejets des déchets solides et liquides	La mauvaise gestion des déchets solides et liquides issus de la préparation des emprises et de l'utilisation éventuelles des pesticides peut constituer une source de nuisances pour le milieu récepteur et la santé humaine et animale (domestique, faune).
11	Dégradation du climat /Ambiance sonore	Pendant les phases d'installation des chantiers, de préparation des sites (libération des emprises) et de travaux, les véhicules et engins de chantier provoqueront des nuisances sonores avec les allers et retours.
12	Perte de la végétation et impact visuel	Les travaux de libération de l'emprise des infrastructures des sous-projets à réaliser pourraient avoir des impacts négatifs sur le milieu biophysique en termes de destruction de la végétation (strates herbacée, arbustive, arborée) lors des débroussaillage et décapages. En effet, la libération des zones d'emprise pourrait engendrer une réduction du couvert végétal suite à l'abattage d'arbres (essences fruitières, sauvages, ornementales, aménagements paysagers). Un impact visuel frappant pour les riverains et les usagers est aussi attendu à la fin de la libération des emprises des infrastructures.
15	Nuisances et perturbation des activités socio-économiques	Les véhicules acheminant le matériel ou les équipements pourraient gêner la circulation et la mobilité régionale en général. Également, les terrassements pourraient occasionner des perturbations temporaires de la circulation routière et des activités socio-économiques.
16	Accidents, explosion, incendie et autres situations d'urgence	La circulation des engins, de motocyclettes, de tricycles et/ou de véhicules de chantier et des véhicules des usagers sur les pistes en travaux ou les voies d'accès aux sites de réalisation des infrastructures ou autres aménagements connexes peut être à l'origine d'incidents et/ou d'accidents aussi bien pour le personnel de chantier, que pour les usagers des voies et les populations riveraines. Il en est de même pour ce qui concerne les risques d'explosion et d'incendie liés à la gestion des stocks de carburant, d'hydrocarbures ou d'adjuvants sur le chantier.
Phase de construction : risques sociaux		
17	Travail des enfants	Pendant la phase du projet, il est possible que des entreprises ou PME, s'adonnent au recrutement des enfants de moins de 16 ans, y compris les bénéficiaires qui pourraient impliquer leurs enfants dans les travaux des AGR surtout des réfugiés.

Official Use Only

Réf.	Risques et Impacts négatifs	Analyses et commentaires
18	Abus sexuels sur les personnes vulnérables (filles mineures, veuves) et accentuation des risques EAS/HS	Dans la phase de réalisation des sous projets, l'afflux de main d'œuvre migrante, surtout en zone rurale présente un risque d'EAS / HS pour femmes et les enfants (réfugiés), filles et garçons. Les activités peuvent présenter un risque si les employés directs ou indirects ou les personnes avec des responsabilités dans le cadre du projet s'engagent dans l'EAS/ HS comme condition pour que les femmes puissent participer aux sous- projets ou en bénéficier. Ces abus peuvent impliquer des travailleurs communautaires, des travailleurs contractuels ou des employés des entreprises ; [3]
19	Risques de propagation des IST et VIH/SIDA	L'accroissement des revenus des employés et des producteurs peut faire naître chez ces derniers des comportements déviants avec ou envers les communautés locales. Ces comportements à risque peuvent favoriser la propagation des maladies sexuellement transmissibles (MST), y compris le VIH/SIDA.
21	Risques de népotisme ou de corruption dans la mise en œuvre du projet	Malgré une croissance économique soutenue au cours de ces dernières années, les conditions de vie de la majorité des ménages sont restées toutefois précaires en Côte d'Ivoire en général et en particulier en milieu rural malgré les efforts gouvernementaux et des partenaires techniques et financiers. Ce fait peut donc entrainer les formes de corruption suivantes : abus de fonction et/ou de biens sociaux, avantages indus, commissions, détournements de biens et de ressources financières, etc.
23	Risques de sabotage du projet	On peut craindre également des actes de sabotage lors du démarrage du projet, si la population locale n'est pas bien informée, si elle n'est pas associée au projet, si elle ne mesure pas l'utilité de ces travaux ou l'impact de ces sous-projets sur leur quotidien. Leur implication à toutes les activités du projet et à toutes les phases nécessitera un plan de communication (d'information et de sensibilisation) élaboré avec l'implication des différents acteurs : et c'est l'objectif majeur du PMPP.
24	Risques d'accidents pour les travailleurs	La réalisation de travaux (libération des emprises, terrassements, déblais et remblais, travaux de ferraillage, manutention d'engins, constructions, etc.) peut entrainer divers accidents de travail pour le personnel de chantier.
26	Risques de non-conformité au Code du travail et autres aspects de protection des travailleurs (règlementation OIT)	Les entreprises adjudicataires des travaux peuvent délibérément violer le code de travail en, entre autres : • n'établissant pas de contrats aux employés (permanents, temporaires, intérims, etc) ou aux sous-traitants ; • ne pas payer le salaire minimum établi ou ne pas respecter les conditions de travail ; • ne déclarant pas leurs employés à la Caisse Nationale de Prévoyance Sociale (CNPS) ; • ne respectant pas les horaires de travail en volume et en périodes nocturnes ; • ne renouvelant pas l'assurance chantier.
Phase d'exploitation		

[3] *aux termes de la NESn°2 (CES, page 35 et 36)*

Official Use Only

Réf.	Risques et Impacts négatifs	Analyses et commentaires
Risques et impacts environnementaux négatifs		
27	Risques de pollution des ressources en eau, sol et air	La mise en exploitation et maintenance des sous-projets pourrait entrainer la pollution de l'air, des eaux et des sols par des rejets divers.
Risques et impacts sociaux négatifs génériques		
28	Risques d'accidents	Les populations riveraines seront exposées aux risques accrus des accidents de la circulation liée à la traversée des voies aménagées ou à l'exploitation des infrastructures, pendant la réhabilitation ou la construction. Les enfants et les femmes qui forment la catégorie la plus vulnérable seront les plus exposés. Ces risques d'accidents seront plus grands au niveau des riverains dans les zones d'influence directe des infrastructures réalisées ainsi que des employés embauchés pour l'exploitation et la maintenance.
29	Dégradation du cadre de vie	Le rejet d'eaux usées issues des infrastructures constitue une source de dégradation du cadre de vie de la population environnante et des usagers.
31	Risques de maladies pour les applicateurs, les utilisateurs des magasins et les agriculteurs bénéficiaires du projet	Suite à l'exposition accrue aux pesticides pour les applicateurs utilisés pour les traitements, il peut s'en suivre des maladies par contamination orale, inhalation ou ingestion accidentelle par les enfants et avoir des effets négatifs sur les utilisateurs si les bonnes pratiques ne sont pas observées, y compris leurs proches et autres usagers permanents ou temporaires.
Phase d'exploitation : risques sociaux		
32	Risques de frustrations des PME	Les frustrations pourraient provenir : • du refus des demandes d'octroi de crédit ou le manque de disponibilité de fonds peut entrainer des frustrations des PME voire des conflits ouverts avec les institutions financières ; • De retard de paiement des factures de prestations de services ou de travaux ; • De passations de marché perçues comme non-transparentes ; • De pressions de l'administration fiscale pour le paiement des impôts dus au titre des marché remportés ; • De délais courts de soumission des plannings de chantier ou de dépôt des rapports d'activités ; • De visites intempestives de chantier pour raison de supervision, de contrôle ou de missions d'appui Il pourrait s'en suivre des récupérations de conflits de sources diverses, d'arrêts de travaux, de non-conformités techniques ou des abandons de chantier.

Source : Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Official Use Only

1.5. Résume de l'approche méthodologique appliquée

L'approche méthodologique adoptée dans le cadre de l'élaboration du présent PMPP est basée sur une approche participative, impliquant l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le Projet. L'étude a privilégié cette démarche participative selon la NES 10 qui a permis d'intégrer au fur et à mesure les avis et arguments des différentes parties prenantes. Cette démarche fondamentalement participative et inclusive s'est articulée autour de cinq (5) étapes méthodologiques essentielles :

Identification des parties prenantes : Cette activité a été réalisée à partir de la recherche documentaire (aides mémoires, document de conception du projet, PEES non encore validé. Cet exercice préalable a permis de disposer des informations utiles sur le projet et de s'approprier correctement ses objectifs et les enjeux qu'il soulève en tant que projet ;

Planifier la consultation et la diffusion de l'information sur le projet : Cela s'est réalisé avec l'appui du projet qui a transmis des courriers d'information et du calendrier de collecte de données aux préfets des régions ;

C**onsultation des parties prenantes** : les rencontres avec les populations bénéficiaires du Projet, les personnes potentiellement affectées par sa mise en œuvre, les acteurs institutionnels du Projet, les ONG actives dans la protection de l'environnement et des forêts, le secteur foncier rural ainsi que des droits humains, les autorités locales concernées par le projet avaient pour objectif, d'intégrer les préoccupations (impacts potentiels), les avis et les recommandations de ces différents acteurs à la prise de décision, dans la mesure du possible. Ces consultations organisées avec les populations bénéficiaires du projet ont permis de compléter les informations issues de l'analyse bibliographique, de recueillir des données complémentaires et surtout de discuter des enjeux environnementaux et sociaux des activités du projet et de leurs préoccupations/besoins dans le cadre de la mise en œuvre du Projet.

Analyse des parties prenantes : les données collectées lors des rencontres institutionnelles et des consultations des bénéficiaires ont permis de faire une analyse des parties prenantes en ressortant leurs besoins et préoccupations spécifiques.

Élaboration du PMPP : Les analyses effectuées et la recherche bibliographiques ont permis d'élaborer le présent PMPP qui sera validé par le projet et la Banque mondiale.

2. RESUME DES CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

2.1. Bref résumé des activités antérieures de mobilisation des parties prenantes

Les activités antérieures de mobilisation des parties prenantes réalisées pour la préparation du projet sont décrites dans le tableau 3. Il ressort de ce tableau que les différentes rencontres ont beaucoup plus privilégié les échanges avec le groupe de travail de la partie ivoirienne et les experts de la Banque mondiale. L'atelier 5 a vu l'implication des Conseils régionaux.

Official Use Only

Tableau 3 : Activités antérieurement réalisées dans le cadre du projet

Activités réalisées	Dates	Message	Acteurs concernés
Mission d'appui à la mise en œuvre du Projet	Du 19 au 28 janvier 2026	La mission a permis de : (i) apprécier les progrès de la mise en œuvre du projet, notamment les investissements en infrastructures socio-économiques sur les sous-composantes 1.1, 1.2 et 1.3 ; (ii) effectuer des visites sur les sites des sous-projets et évaluer la performance des dispositifs locaux de facilitation, des modalités de mise en œuvre en place et visiter les antennes régionales ; (iii) discuter des résultats de l'enquête de perception à mi-parcours ; et (iv) évaluer les progrès réalisés et les mesures proposées à partir de la revue à mi-parcours. La mission a également permis de mener des échanges avec les communautés hôtes accueillant des réfugiés, dans le but d'apprécier leur intégration socioéconomique et d'identifier les contraintes et défis y liés.	BM, UCP COSO, Communautés hôtes et des réfugiés
Mission conjointe de la Banque mondiale et du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR)	Du 23 au 27 février 2026	TI s'est agi de i) consulter le Gouvernement Ivoirien ainsi que les principales parties prenantes nationales, des modalités selon lesquelles les ressources du WHR pourraient appuyer le développement social et économique à moyen et long terme dans les zones accueillant des réfugiés en s'inscrivant dans les priorités et stratégies nationales existantes; (ii) présenter les objectifs, les critères d'éligibilité et les modalités opérationnelles du WHR; et (iii) conduire des consultations et des visites de terrain avec les autorités régionales et locales dans les régions septentrionales, ainsi qu'avec les partenaires de développement, les acteurs humanitaires, les bailleurs bilatéraux et les organisations de la société civile.	MEFB, CNS, DAARA, ONECI, HCR, CMU, Communautés hôtes et réfugiés
Mission d'élaboration du plan de mobilisation des parties prenantes	Du 7 au 11 avril 2026	Après avoir identifié toutes les parties prenantes, il est question de chercher leur l'implication dans toutes les activités du projet	UCP COSO, Communautés hôtes et réfugiés
Mission de préparation du Financement Additionnel	Du 13 au 17 avril 2026	Les points d'attention ont porté sur les composantes et les sous-composantes du financement additionnel du projet parent	UCP COSO, BM

Source : Mission d'élaboration du PMPP, octobre 2021

Official Use Only

2.2. Résume des principales préoccupations et attentes découlant des consultations

Dans le cadre de la préparation des instruments de sauvegardes environnementales et sociales, des consultations des parties prenantes ont été organisées du 7 au 11 avril 2026 dans les régions de la Bagoué, du Tchologo et du Bounkani après la mission d'appui de janvier 2026 et la mission conjointe DAARA, HCR et BM de février 2026.

Ces rencontres ont concerné pour l'essentiel les services techniques et administratifs, y compris les organisations professionnelles, mais aussi les organisations de la société civile locale (ONG locales, groupements et associations de femmes et de jeunes), les autorités coutumières, des communautés hôtes et des réfugiés.

Concernant les communautés d'accueil et des réfugiés, 391 personnes dont 157 membres des communautés d'accueil (40%) et 179 réfugiés (60%) ont été consultées. Ces personnes consultées sont composées de 212 hommes soit 54% et 179 femmes soit 46%. Cette approche a facilité le recensement des points de vue et préoccupations des différents acteurs concernés par le projet et aussi le recueil des suggestions et recommandations qu'ils ont formulées. Les images, la liste des personnes rencontrées et les PV de consultations des parties prenantes sont inclus dans le document annexe du présent rapport de PMPP.

Pour recueillir les avis du public vis-à-vis du projet, les thématiques ou points ci-après ont été abordées et discutées avec les acteurs après présentation du projet par le consultant :

a) Les canaux de communications ;
b) Les besoins en renforcement de capacités pour le suivi de la mise en œuvre du projet ;
c) L'accès aux services sociaux de base ;
d) Les projets et programmes en cours ;
e) Le cadre organisationnel ;
f) L'accès à la terre ;
g) Les VBG/ EAS / HS ;
h) La gestion des réclamations ;
i) La gestion des pesticides ;
j) La gestion des déchets en générale ;
k) La question de la main d'œuvre ;
l) Le changement climatique.

Official Use Only

Tableau 4 : Récapitulatif des préoccupations, attentes et suggestions des échantillons de parties prenantes consultées

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	ATTENTES /SUGGESTIONS
Services techniques déconcentrés et administratifs régionaux (préfectures, mairies, Conseils régionaux)	- Difficulté pour la circulation de l'information entre les responsables des services techniques - Insuffisance de personnel formé dans le suivi environnemental de projet - insuffisance d'implication des services techniques et administratifs lors de la mise en œuvre du projet - Récurrence des conflits agropastoraux dans la zone du projet - Insuffisance d'équipement en matériel et mobilier de bureau - Difficultés dans la mobilisation des fonds pour le dédommagement des personnes affectées par le projet - Manque de moyens (en personnels, logistiques et financiers) de la direction régionale de l'inspection du travail pour le suivi des travailleurs - Non-application des textes sur la qualité, santé, hygiène et sécurité ; - Invasion de la zone du projet par les pesticides non homologués ; - Prolifération des dépotoirs sauvages dans la zone du projet ; - Chocs dus changement climatique.	- Mettre en place une plateforme pour l'échange d'informations entre les responsables des services techniques et administratifs ; - Former ou recycler le personnel des services techniques et administratifs dans le suivi environnemental de projet ; - Impliquer les services techniques et administratifs dans la mise en œuvre du projet ; - Mettre en place une stratégie efficace de résolution des conflits agropastoraux ; - Évaluer les besoins et équiper les services techniques et administratifs en matériels et mobiliers de bureau ; - Prévoir et intégrer un budget d'indemnisation dans les coûts globaux du projet ; - Prévoir un appui spécifique à l'inspection du travail pour le suivi et contrôle de la main-d'œuvre ; - Veiller à l'application des textes sur la qualité, santé, hygiène et sécurité ; - Renforcer le contrôle sur les pesticides au niveau des portes d'entrées du pays ; - Former les producteurs dans l'utilisation optimale des pesticides ; - Mettre en place un plan de gestion des pesticides - Mettre en place un plan de gestion des déchets ; - Adapter les pratiques culturales au changement climatique.

Official Use Only

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	ATTENTES /SUGGESTIONS
Organisations professionnelles agricoles (OPA)	- Non-respet du prix bord -champs des produits agricoles par les acheteurs et les intermédiaires ; - Absense d'une institution spécialisée dans la résolution des conflits agropastoraux ; - Difficulté d'accès aux semences améliorées et aux intrants ; - Dégradation avancée de certaines pistes de desserte agricoles ; - Difficulté d'accès à l'eau pour la production agricole ; - Occupation illégale des terres par les agriculteurs ; - Difficulté d'accès aux crédits ; - Difficultés d'accès à la terre ; - Difficultés d'obtention d'un site de réinstallation en cas de déguerpissement (site de réinstallation) ; - Conflit entre exploitant et propriétaire terriens ; - Difficultés d'acquisition des pièces d'identité ; - Mauvaise gouvernance dans le dédommagement des PAP ; - Insuffisance de l'effectif des forces de défense et de sécurité dans certaines régions de la zone du projet.	- Respecter le prix bord-champs des produits agricoles ; - Mettre en place une stratégie efficace de résolution des conflits agropastoraux ; - Faciliter l'accès des producteurs aux semences améliorées ; - Faciliter l'accès aux intrants agricoles ; - Réhabiliter les pistes de desserte agricoles ; - Réaliser des aménagements Hydro agricoles (barrages, irrigation…) ; - Mettre en place une banque agricole adaptée aux besoins des producteurs ; - Facilitér la procédure de sécurisation de la terre (certificat foncier, ACD) ; - Dédommager les pertes de terres en tenant compte du coût actuel des terres (probable zone de réinstallation) ; - Sécuriser les terres des producteurs (matérialisation des limites, facilitation d'acquisition de documents administratifs…) ; - Appuyer les PAP dans l'acquisition des documents d'identité ; - Faciliter l'acquisition des terres dans la légalité ; - Mettre en place un comité de suivi des dédommagements ; - Intégrer les coûts de prise en charge des pièces d'identité dans le coût global du projet ; - Augmenter l'effectif des forces de défense et de sécurité dans certaines zones du projet selon ce qui sera défini dans l'évaluation sur la sécurité dans les zones du projet.
Organisations des femmes	- Manque d'appui dans la réalisation des AGR ; - Difficulté d'accès à la terre pour les femmes ;	- Appuyer les femmes dans la réalisation des AGR ; - Faire des aménagements Hydro agricole au profit des femmes ;

Official Use Only

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	ATTENTES /SUGGESTIONS
	- Diffulcté d'accès aux crédits ; - Difficulté d'accès aux documents administratifs pour la reconnaissance des associations et groupements ; - Dégradation avancée de certains marchés.	- Faciliter l'accès aux crédits aux femmes ; - Appuyer les femmes dans l'obtention de récépissés pour la création des associations et organisations professionnelles ; - Moderniser les marches.
Organisations des Jeunes	- Non-implication des jeunes dans la restitution des études et dans la mise en œuvre du projet ; - Existence de nombreux jeunes sans emploi dans la zone du projet ; - Difficulté d'accès à la terre des jeunes ; - Coût élevé des formations dans les filières techniques ; - Absence d'infrastructures de sport ; - Absense de formation des jeunes dans la création d'entreprise.	- Impliquer les leaders de la jeunesse pendant la réalisation du projet ; - Exiger le recrutement de la main-d'œuvre locale et mettre en place une commission préfectorale de suivi du recrutement de la main-d'œuvre ; - Intégrer le recrutement de la main-d'œuvre locale dans le contrat de l'entreprise ; - Appuyer le retour à la terre des jeunes ; - Subventionner la formation des jeunes dans les filières techniques ; - Réaliser un complexe omnisport pour les jeunes ; - accompagner les jeunes dans la création d'entreprises (exonération des taxes, crédits, etc.) et la réalisation d'AGR ; - faciliter l'accès à la terre des jeunes.
Organisations ou institutions spécifiques engagées dans la protection des personnes vulnérables (les victimes de VBG, VFE et les personnes vivant	- Difficulté d'accès à la formation pour les personnes vulnérables ; - Manque d'appui des plateformes de prévention et de protection dans les régions ; - Manque d'appui des structures de prise en charge des VBG et VFE ; - Insuffisance de foyer d'accueil des victimes de VBG ; - Manque de moyen pour l'insertion des victimes dans le circuit économique ; - Difficulté d'accès au crédit des victimes de VBG.	- mettre en place des centres de formation pour personnes vulnérables ; - appuyer les plateformes de prévention et de protection des victimes de VBG dans les régions ; - appuyer les structures de prise en charge des victimes de VBG et VFE; - mettre en place un foyer d'accueil des victimes de VBG ; - appuyer les victimes de VBG dans les AGR ; - améliorer l'accès aux crédits des victimes de VBG.

Official Use Only

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	ATTENTES /SUGGESTIONS
avec un handicap, etc.)		
Communautés hôtes et réfugiés	- Besoins alimentaires non couverts en quantité et en qualité (les habitudes alimentaires ne sont pas respectées même s'il se présente quelque nourriture ; - Difficile accès aux services de base (éducation, eau, santé, emplois et nourriture) ; - Accès insuffisant à la terre et au pâturage ; - Manque d'appui dans la réalisation des AGR.	- Organiser l'utilisation spatiale des terres ; - Mettre en place des points d'eau potable durables (PMH et/ou HVA) pour prévenir les pénuries en saison sèche. - Mettre en œuvre des programmes d'appui agricole (intrants, semences améliorées, petits équipements) pour renforcer la production vivrière. - Initier la construction d'infrastructures sociales de base (école primaire, centre de santé communautaire) et sensibiliser les réfugiés à scolariser leurs enfants. - Fournir des équipements de transformation (moulins, décortiqueuses) pour alléger le travail domestique. - Renforcer les mécanismes de dialogue communautaire entre populations hôtes et réfugiés pour prévenir les tensions (foncier, ressources naturelles). - Mettre en place des comités mixtes (hôtes/réfugiés) pour la prévention des conflits. - Déployer des campagnes de sensibilisation sur les violences basées sur le genre (VBG/EAS/HS), les mariages précoces et les droits humains. - Mettre en place un mécanisme de gestion des réclamations accessible et confidentiel pour les réfugiés et les communautés hôtes. - Renforcer les capacités des leaders communautaires sur la prévention et la gestion des conflits.

Official Use Only

PARTIES PRENANTES CONSULTÉES	PRÉOCCUPATIONS	ATTENTES /SUGGESTIONS
		- Mettre en place un cadre de coordination locale entre autorités, ONG et partenaires pour une réponse harmonisée. - Organiser un recensement régulier et actualisé des réfugiés afin de mieux planifier les interventions. - Mobiliser d'autres acteurs pour une assistance humanitaire ciblée (vivres, articles essentiels) à court terme pour répondre à l'urgence.

Source : Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Les procès-verbaux des consultations spécifiques menées dans la zone du projet sont indiqués en annexe IV.

Official Use Only

3. IDENTIFICATION ET ANALYSE DES PARTIES PRENANTES

3.1. Parties prenantes susceptibles d'être affectées, directement ou indirectement, par la mise en œuvre du projet

*Les « **parties touchées ou affectées par le projet »*** désignent les individus, groupes, populations locales et autres parties prenantes susceptibles d'être touchés par le projet, directement ou indirectement, positivement ou négativement par l'une des manières ci-dessus décrite ou qui ont été identifiées comme les plus susceptibles d'être affectées par les actions du projet. Cette catégorie de parties prenantes est essentiellement composée des groupes suivants : (i) *hommes, femmes et jeunes au niveau local,* (ii) *groupes vulnérables*, (iii) *la société civile organisée, (iv) les groupements locaux organisés dans le domaine agricole et social* et (v) les réfugiés.

Pour cette catégorie de parties prenantes dites « touchées par le projet », les impacts pourraient concerner : (i) l'exclusion de la participation dans le projet ou dans ses bénéfices en raison de la discrimination (nationalité, genre, âge) ; (ii) le népotisme et la corruption influence l'adoption de décisions dans le projet ; (ii) la perte de lopins de terre à usage agricole et d'habitation (empiétement sur un terrain public d'une commune ou d'un bâtiment administratif); (iii) la perturbation d'activités socio-économiques implantées à proximité d'un site (déplacement temporaire ou définitif de boutiques, d'atelier, étales etc.) ; (iv) la perte minimale de structures domestiques (destruction de mur de clôture, etc.); (v) la perte partielle de terres agricoles (empiétement sur les champs, vergers), (vi) la perte de cultures pérennes ou saisonnières (manguiers, de maïs, d'oseille, etc.) et (vii) la perte d'animaux (bovins, petits ruminants et volailles).

La liste indicative de cette catégorie de parties prenantes « ***touchées ou affectées par le projet*** » est donnée dans le tableau 5.

Tableau 5 : Parties prenantes touchées ou affectées

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
1	Hommes, femmes et jeunes au niveau local	• les hommes et femmes chefs de ménages des communautés bénéficiaires ; • les hommes et femmes des communautés bénéficiaires ; • les jeunes des communautés bénéficiaires. **NB** : Ces personnes identifiées sont généralement regroupées en associations que sont : Organisations professionnelles agricoles féminines de la région du PORO et du Bafing, Organisation des jeunes de la région du PORO, Association des jeunes de la région du Bafing, Association des Personnes Handicapées du Bafing (APHB), Fondation Djigui (intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme) du Bafing ;Groupements et associations des femmes du Bafing , Association des jeunes de Tchologo, Coopérative CODERIE de Tchologo, Associations féminines de Minignan,; Association des producteurs de Minignan ; Associations des femmes du Bounkani, Association SIFOKA de Bromakoté dans le Bounkani. Ces associations sont des canaux de vulgarisation des informations.

Official Use Only

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
2	Groupes vulnérables	• les analphabètes, les sans terre, les femmes, les personnes vivant avec un handicap, les orphelins, les veuves, les filles mères ; • les personnes vivant avec le VIH/SIDA ; • les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) ; • les personnes âgées dépendantes. **NB :** Les groupes identifiés lors des consultations des parties prenantes ont montré que ces personnes sont regroupées en associations que sont : Fondation Djigui (intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme) du Bafing, Groupements et associations des femmes du Bafing, Associations féminines de Minignan, Association des handicapés de Minignan, Associations des femmes du Bounkani, Association des handicapés de Bouna. Ces groupes pourront être les principaux canaux pour leur mobilisation
	La société civile organisé (ONG travaillant dans le domaine de genre, EAS / HS, participation dans la vie publique ; etc.)	• les organisations professionnelles agricoles ; • les organisation des jeunes ; • les organisations des femmes ; • les association des personnes handicapées ; • les fondations et orhanisations intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme. **NB** : Pour la société civile on peut citer : Organisations professionnelles agricoles féminines de la région du PORO et du Bafing, Organisation des jeunes de la région du PORO, Association des jeunes de la région du Bafing, Association des Personnes Handicapées du Bafing (APHB), Fondation Djigui (intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme) du Bafing ; Groupements et associations des femmes du Bafing , Association des jeunes de Tchologo, Coopérative CODERIE de Tchologo; Associations féminines de Minignan; Association des handicapés de Minignan, Association des producteurs de Minignan, Associations des femmes du Bounkani, Association SIFOKA de Bromakoté dans le Bounkani, Association des handicapés de Bouna . Ces associations sont les principaux vecteurs de sensibilisation et pour être utilisées dans les stratégies de mobilisation
3	Groupements locaux organisés dans le domaine agricole et social (surtout travaillant pour les femmes et les jeunes dans les domaines priorisés par le projet)	• Les producteurs ou productrices agricoles locaux (groupes d'agriculteurs détenant et exploitant de manière collective des terres agricoles et/ou des infrastructures comme moyen de subsistance); • Les producteurs ou productrices pastoraux locaux (groupes d'éleveurs exploitant de manière collective des zones de pâturage, des aires d'abreuvage des animaux et/ou des infrastructures telles que les parcours du bétail comme moyens de subsistance); • Les femmes socialement, économiquement et culturellement actives dans le développement niveau local (détenant et exploitant en commun des terres agricoles et mettant en commun leurs ressources, idées et expériences afin de

Official Use Only

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
		promouvoir l'autonomisation socio-économique des femmes et d'augmenter leurs revenus) ; • Les jeunes socialement, économiquement et culturellement actifs au niveau local (détenant et exploitant des terrains vagues, des aires de jeux et des espaces de loisirs ainsi que des infrastructures d'activités sportives et culturelles telles que des terrains de foot, des pistes d'athlétisme etc.). **NB :** Ces groupements concernés sont : Organisations professionnelles agricoles féminines de la région du PORO et du Bafing, Organisation des jeunes de la région du PORO, Association des jeunes de la région du Bafing, Association des Personnes Handicapées du Bafing (APHB), Fondation Djigui (intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme) du Bafing ;Groupements et associations des femmes du Bafing , Association des jeunes de Tchologo, Coopérative CODERIE de Tchologo, Associations féminines de Minignan,; Association des producteurs de Minignan ; Associations des femmes du Bounkani, Association SIFOKA de Bromakoté dans le Bounkani. Ces associations sont des canaux de vulgarisation des informations.
4	Réfugiés	• les hommes,t femmes et enfants réfugiés venant du Mali et du Burkina-Faso; • les jeunes réfugiés venant du Mali et du Burkina-Faso.

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Ces groupes de parties prenantes représentent, d'une manière générale, les populations bénéficiaires du projet. Les résultats des consultations révèlent que les populations favorisent la mise en œuvre du projet et le changement qu'il peut générer. La stratégie à mettre en place est d'aller plus loin de la simple communication, et plutôt de chercher à responsabiliser les communautés et à les impliquer dans le projet. Il s'agira alors pour le projet de :

- connaitre leurs besoins spécifiques et essayer d'y répondre, si cela n'est pas possible, expliquer les raisons par le biais d'une restitution itérative avec les communautés ;
- communiquer avec elles et leur déliver des informations de qualité ;
- engager toutes les parties prenantes, y compris celles qui sont vulnérables, dans la prise de décisions et la mise en œuvre du projet.

3.2. Parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du projet

Les recherches documentaires (aide-mémoire de la mission de la Banque mondiale, document de conception du projet) et les résultats obtenus des enquêtes de terrain ont également montré que d'autres acteurs, en effet, sans être forcément touchés par les effets directs du projet sont tout de même intéressés voire interpellés par les actions de celui-ci et manifestent leur intérêt pour le projet.

Les «***parties prenantes qui participent à la mise en œuvre du projet*** » sont des acteurs qui pourraient ne pas subir ni ressentir directement les effets du projet mais se sentent interpelées par le projet et ses activités et manifestent leur intérêt pour celui-ci pour les principales raisons suivantes :

Official Use Only

- Parce qu'ils participent à la conception et/ou au financement du projet (les partenaires techniques et financiers, les ministères sectoriels, les collectivités territoriales) ;
- Parce qu'ils jouent un rôle dans la préparation et/ou la réalisation du projet (les partenaires techniques et financiers, les sectoriels, les collectivités territoriales, les autorités publiques et administratives déconcentrées, les services techniques régionaux et départementaux de l'État ;
- Parce qu'ils font partie des communautés touchées et veulent faire entendre des préoccupations à une échelle plus vaste que celle d'un ménage Organisation Communautaire de Base (OCB), les organisations de la société civile (OSC), les médias, etc.) ;
- Parce que le projet évolue dans leur secteur d'intervention, (les services techniques régionaux et départementaux de l'État intervenant dans le domaine précis, les OSC, le secteur privé, les médias etc.) ;
- Tout simplement parce qu'ils souhaitent recevoir des informations en raison du fait qu'un financement public est proposé à l'appui de ce projet (les populations d'une manière générale).

La liste et la composition des autres parties concernées du projet est indiquée dans le tableau 6.

Tableau 6 : Liste et composition des "autres parties concernées" du projet

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
1	Ministères et services techniques et/ou administratifs rattachés	• Primature : Ministère de tutelle du projet • Conseil Coton, Anacarde Karité (CCAK) : Agence d'exécution du projet dont sera mise en place l'Unité de Coordination du Projet De par leurs compétences avec les thématiques du projet, les ministères suivants sont impliqués dans la mise en œuvre : • Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural et des Productions Vivrières • Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité • Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Alphabétisation et de l'Enseignement Technique • Ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité • Ministère de l'Urbanisme, du Logement et du Cadre de vie • Ministère de la Santé, de l'Hygiène publique et de la Couverture maladie universelle • Ministère des Eaux et Forêts • Ministère des Transports et des Affaires maritimes • Ministère du Plan et du Développement • Ministère de l'Economie, des Finances et du Budget • Ministère de l'Equipement et de l'Entretien Routier • Ministère de l'Environnement et de la Transition Écologique

Official Use Only

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
		• Ministère de la Promotion de la Jeunesse, de l'Insertion professionnelle et du Service civique • Ministère de la Cohésion Nationale, de la Solidarité et de la Lutte contre la Pauvreté • Ministère du Commerce, de l'Industrie et de l'Artisanat • Ministère des Ressources Animales et Halieutiques • Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant • Ministère de la Culture et de la Francophonie • Direction d'aide et assistance aux réfugiés (DAARA) • Projet de cohésion sociale des régions nord du golfe de Guinée
2	Les Agences nationales et autres structures similaires	• Projet ECOTER (Projet d'Appui au Développement Economique et Ecologique des Territoires Ruraux en Côte d'Ivoire) • Projet Emploi Jeune et Développement des Compétences (PEJEDEC) ; • Agence Nationale d'appui au développement Rural (ANADERà • Observatoire de la solidarité et de la cohésion sociale • Commission Nationale des Frontière (CNF-CI)
3	Partenaires techniques et financiers (PTF)	• Banque Mondiale (BM) • HCR

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Ces parties prenantes ont une responsabilité et un pouvoir très élevés de décision sur le projet, elles en sont les initiatrices, elles le pensent, le financent et/ou le réalisent. Elles ont un pouvoir réel d'influencer positivement ou négativement le projet. Elles accordent une importance capitale à la réussite du projet. Ces groupes de parties prenantes et leurs entités constitutives sont considérés comme étant des "***parties prenantes naturelles***" du projet par leurs forts niveaux d'intérêt et de pouvoir. La stratégie à mettre en place est de :

- collaborer avec ces groupes, planifier des rencontres régulières pour clarifier leurs besoins ;
- S'assurer de leur soutien tout au long du projet ;
- Proposer un partenariat et codécider avec elles;
- effectuer une gestion rapprochée.

3.3. Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet

Le tableau 7 notifie les parties prenantes influençant ou ayant un intérêt dans la mise en œuvre du projet.

Tableau 7 : Liste et composition des parties ayant une influence ou intérêts sur la mise en œuvre du projet

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
1	Les collectivités administratives	• Préfets des régions • Péfets de département • Sous-Préfets
2	Collectivités territoriales (Conseil régionaux / Communes)	• ARDCI • UVICOCI • Les maires de communes concernées par le Projet • Union des Associations des élus locaux
3	Comités ou Mutuelles au niveau village	• Chef de canton ou de villages concernés par le projet • Délégué de quartiers situés dans les communes concernées par le projet ; • Facilitateurs communautaires.
4	Le secteur privé	• Confédération Générale des Entreprises de Côte d'Ivoire (CGECI)
5	Les organisations de la société civile (OSC)	• Organisations professionnelles agricoles féminines de la région du PORO et du Bafing • Organisation des jeunes de la région du PORO • Association des jeunes de la région du Bafing • Association des Personnes Handicapées du Bafing (APHB) • Fondation Djigui (intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme) du Bafing ; • Groupements et associations des femmes du Bafing • Association des jeunes de Tchologo • Coopérative CODERIE de Tchologo • Associations féminines de Minignan; • Association des handicapés de Minignan • Association des producteurs de Minignan. • Associations des femmes du Bounkani • Association SIFOKA de Bromakoté dans le Bounkani. • Association des handicapés de Bouna
6	Les médias (Public et privé)	• RTI • Autres radios et télévision • Radios de proximité • L'internet, • La presse (écrite, orale, en ligne), • Les moyens de télécommunications

Official Use Only

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
7	Conseil national de sécurité (CNS)	• Président de la République • Premier Ministre • Vice-Premier Ministre • Ministre de la défense • Ministre des Affaires étrangères • Ministre en charge de l'Intérieur et de la Sécurité • Toutes les unités impliquées dans la sécurité du pays
8	Direction d'aide et assistance aux réfugiés et apatrides (DAARA)	• La Direction • Les services techniques principaux ✓ Service de Protection des Réfugiés ✓ Service de l'Assistance Humanitaire ✓ Service des Apatrides ✓ Service de l'Intégration et des Solutions Durables ✓ Service Administratif et Financier

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Ces parties prenantes ont une responsabilité et, dans certains cas, un pouvoir d'influence en raison de leur niveau de participation et d'implication élevé dans le processus de préparation et de formulation du projet, en particulier le secteur privé et les OSC. Ces groupes comprennent les entités liées de loin au projet. Elles ont la capacité d'influencer négativement l'atteinte des objectifs du projet quand elles viendront à porter une revendication des populations vis-à-vis du projet. Leur fort niveau de pouvoir peut les amener à intervenir et à s'opposer aux actions du projet. La stratégie est d'établir un dialogue permanent entre ces parties prenantes et le projet. Les informer, les consulter (recueillir leur avis, préoccupations, attentes etc.) avant la réalisation des sous-projets.

Il s'agit de communiquer avec elles et leur délivrer des informations de qualité et les impliquer en augmentant progressivement leur intérêt sur le projet.

3.4. Individus ou groupes vulnérables

Les recherches documentaires et les résultats obtenus des enquêtes de terrain ont également montré par ailleurs que la catégorie des « parties touchées par le projet » ci-dessus décrite peut inclure des **individus ou ménages vulnérables et/ou marginalisés**. Et que, si rien n'est fait, ces catégories d'individus ou de ménages risquent de devenir plus vulnérables par les actions et les effets du projet. Les ***« individus ou groupes vulnérables »***, désignent, en effet, ces individus ou ménages marginalisés, défavorisés qui, en raison de leur situation particulière pourraient être touchées de façon disproportionnée par les actions du projet et qui souvent, n'ont pas les moyens de faire entendre leurs

Official Use Only

préoccupations ou de saisir la portée des répercussions du projet et, pour lesquelles également des efforts d'engagements spéciaux pourraient être nécessaires pour assurer leur représentation égale dans le processus de consultation et de prise de décision associé au projet.

Tableau 8 : Liste et composition des "individus ou groupes vulnérables"

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
13	Individus ou groupes vulnérables	• Les femmes rurales en général à cause de leur situation social et économique plus vulnérable, • Les femmes chefs de ménage et sans ou avec faible assistance ; • Les femmes déshéritées de la terre ; • Les personnes âgées dépendantes ; • Les enfants en situation difficile particulièrement ceux sans domicile fixe (Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV). • Les groupes marginalisés qui n'ont pas de droit traditionnel sur le foncier ; • Les populations étrangères à l'occurrence, les réfugiés ; • Les jeunes notamment les jeunes marginalisés; • Les personnes survivantes de violences basées sur le genre (VBG) et d'EAS/HS (harcèlement et/ou abus sexuel, victimes de lévirat ou de sororat, d'excision, de mariage précoce, de violence conjugale) • Les personnes vivant avec un handicap (physique ou mental) ; • Les personnes et les ménages affectés par le VIH /SIDA ; • Les minorités religieuses et ethniques. • NB : Les pesanteurs sociales notamment religieuses et coutumières sont les contraintes qui pourraient les empêcher de participer au projet et de participer au processus de consultation des parties prenantes. Ainsi pour communiquer avec cette franche de la population il est important de sensibiliser les chefs religieux et coutumiers afin de faire des plaidoyers et exiger l'implication de ces personnes dans tout le processus du projet. Le projet pourra communiquer aussi directement avec les responsables de groupements de ces personnes vulnérables. Les associations ou structures actives dans la zone du projet sont : Fondation Djigui (intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme) du Bafing, Groupements et associations des femmes du Bafing, Associations féminines de Minignan, Association des handicapés de Minignan, Associations

Official Use Only

N°	Partie prenantes touchées ou affectées	Compositions /sous-groupes
		des femmes du Bounkani, Association des handicapés de Bouna. Ces groupes pourront être les principaux canaux pour leur mobilisation.

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Official Use Only

Ces groupes de parties prenantes représentent les populations bénéficiaires du projet. Ils apportent une contribution essentielle dans la conception et la formulation du projet grâce à leur niveau très élevé d'implication et de participation au processus de consultation sur le projet. Le tableau ci-après présente la synthèse des besoins des parties prenantes au projet.

Tableau 9 : Matrice de synthèse des besoins des parties prenantes

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
« Parties touchées par le projet »	Regroupe les (i) hommes, femmes et jeunes au niveau local, (ii) groupes vulnérables, (iii) la société civile organisée, et (iv) les groupements locaux organisés dans le domaine agricole et social. Toutefois, ce groupe va concerner celles qui sont à proximité des infrastructures réalisées et celles qui seront impactées directement par la mise en œuvre des sous projets (pertes de maisons d'habitations, de boutiques et de petits étalagistes, les pertes de terres, de cultures ou de plantations, etc)	- Français - Senoufo - Malinké - Dioula - Moré - Peuhl - Lobi	Informations transmises par : - Radios communautaires ; - Relais communautaires	Adopter une approche inclusive de participation dès le début, non axé seulement sur la communication d'informations mais sur l'engagement itératif de parties prenantes, surtout au niveau local ; Concevoir et mettre en place des méthodologies de participation appropriées pour engager les groupes vulnérables, surtout au niveau local ; Mener des campagnes de sensibilisation et d'information à l'endroit des populations ; S'appuyer sur les moyens de communication appropriés et utilisés par les populations locales (radio communautaires, relais, etc.) ; Utiliser la main d'œuvre locale lorsque la compétence existe au niveau local ;
Parties prenantes qui	Englobe environ une vingtaine de ministères et agences publiques de l'État impliqués.	- Français		Impliquer les autorités Administratives lors de la mise en œuvre ;

Official Use Only

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
participent à la mise en œuvre du Projet »	Partenaires techniques et financiers (PTF) Ministères et services techniques et/ou administratifs rattachés Les Agences nationales et autres structures similaires Entreprises		Information transmise par courriel (courrier électronique), courrier édité Information transmise par courriel et visite des sites et structures d'accueil avec l'équipe du projet	Former, renforcer les capacités et équiper les services techniques pour un meilleur suivi environnemental et social de la mise en œuvre des infrastructures ; Exiger des entreprises le respect du code de travail et impliquer les inspections régionales de travail dans le suivi des entreprises ; Veiller au respect des droits des travailleurs en général, Prendre des mesures pour le paiement des compensations dans les délais.
Parties prenantes qui ont un intérêt ou une influence sur la mise en œuvre du Projet	Collectivités administratives (Préfectures et sous-préfectures) Collectivités territoriales (Conseil régionaux / Communes) Le secteur privé Les organisations de la société civile (OSC) Les médias	- Français - Senoufo - Malinké - Dioula - Moré - Peuhl - Lobi	Visite avec traducteurs et représentants de la société civile	Impliquer les autorités administratives lors de la mise en œuvre ; Former les maires et les commissions sur la sélection des bénéficiaires ou groupes bénéficiaires des AGR et autres investissements du projet pour éviter les délibérations non conformes ; Élaborer un bon plan de communication et impliquer les acteurs clés (les Chefs de villages,

Official Use Only

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
				leaders d'opinion, imams, notables etc.,) ; Former, renforcer les capacités et équiper les services techniques pour un meilleur suivi environnemental et social de la mise en œuvre des infrastructures ; Exiger des entreprises le respect du code de travail et impliquer les inspections régionales de travail dans le suivi des entreprises ; Veiller au respect des droits des travailleurs en général, Prendre des mesures pour le paiement des compensations dans les délais.
« Individus ou groupes vulnérables »	regroupe en son sein neuf (9) sous-groupes. - les femmes rurales en général, - les femmes chefs de ménage et sans ou avec faible assistance ; - les femmes déshéritées de la terre ; - les personnes âgées dépendantes ; - les enfants en situation difficile particulièrement ceux sans domicile fixe (Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV)). - les groupes marginalisés qui n'ont pas de droit traditionnel sur le foncier ;	- Français - Sénoufo - Malinké - Dioula - Moré - Peuhl - Lobi	Informations transmises par : - Radios communautaires; - Relais communautaires Entretien spécifique avec les personnes concernées	Porte-à-porte pour atteindre les ménages vulnérables, y compris les femmes et les personnes qui vivent avec un handicap ; Facilité des déplacements par la mise en disposition de moyens de transport dans le cadre des rencontres

Official Use Only

Groupe de parties prenantes	Principales caractéristiques	Besoins linguistiques	Moyens de notification privilégiés (courriels, téléphone, radio, lettre)	Besoins spéciaux (accessibilité, gros caractères, garde d'enfants, réunions en journée)
	- les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) (harcèlement et/ou abus sexuel, victimes de lévirat ou de sororat, d'excision, de mariage précoce, de violence conjugale) ; - les personnes vivant avec un handicap (physique ou visuel ou mental) ;			
Les réfugiés	regroupe en son sein cinq (5) sous-groupes. - les femmes chefs de ménage et sans ou avec faible assistance ; - les personnes âgées dépendantes ; - les groupes marginalisés qui n'ont pas accès au foncier ; - les personnes victimes de violences basées sur le genre (VBG) (harcèlement et/ou abus sexuel, victimes de lévirat ou de sororat, d'excision, de mariage précoce, de violence conjugale) ; - les personnes vivant avec un handicap (physique ou visuel ou mental) ;	- Français - Sénoufo - Malinké - Dioula - Moré - Peuhl - Lobi	Informations transmises par : - Radios communautaires; - Relais communautaires Entretien spécifique avec les personnes concernées	Porte-à-porte pour atteindre les ménages vulnérables, y compris les femmes et les personnes qui vivent avec un handicap ; Facilité des déplacements par la mise en disposition de moyens de transport dans le cadre des rencontres

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Official Use Only

4. PLAN D'ENGAGEMENT OU DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

4.1. Mobilisation des parties prenantes

4.1.1. Objectif

Le plan de mobilisation est établi afin d'atteindre les objectifs de mobilisation et d'engagement des parties prenantes pour la durabilité environnementale et la réussite du projet.

Ce plan décrit le calendrier et les modalités de la consultation des parties prenantes tout au long du cycle de vie du projet. Il fait la distinction entre les parties affectées par le projet et les autres parties intéressées.

Le PMPP décrit également l'éventail et le calendrier des informations à communiquer aux parties affectées par le projet et aux autres parties intéressées, ainsi que le type d'informations à leur demander et à leur fournir. Il est adapté aux intérêts et aux niveaux d'engagement et de consultation de chaque partie prenante. La nature, la portée et la fréquence de la consultation sont proportionnelles à la nature et à l'ampleur du projet et à ses risques et impacts potentiels. Il décrit également comment la communication avec les parties prenantes sera traitée tout au long de la préparation du projet et de sa mise en œuvre.

Le présent PMPP décrit les mesures qui seront utilisées pour éliminer les obstacles à la participation et comment les points de vue des groupes différemment affectés seront pris en compte avec des mesures différenciées pour les personnes identifiées comme vulnérables.

Les objectifs spécifiques de la mobilisation, sont de :

- Appropriation des acteurs, notamment des acteurs locaux et étatiques ;
- Intégration du Projet dans d'autres interventions, notamment en matière de développement territorial (Région et Commune) ;
- Comprendre le système d'influence qui pourrait être des opportunités et des contraintes au Projet.
- Etablissement de mécanismes d'interactions avec les parties prenantes en vue de partager, en temps voulu et de manière compréhensible, accessible et appropriée l'information pertinente sur le projet et ses activités.

De façon générale, quatre (4) principes directeurs régissent la mobilisation des parties prenantes :

- **Transparence :** La transparence permet un dialogue constructif et continu avec les parties prenantes ainsi que l'activation des mécanismes de remontées d'informations. Les parties prenantes doivent donc être informées de manière la plus totale possible du processus, des enjeux et des incidences de la mise en œuvre de chaque sous-projet.
- **Partage de responsabilités :** Les responsabilités doivent être partagées entre toutes les parties prenantes.
- **Inclusion et représentativité :** Les acteurs locaux, actifs ou inactifs et tous les membres des communautés, se doivent d'être inclus et représentés. On doit étudier toute possibilité de recueillir les avis et les contributions de toutes les parties prenantes. Les flux d'informations doivent être bidirectionnels, permettant ainsi à toute partie prenante de partager toutes informations pertinentes et importantes sur la mise en œuvre du Projet et de ses sous-projets.

Official Use Only

- **La redevabilité :** Le sens de la redevabilité est la reconnaissance de la responsabilité des actions en garantissant aux individus et aux communautés, avec lesquels le Projet réalise ses travaux (à travers les sous-projets), l'accès à des mécanismes pertinents par lesquels ces derniers puissent demander des comptes au Projet vis-à-vis de ses actions.

4.1.2. Calendrier

Le FA au projet est prévu pour une durée de 2 ans. La divulgation d'informations et les consultations sont particulièrement pertinentes tout au long des premières étapes du projet, mais également tout au long du cycle du projet. Les activités au titre de chaque sous-composante comprendront des consultations supplémentaires avant leur démarrage, pour assurer une bonne sélection des bénéficiaires, la transparence et la responsabilité sur les modalités du projet et permettre aux voix de la communauté de former la base de la conception concrète de chaque intervention ; les consultations se poursuivront tout au long du cycle du projet.

4.2. Méthodes de mobilisation des parties prenantes

Il existe une variété de techniques de mobilisation et d'engagement utilisées pour établir des relations avec les parties prenantes, recueillir des informations auprès d'elles, les consulter et diffuser des informations sur le projet auprès du public. Lors du choix d'une technique de consultation appropriée, les méthodes de consultation culturellement appropriées et le but de l'engagement avec un groupe de parties prenantes doivent être pris en compte. Les techniques à utiliser sont décrites dans le Tableau 10. Il faut noter que chaque composante aura besoin de méthodologies distinctes pour mobiliser les parties prenantes. Celles-ci comprennent les groupes focaux, les ateliers, les entretiens avec des parties prenantes clé, les sites web, Facebook, la radio, la télévision, les communiqués de presse, ainsi que tous les supports de communication et d'information (porte-document, flyer, roll-up, brochures, dépliants, posters, documents et rapports de synthèse non techniques).

En plus des supports de communication, des ateliers et événements de sensibilisation du projet, en particulier les ateliers de formation, de réflexion et de partage d'expériences, les représentations théâtrales, assureront une grande mobilisation des parties prenantes concernées. Leurs visibilités seront assurées à la fois par des livrets de formation et des articles de presse qui paraîtront après les ateliers et évènements programmés dans le cadre du projet.

La stratégie de consultation des parties prenantes sera élaborée en utilisant les médias sociaux, moyens virtuels et d'autres formes appropriées de diffusion. Les lignes directrices pour la réalisation des consultations prendront en compte les éléments suivants :

- Pour de petites réunions, des consultations en petits groupes de discussion seront menées ;
- Diversifier les moyens de communication et s'appuyer davantage sur les médias sociaux et les canaux en ligne. Lorsque cela est possible et approprié, créer des plates-formes en ligne et des groupes de discussion dédiés appropriés à cet effet, en fonction du type et de la catégorie de parties prenantes;
- Utiliser des canaux de communication traditionnels (TV, journaux, radio, lignes téléphoniques dédiées et courrier) lorsque les parties prenantes n'ont pas accès aux canaux en ligne ou ne les utilisent pas fréquemment. Les canaux traditionnels peuvent également être très efficaces pour transmettre des

Official Use Only

informations pertinentes aux parties prenantes et leur permettre de fournir leurs commentaires et suggestions;

- Lorsqu'un engagement direct avec les personnes ou les bénéficiaires affectés par le projet est nécessaire, comme ce sera le cas pour la préparation et la mise en œuvre des PAR et EIES, l'UGP identifiera les canaux les plus pertinents et appropriés.

Le tableau 10 résume les techniques de consultation et de divulgation proposées à utiliser au cours de la mise en œuvre du PMPP.

Tableau 10 : Techniques de consultation et de divulgation proposées

Méthodes ou outils 'engagement	Objectifs de la méthode	Parties prenantes cibles
Correspondances (Téléphone, e-mail, Page Facebook)	Diffuser des informations aux bureaucrates (fonctionnaires, ONG, administrations locales, agences) Inviter les parties prenantes aux réunions, ateliers, événements culturels	**Parties Prenantes participant à la mise en œuvre** (instances administratives potentiellement affectées) **Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet** (préfectures, sous-préfectures, collectivités territoriales, entreprises)
Communication directe avec les parties prenantes en vue de construire des relations personnelles **(Porte à porte)**	Recherche d'opinions Permettre aux parties prenantes de parler librement de questions sensibles Tisser des liens entre parties prenantes	**Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet** notamment les Personnes potentiellement Affectées directement par le projet (PAP), les groupes vulnérables, ainsi que les femmes sur les questions de risques de VBG et d'EAS/ HS
Réunions formelles	Présenter des informations du projet à un groupe de parties prenantes Diffuser et discuter de la plausibilité des informations techniques Autoriser le groupe à commenter Autoriser le groupe à donner ses opinions et ses points de vue Tisser une relation impersonnelle avec les parties prenantes de haut niveau	**Parties Prenantes participant à la mise en œuvre** (instances administratives potentiellement affectées) **Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet** (préfectures, sous-préfectures, collectivités territoriales, entreprises)
Réunions publiques	Utile pour obtenir le point de vue des parties prenantes sur les questions de santé et de protection sociale. Ces réunions ne seront organisées que si strictement nécessaire. Elles compteront avec la participation d'un nombre limité de personnes (en accord avec les décrets promulgués pour faire face à la pandémie et	**Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet** : communautés de base, les Personnes potentiellement Affectées directement par le Projet (PAP)

Official Use Only

Méthodes ou outils 'engagement	Objectifs de la méthode	Parties prenantes cibles
	respecteront les règles de distanciation sociale et d'hygiénisation. Construire des relations avec les communautés, en particulier celles potentiellement touchées, par le biais d'échanges continus, comme les consultations Concevoir et partager des informations non techniques Faciliter les réunions avec des prestations power point, des tableaux magnétiques, des affiches, etc.	
Réunion en groupe de discussion	Présenter les informations du projet à un groupe de parties prenantes Permettre aux parties prenantes de donner leur avis sur des informations de base ciblées Construire des relations avec les communautés	**Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet** notamment les Personnes potentiellement Affectées directement par le projet (PAP), les groupes vulnérables ainsi que les femmes sur les questions de risques de VBG/EAS/HS
Page Facebook du projet	Présenter des informations sur le projet et l'état d'avancement de la réalisation du projet Suivre le feedback dans les commentaires et y répondre le cas échéant Divulguer les documents cadres environnementaux et sociaux et autres documents pertinents du projet	**Parties Prenantes participant à la mise en œuvre** (instances administratives potentiellement affectées) **Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet** (préfectures, sous-préfectures, collectivités territoriales, entreprises) **Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet** ayant accès à Internet
Brochures du projet	Synthèse sur le projet pour fournir une mise à jour régulière Informations de projet spécifiques au site	**Parties Prenantes participant à la mise en œuvre** **Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet** **Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet**

Official Use Only

Méthodes ou outils 'engagement	Objectifs de la méthode	Parties prenantes cibles
Affiches graphiques	Informations explicites sur des aspects sensibles, comme l'EAS / HS et la corruption ou népotisme	**Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet** (femmes, groupes vulnérables, personnes peu instruites, personnes vivant avec un handicap visuel)
Communiqués Radio – Télé	Diffuser des informations précises sur une période bien déterminée	**Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet** à l'endroit des communautés de base toutes catégories confondues
Communiqué de presse	Diffuser des informations spécifiques (ex : appels d'offres travaux ou de contrat de prestations, plan de circulation routière, etc.)	**Parties Prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du projet** **Parties prenantes susceptibles d'être touchées par la mise en œuvre du projet**

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

4.3. Méthode proposée pour la diffusion des informations

Le plan de mobilisation des parties prenantes sera publié sur les sites Web de la Banque mondiale, du Projet, de la Primature et de celui du ministère de l'économie, des finances et du budget. En outre, les informations avant et pendant la mise en œuvre du projet seront mises à disposition par le biais de courts rapports et de réunions avec des traductions dans les langues locales dans les communautés où les activités du projet seront mises en œuvre. Des informations seront également transmises par les stations de radio communautaires locales dans les langues locales.

Le Projet sera responsable du lancement du projet et de la divulgation du PMPP et du Mécanisme de Gestion des Réclamations (MGR) afin que la communauté soit informée des canaux pour faire remonter ses réclamations. Ces réunions prendront la forme de groupes de discussion ; toutes les vues et tous les commentaires seront enregistrés. Les autorités locales sont essentielles dans la mobilisation de la communauté, il sera donc important de tenir des réunions avec elles une fois que des problèmes surgiront dans la communauté. Les EIES et les PAR seront divulgués sur le site Web de l'ANDE, de la Coordination du Projet ainsi que sur le site Web externe de la Banque mondiale, tout en répondant aux exigences du Cadre environnemental et Social (CES) de la Banque mondiale.

Des copies papiers et des résumés exécutifs seront disponibles à la Coordination du Projet, au niveau des préfectures, sous-préfectures et les communes pour que les parties intéressées puissent y accéder, les examiner et fournir des commentaires, si nécessaire.

Official Use Only

Tableau 11 : Choix du mode de Communication selon les composantes du Projet

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Phase de démarrage								
Toute Composante	Démarrage du Projet/ Introduction du Projet	Informations sur le Projet/ Présentation des activités du Projet et des risques et impacts éventuels	Atelier national ou interrégional de lancement du Projet Atelier régional de lancement du Projet Réunion officielle (présentielle ou virtuelle)	Toutes les parties prenantes Populations dans les Régions Acteurs politiques dans les Régions	Au démarrage Effectif du Projet	100 % des parties prenantes concernés ou leurs membres ou représentant s prennent part aux ateliers et réunions	UGP	L'atelier de lancement s'accompagne de distribution des documents physiques sur le Projet (brochure, dépliant, etc.) La réunion sera en présentielle
Toute Composante	Démarrage du Projet/ Introduction du Projet	Informations sur le Projet/ Présentation des activités du Projet	Réunion de lancement au niveau local du sous-projet	Toutes les parties prenantes à l'échelle locale	Au démarrage effectif du Projet	100% des parties prenantes concernées ou leurs membres ou représentant s	UGP Préfecture Sous-Préfecture, Collectivités territoriales	
Toute composante	Diffusion du PEES, des documents de sauvegarde environnementa	Présentation publique des documents de sauvegarde du Projet	Réunions publiques, brochures, affiches, publication dans le site Web, page	Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées)	Trois premiers mois après le démarrage effectif	100 % des parties prenantes concernées ou leurs membres	UGP	Le résumé des documents de sauvegardes en langue locale est déposé au niveau de chaque

Official Use Only

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
	le et sociale (CGES, CR, PGMO, PMPP)	(contenu abrégé)	Facebook			ou représentants		Préfecture Sous-Préfecture, Collectivités territoriales,
Toutes les composantes	Identification des personnes vulnérables	Les critères des personnes affectées et des personnes vulnérables	Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les réseaux sociaux Consultation du public par le biais des ateliers, des entretiens avec des parties prenantes clés ou des focus groupes Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants	Collectivités territoriales Secteur privé Communautés locales Société civile	Pendant 3 mois Un communiqué dans les journaux Un passage à la radio nationale et locale, à la télévision RTI 1 par semaine durant la période de lancement du projet	Primature/UGP /COSO	UGP	Accompagnement de brochure présentant les critères de vulnérabilité
Phase de mise en œuvre								
Toute composante	Enjeux environnementaux et sociaux	Enjeux environnement	La mise en place d'un comité de gestion des déchets,	Autorités régionales et communales,	Durant la période de mise en	100% des parties prenantes ciblées	UGP ANDE	Un résumé des enjeux environnementaux et sociaux du projet est

Official Use Only

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
		aux et sociaux des Activités du Projet: hygiène, sécurité, violences sexuelles ; travail des enfants lors des travaux ; gestion des déchets	Sensibilisation sur l'hygiène l'assainissement et sécurité à travers les canaux de communication déjà cités	les cliniques, Communautés locales (chefs coutumier, leaders religieux, les associations)	œuvre du projet	prennent part aux activités du comité		fait et publié dans les radios locales
Toute composante	Gestion des plaintes y compris les VBG	Information sur le MGR (recueil des réclamations et plaintes, modalités de résolution, réponses)	Réunions publiques, radios locales, affiches	Toutes les parties prenantes à l'échelle locale (touchées et concernées)	Au cours des six (6) premiers r mois qui suit le démarrage Annonce radio (2 fois par semaine) pendant six (6) mois Pendant les missions de terrain (consultations publiques)	100% des parties prenantes concernées sont informées de l'existence du MGR et maitrisent le mode opératoire	UGP (Responsable de la communication et responsable sociale du Projet)	MPG est disséminé utilisant des méthodologies appropriées selon les parties prenantes ciblées Diffusion de la composante du MGR pour traiter l'EAS / HS en prenant en compte l'approche centrée sur la survivante MGR est traduit dans les langues locales

Official Use Only

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Toute composante	Suivi des mesures environnementales et sociales, mobilisation des parties prenantes	Techniques de suivi, indicateurs de suivi, mesures environnementales et sociales,	Réunion formelle	Parties prenantes touchées	Tout au long du cycle du projet	100% des parties prenantes concernées	UGP	Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi, notamment le suivi participatif
Composante 1 et 2	Préparation des instruments spécifiques	Préparation des EIES/ CIES /PAR	Focus-group Réunion de consultation publique Rencontre individuelle Enquête socio-économique/mesure détaillée ; l'inventaire des personnes touchées et de leurs biens dans la zone du projet	OPA, autres institutions gouvernementales, ONG locales et société civile	Avant la phase de construction du sous projet	100% des EIES/CIES/PAR sont préparés et validés par l'ANDE et la Banque mondiale	EE/ES de l'UGP, et consultant EIES/CIES/ PAR	Impliquer les communautés dans l'élaboration des EIES/CIES/PAR
		Diffusion des EIES/CIES/PAR	Message électronique pour informer les parties intéressées de la diffusion et des	Une semaine après la validation par l'ANDE et la BM Sur les sites Web des	Toutes les personnes affectées par le projet (PAP), les agences	100% des EIES/CIES/PAR sont diffusés	UGP	Des exemplaires EIES/CIES/PAR seront disponibles au niveau des préfectures, sous-préfectures, mairies

Official Use Only

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
			lieux de consultation des documents.	agences gouvernementales et de la BM.	d'exécution, les autorités préfectorales et communales, les directions techniques des ministères impliqués dans le Projet			et directions techniques des ministères impliqués
Composante 1 et 2	Préparation des instruments spécifiques par les entreprises	PGES Chantier, PAE, PPGED et PPSPS	Exploitation de l'EIES/CIES/ PGES	Agences d'exécution, Bureau de contrôle	Avant le démarrage effectif des travaux du sous-projet	100% de ces documents sont élaborés et validés par le Bureau de contrôle et l'UGP	UGP/ Bureau de contrôle	Impliquer les communautés dans l'élaboration de ces instruments
Composante 1 et 2	Entretiens des infrastructures	Informations et sensibilisations sur les entretiens des infrastructures, hygiène et santé, les maladies infectieuses et	Émissions suivies de commentaires Focus group	Travailleurs sur les chantiers, populations rivéraines, associations de jeunes et de femmes	Une fois par trimestre pendant 4 ans	100% des acteurs sont sensibilisés sur l'entretien des infrastructures	UGP/Agence d'exécution	Réaliser des posters ou dépliants sur l'entretien des infrastructures

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
		sur les systèmes de prévention, détection, et réponse à ces maladies en milieu public sur les chantiers						
Composante 2 et 3	Construction des infrastructures	Procédures de gestion de la main-d'œuvre, Code de conduite des travailleurs, normes techniques, sensibilisation sur les VBG, les MST/SIDA	Réunion thématiques, Focus group	Jeunes, groupes des jeunes, travailleurs des entreprises/ONG	1 à 2 mois avant le lancement des travaux		UGP, STD (ministère du travail, santé	
Composantes 3 et 4	Renforcement de capacités	Formations thématiques	Atelier de formations thématiques en fonction des cibles	Facilitateurs DCC (village) et les facilitateurs techniques Entreprises de formation spécialisée Gestionnaire des infrastructures	2 mois avant le début d'auto-construction	100% des futurs bénéficiaires et de la main-d'œuvre locale	UGP/Experts spécialisés Chargé du pôle d'engagement des parties prenantes de l'UGP	Prendre en compte les personnes vulnérables

Official Use Only

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
Composante 3 :	Conflit et violence	Comment prévenir les risques de Fragilité, de Conflit et de Violence (FCV) dans le Golfe de Guinée	Forum régional	Toutes les parties prenantes	Chaque année et pendant toute la durée du projet	100% des parties prenantes adhèrent à l'esprit du forum	UGP Préfecture Sous-Préfecture Collectivités territoriales	Tout document devrait faire l'objet de résumé en langue locale Impliquer fortement les médias
Composante 4 : Gestion de projet	Gouvernance	Renforcement de capacité sur la bonne gouvernance	Réunion thématique	UGP Entreprises Prestataires Services techniques	Premier trimestre de la première année du projet	100% des Parties prenantes concernées appliquent les pratiquent de la bonne gouvernance	UGP	
Phase d'exploitation								
Toutes les composantes	Mesures d'entretien et de gestions des infrastructures	La mise en place d'un comité de gestion des déchets, Sensibilisation sur l'hygiène l'assainissement et sécurité à travers les canaux de	Un passage à la radio locale par semaine durant la période définie pour la communication Information et sensibilisation dans les différentes communautés	Institutions bénéficiaires Secteur privé Communautés locales Société civile	Un mois après la réception provisoire des ouvrages	100% des acteurs sont sensibilisés sur la gestion des infrastructures	UGP/Agence d'exécution	Réaliser des posters ou dépliants sur l'entretien des infrastructures

Official Use Only

Composante du projet	Activités du Projet	Informations à communiquer	Techniques de communication	Parties prenantes ciblées	Calendrier	Pourcentage atteint	Responsables	Observations
		communication déjà cités						
Toutes les composantes	Organisation de l'atelier de clôture du projet	Performance environnemen-tales et sociales	Ateliers régionaux Journaux, la télévision, radios (nationale et locale), les affiches Site web, les réseaux sociaux Consultation par le biais des ateliers, des entretiens avec des parties prenantes clés ou des focus groupes Correspondance et réunions officielles Brochures et dépliants	Services techniques et administratifs régionaux, les organisations des jeunes et des femmes, les organisations syndicales	2er trimestre de l'année de clôture du projet	100% des participants sont informés de la clôture et des résultats atteints par le projet	UGP Préfecture Mairie	Impliquer les groupes vulnérables Recruter un traducteur en langue locale

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Official Use Only

4.4. Stratégie proposée pour intégrer le point de vue des groupes vulnérables

Les groupes vulnérables sont un segment de la population qui présente des caractéristiques spécifiques qui l'exposent à un risque plus élevé de sombrer dans la pauvreté que d'autres vivants dans des zones ciblées par un projet. Les groupes vulnérables comprennent les femmes rurales en général à cause de leur situation social et économique plus vulnérable, les femmes chefs de ménage et sans ou avec faible assistance, les femmes déshéritées de la terre, les personnes âgées dépendantes, les enfants en situation difficile particulièrement ceux sans domicile fixe (Orphelins et Enfants Vulnérables (OEV), les groupes marginalisés qui n'ont pas de droit traditionnel sur le foncier ; les population étrangères ; les jeunes, notamment les jeunes marginalisés ; les personnes victimes d'EAS/HS, les personnes vivant avec un handicap (physique ou mental) ; les réfugiés, les personnes et les ménages affectés par le VIH /SIDA, et les minorités religieuses et ethniques.

Alors que le projet est susceptible d'attirer un afflux de main-d'œuvre dans les zones du projet, l'augmentation des flux de revenus pour certains travailleurs, si elle n'est pas bien gérée, peut entraîner des tensions sociales, au niveau des ménages et de la communauté, augmentant ainsi le risque de comportements illicites et l'exposition à des situations à haut risque telles que l'exploitation et abus sexuel, harcèlement sexuel (EAS/HS) et la violence basée sur le genre (VBG) qui affectent principalement les membres vulnérables de la communauté. Il faut souligner que le projet sera mis en œuvre dans des zones rurales, où l'éventuel afflux de travailleurs augmente le risque d'EAS / HS.

En effet, la population de la zone du projet est cosmopolite et constituée d'autochtones, d'allochtones originaires de diverses régions et d'allogènes ressortissants des pays de la CEDEAO, notamment des Burkinabés, Maliens, Nigériens et aussi l'arrivée massive de réfugiés depuis 2021. La majorité de cette population tire son revenu des principales cultures agricoles, pérennes et vivrières (le coton, l'anacarde, la mangue, le riz, le maïs, le mil, le sorgho et l'arachide) ; le commerce et les services représentent la seconde activité principale ; et enfin l'industrie qui est très peu développée dans la zone, intègre en son sein plusieurs activités artisanales qui ont besoin d'être boostées.

Les taux de pauvreté dans les régions bénéficiaires du projet sont les suivants : Folon (69,1%), Kabadougou (56,5%), Bagoué (67,7%), Bafing (63,8%), Tchologo (59,7%), Bounkani (71,6%), Béré (48,7%), Poro (51,6%, Worodougou (50,7%) et Gontougo (67,7%).

En 2023, la Côte d'Ivoire a enregistré 8 862 cas de violences basées sur le genre (VBG), incluant viol, agression sexuelle, physique, mariage forcé et déni de ressources, selon des chiffres officiels, avec une majorité de cas touchant les femmes et les filles. Ces statistiques proviennent d'un annuaire statistique du Ministère de la Femme, de la Famille et de l'Enfant (MFFE) et reflètent une situation préoccupante malgré les efforts, avec des appels à subventionner le certificat médical obligatoire pour les procédures judiciaires. La répartition des cas, selon des sources diverses pour 2023/début 2024, se présente comme suit :

- 8 862 cas de VBG enregistrés en 2023 (MFFE).
- 5 360 cas répertoriés et pris en charge entre janvier et septembre 2023 (Gouv.ci).
- 9 607 cas enregistrés en 2024 (source : AIP, fin 2023/début 2024)[4] incluant :
  - ÷ *920 viols.*
  - ÷ *287 agressions sexuelles.*
  - ÷ *2 030 agressions physiques.*
  - ÷ *153 mariages forcés.*

[4] *https://www.aip.ci/284091/cote-divoire-aip-9-607-cas-de-violences-basees-sur-le-genre-enregistres-en-2024-expert/*

Official Use Only

- ÷ *4 394 cas de déni de ressources, d'opportunités ou de services.*
- ÷ *1 798 violences psychologiques ou émotionnelles*

Pour compléter les mesures d'atténuation, l'évaluation des risques de EAS/HS sera actualisée et le plan d'action pour la prévention et réponse aux EAS/HS du projet parent sera aussi actualisé et des actions proposées seront partagées avec le public pour se prémunir contre ce risque et leur fournir des informations sur les procédures de signalement à travers le Mécanisme de gestion des réclamations du projet. Le processus d'identification des parties prenantes a procédé à l'identification des groupes pouvant être jugés vulnérables dans le cadre de ce Projet ou des bénéficiaires bien ciblés comme les jeunes et les femmes. Des entretiens spécifiques (focus group) avec ces groupes vulnérables et/ou spécifiques continueront d'être organisés pendant les différentes phases de consultation. Pendant le processus de préparation, le Projet utilisera le Mécanisme de gestion des réclamations du projet parent pouvant faciliter le feedback de tous les acteurs y compris les groupes vulnérables. Pour compléter les mesures d'atténuation dans le CGES, une évaluation des risques de EAS/HS sera actualisée et un plan d'action pour la prévention et réponse aux EAS/HS du projet parent, lui aussi, sera actualisé et des actions proposées seront partagées avec le public pour se prémunir contre ce risque et leur fournir des informations sur les procédures de signalement à travers le Mécanisme de Gestion des Réclamations du projet.

Dans chacune des localités concernées par le projet, des organisations non gouvernementales (ONG), des leaders d'opinion ou des associations existent et sont très actives dans la défense des intérêts des groupes vulnérables. Ces structures (Association des Personnes Handicapées du Bafing (APHB), Fondation Djigui (intervenant dans la lutte contre les VBG et VFE, droits de l'homme) du Bafing, Groupements et associations des femmes du Bafing, Associations féminines de Minignan, Association des handicapés de Minignan, Associations des femmes du Bounkani et Association des handicapés de Bouna) seront mises à contribution pour identifier cette cible et organiser les séances d'information, de sensibilisation et de collecte de leurs requêtes. Les solutions aux problèmes identifiés et recueillis seront analysées et leur seront communiquées suivant le même canal. Les stratégies suivantes seront mises en œuvre pour éliminer les obstacles à leur participation :

- rencontres par catégories dans les groupes vulnérables en tenant compte du genre (sexe, âge, état et nature des handicaps ; etc.) ;
- fourniture de services de traduction dans une langue comprise et parlée ; choix de lieux accessibles pour les rassemblements ;
- Services de transport vers les lieux de la réunion le plus proche pour les personnes habitant des endroits isolés ;
- Les réunions avec les femmes animées par une facilitatrice pour mettre à l'aise les femmes ;
- tenue de réunions ciblées et de taille plus modeste durant lesquelles les personnes vulnérables se sentiraient plus à l'aise pour poser leurs questions ou formuler leurs préoccupations.

S'il n'existe aucune organisation active dans la zone du projet qui œuvre avec les groupes vulnérables, l'UGP se mettra en rapport avec les communautés qui seront plus à même de les renseigner sur les groupes vulnérables et sur la meilleure façon de communiquer avec eux. En tout état de cause, l'UGP déterminera comment ces groupes vulnérables seront consultés sur les projets.

Pendant le processus de préparation, le projet mettra en place un mécanisme de gestion des réclamations simplifié pouvant faciliter le feedback de tous les acteurs y compris les groupes vulnérables. Le

Official Use Only

fonctionnement de ce MGR simplifié sera assuré par l'UGP. D'ailleurs, le projet a mis en place un eMGR fonctionnel qui enregistre les réclamations en temps réel avec des délais de résolution précis.

D'autres groupes vulnérables sur ce projet peuvent être identifiés au cours des étapes futures de l'engagement communautaire et le plan sera révisé en conséquence pour refléter cette identification de nouvelles parties prenantes.

Pour la mobilisation des femmes, le Projet optimise les ressources et les structures locales existantes telles que les associations des femmes. En effet, l'exploitation de cette approche pourrait contribuer dans le changement de comportement des femmes au niveau des zones d'intervention du Projet. Ces femmes pourront ensuite faciliter l'introduction auprès d'autres femmes considérées comme vulnérables.

Mais le projet ne doit pas seulement se focaliser uniquement sur les attentes des femmes mais se tourner vers la mobilisation des hommes, la sensibilisation des hommes pour un changement de comportement, pour « accepter » l'égalité des sexes. Certes, le changement de mentalité et de comportement est un travail de longue haleine mais faisable surtout dans la zone d'intervention du projet ou la culture locale est basée sur la supériorité des hommes. À cet égard, les approches visant le dialogue interculturel seront privilégiées.

Pour les autres catégories telles que les personnes âgées, les orphelins, les veuves sans ressources, le projet sollicitera la contribution des autorités traditionnelles pour faciliter l'approche de ces groupes.

Le ciblage spécifique des jeunes dans le cadre de ce Projet consiste à viser l'inclusion des jeunes pour une amélioration des opportunités économiques, sportives et culturelles et leur participation et expression au niveau local et régional. L'inoccupation, l'état de désœuvrement, le manque de qualification professionnelle et le manque d'infrastructure de loisir et sportif sont autant de facteurs cités favorisant le désintéressement des jeunes au développement de la société et à toute participation citoyenne. Les stratégies de mobilisation des jeunes consistent à écouter leur « voix » et à satisfaire leurs attentes. La création d'espace de dialogue et de discussion par le biais d'ateliers, de réunions à thème, etc. constituera, entre autres, les stratégies de mobilisation des jeunes à asseoir.

4.5. Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes

Le financement additionnel du projet est prévu pour une durée de 2 ans. La divulgation d'informations et les consultations sont particulièrement pertinentes tout au long des premières étapes du projet, mais également tout au long du cycle du projet. Les activités au titre de chaque sous-composante comprendront des consultations supplémentaires avant leur démarrage, pour assurer une bonne sélection des bénéficiaires, la transparence et la responsabilité sur les modalités du projet et permettre aux voix de la communauté de former la base de la conception concrète de chaque intervention ; les consultations se poursuivront tout au long du cycle du projet.

Comme il n'y a pas d'informations actuelles disponibles concernant les échéanciers du projet, cette section sera mise à jour une fois la conception du projet finalisée. Le PMPP fera l'objet d'une consultation et sera diffusé et publié par UGP avant l'évaluation finale du projet.

Le tableau 12 fournit les informations relatives aux calendriers répertoriant les phases du projet, les décisions majeures et les dates butoirs pour la soumission de commentaires.

Tableau 12 : Calendrier prévisionnel de mobilisation des parties prenantes par rapport aux grandes activités

Official Use Only

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/ Échéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables
Mise en œuvre globale du Projet					
Lancement opérationnel et technique du Projet	Introduction sur le projet, activités du projet	Atelier de travail	Un (1) mois après la mise en vigueur du FA	Ministères impliqués, Régions	UGP
Lancement officiel du Projet	Informations sur le Projet, ses composantes	Réunion de communication Atelier de lancement	Un (1) mois après l'effectivité opérationnelle du Projet	Ministères impliqués, Régions, Services Techniques Décentralisés (STD), Mairie, Conseils Régionaux, ONG, Association, opérateurs privés	UGP
Suivi de l'avancement global du Projet	Sous-projets, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct auprès des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les trimestres pendant la durée du projet (un projet de rapport soumis après 15 jours et le rapport final au plus tard 30 jours après la fin du trimestre concerné et un rapport annuel au plus tard 30 jours après la fin de l'année)	Ministères impliqués, Services Techniques Décentralisés (STD), Mairie, Conseils Régionaux, ONG, Association, opérateurs privés	UGP
Suivi de l'avancement du Projet au niveau régional	Sous-projets, indicateurs de suivi, résultats obtenus	Réunions techniques régulières Dialogue direct auprès des bénéficiaires Correspondance directe (par mail, rapportage)	Tous les six (6) mois pendant la durée du projet	Toutes les catégories de parties prenantes, Bénéficiaires du projet, communautés	UGP ANDE
Évaluation globale du Projet (à mi-	Sous-projets, indicateurs	Réunions de consultations individuelles des	À mi-parcours À la fin du Projet	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP

Official Use Only

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/ Échéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables
parcours et à l'achèvement)	De suivi, résultats obtenus	acteurs Enquête auprès des bénéficiaires			
Suivi des plaintes et des réclamations	Nature des plaintes, types de réponse, niveau de satisfaction des réclamateurs	Réunions techniques Correspondance directe	Tous les trimestres	Comités de Gestion des Réclamations Services techniques et administratifs ONG/Associations	UGP
Renforcement de capacité des acteurs directs de mise en œuvre	Planification participative, suivi et évaluation et maintenance/ entretien des infrastructures	Réunions techniques	Deux fois par an Tout au long de la mise en œuvre	Parties prenantes ayant une influence ou un intérêt sur la mise en œuvre du Projet (Région, Préfecture, Mairies, Conseils Régionaux)	UGP
Mise en œuvre d'un sous-projet spécifique					
Évaluation environnementale et sociale de sous-projet	Impacts environnemen-taux et sociaux, mesures d'optimisation et d'atténuation adoptées	Réunions techniques et de consultation	Au plus tard deux (2) mois après l'identification du sous-projet et avant le lancement des travaux	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Lancement des travaux sur le sous-projet	Nature des sous-projets, type de bénéficiaires	Réunions communautaires	Au plus tard deux (2) mois après les études techniques et études environnementales et sociales Après que les PAP ont été dûment compensées	Toutes les catégories de parties prenantes	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Suivi de l'avancement des	Nature des sous-projets,	Réunions techniques (sur	Au plus tard un (1) mois après le	UGP, ANDE	UGP (responsables

Official Use Only

Grandes activités	Sujets de mobilisation	Méthode de mobilisation	Calendrier/ Échéance de début	Parties prenantes impliquées	Responsables
travaux sur le sous-projet	résultats, indicateurs de suivi	chantier et au niveau local) Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting)	démarrage des travaux En continu pendant les travaux de construction Au moins toutes les deux semaines	Mairie, Conseil Régional, bénéficiaires des sous-projets	sauvegardes et Techniques)
Réception technique de sous-projet	Fiche technique, résultats	Réunions techniques	Au plus tard quinze (15) jours après la fin des travaux	UGP, ANDE Mairie, Conseil Régional, bénéficiaires des sous-projets	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Première mise en exploitation du sous-projet	Directives sur la gestion, la maintenance	Regroupement communautaire	Au plus tard quinze (15) jours après la réception technique du sous-projet	Mairie, Région, préfectures, Conseil Régional, OP, OSC	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)
Suivi de l'exploitation du sous-projet	Indicateurs de suivi	Correspondance directe (par mail, par téléphone, reporting) Dialogue directe	Au plus tard trente (30) jours après la première mise en exploitation, tous les mois jusqu'à la fin du Projet	UGP, ANDE Mairie, Conseil Régional, bénéficiaires des sous-projets, communautés	UGP (responsables sauvegardes et Techniques)

Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

4.6. Examen des commentaires

Les commentaires collectés émanant des parties prenantes que ce soit sous forme d'écrit, par téléphone, par email ou par tout autre canal de communication à leur portée seront acheminés vers le responsable de la communication et de la mobilisation des parties prenantes de l'UGP. Ce responsable procédera au traitement de ces commentaires en les catégorisant et en les transférant aux responsables techniques et/ou administratives concernées qui procèdent à la formulation des réponses dans les meilleurs délais. Le responsable de la communication envoie les réponses aux parties prenantes concernées suivant la méthode la plus accessible à ces dernières.

Tous les commentaires parvenus à l'UGP seront enregistrés dans un registre des parties prenantes. Les réponses formulées devraient être approuvées par le Coordonnateur du Projet avant de les communiquer et retourner auprès de la partie prenante concernée.

Les plaintes et autres réclamations seront traitées par le mécanisme de gestion des réclamations (MGR) que le financement additionnel du Projet met en place lors de son implémentation ou de la mise en œuvre. (chapitre traitant le MGR).

4.7. Phases ultérieures du projet ;

Tel qu'il est indiqué dans la NES 10, le Projet est tenu d'informer pendant toute sa durée de vie, de manière adaptée à la culture locale et accessible toutes les parties prenantes touchées et les autres parties prenantes concernées, sur l'évolution, la performance environnementale et sociale, la mise en œuvre des mesures d'atténuation et la mise à disposition d'un mécanisme de gestion des réclamations.

Pendant toute la période de mise en œuvre du Projet et de son suivi et évaluation, toutes les parties prenantes seront informées de l'avancement des activités ainsi que des mises à jour sur la préparation des principaux sous-projets. Les parties prenantes du projet seront tenues informées au fur et à mesure du développement du projet, y compris des rapports sur la performance environnementale et sociale du projet et de la mise en œuvre du plan d'engagement des parties prenantes et du mécanisme de gestion des réclamations. Le PMPP devra aussi garantir l'intégration des préoccupations des Personnes affectées par le Projet (PAP) et autres Parties Prenantes dans la conception du projet et les instruments E&S. Le projet fera un rapport trimestriellement aux parties prenantes pendant la mise en œuvre du PMPP.

Les rapports produits par le Projet seront diffusés à travers le site web ou dans la page Facebook. Une version abrégée sera mise à disposition du public au niveau de chaque commune ou des sous projets implantés.

5. RESSOURCES ET RESPONSABILITÉS POUR LA MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITÉS DE MOBILISATION DES PARTIES PRENANTES

5.1. Ressources et budget

Les coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes comprennent l'organisation de réunions, des consultations publiques périodiques, des réunions de réflexion thématiques, des ateliers, des actions de renforcement de capacités, de l'édition et de diffusion de rapports.

D'une manière générale, ces coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. La mise en œuvre du PMPP nécessitera un budget estimatif à **194 700 000,00 FCFA soit 343 386,00** $ US.

Les détails de ce budget prévisionnel de la mise en œuvre sont consignés dans le tableau 13.

Tableau 13 : Budget de la mise en œuvre du PMPP

N°	Activités	Unités	Quantités	Coûts unitaires		Total	
				FCFA	$ US	FCFA	$ US
1	Atelier de présentation du PMPP auprès des parties prenantes	Région	10	5 000 000	8 818	50 000 000	88 183
2	Élaboration du plan de communication	Étude	1	10 000 000	17 637	10 000 000	17 637
3	Renforcement de capacité des parties prenantes en matière de suivi	Région	10	2 000 000	3 527	20 000 000	35 273
4	Publicité dans le journal/radio/TV	An	5	1 000 000	1 764	5 000 000	8 818
5	Réunions de consultation (lieux, impression, cahiers, casse-croûte, rafraîchissements, etc.)	Réunions	10	2 000 000	3 527	20 000 000	35 273

Official Use Only

6	Frais de prise en charge de transport des participants notamment les vulnérables	Nb participants	100	120 000	212	12 000 000	21 164
7	Mise en œuvre du MGR (développement des outils, formation des PP, mise en place du numéro vert, composante plaintes sensibles)	FF	1	25 000 000	44 092	25 000 000	44 092
8	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	An	5	1 000 000	1 764	5 000 000	8 818
9	Mise à jour PMPP et Suivi de la mobilisation des PP	An	5	2 000 000	3 527	10 000 000	17 637
10	Edition et diffusion des rapports sur la mobilisation du PMPP	An	5	1 000 000	1 764	5 000 000	8 818
11	Évaluation de la performance du PEPP	Étude	1	15 000 000	26 455	15 000 000	26 455
	Total					**177 000 000**	**312 169**
	Imprévus (10%)					**17 700 000**	**31 217**
	TOTAL GENERAL					**194 700 000**	**343 386**

Source : Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

5.2. Fonctions et responsabilités de gestion

La mise en œuvre du PMPP exige la mobilisation de ressources humaines dont les responsabilités sont données dans le tableau 14.

Tableau 14 : Équipe de gestion du PMPP au niveau national

N°	Personne de contact	Rôles et responsabilités	Contacts:
1	Unité de Coordination du Projet	• Coordonner et superviser la mise en œuvre et le Reporting du PMPP ; • Transmettre les coordonnées des personnes chargées de répondre aux commentaires ou aux questions sur le projet ou le processus de consultation, à savoir leur numéro de téléphone, adresse, courriel et fonction (ces personnes ne seront pas forcément les mêmes sur toute la durée du projet).	Nom et prénom : Dr OUATTARA Gniré Mariam Titre/Fonction : Coordonnatrice Résidence : Abidjan Mobile: +225 0504053158 e-Mail: gnirefr@yahoo.fr Nom et prénom : BATTO Oyourou Paul Alfred Titre/Fonction : Coordonnateur Adjoint Résidence : Abidjan Mobile: +225 0506227611 e-Mail: paulbatto@yahoo.fr

Official Use Only

2	Spécialiste Environnement Spécialiste Développement Social et Genre de l'UGP	Mettre en mise en œuvre du PMPP, sous la supervision des Coordonnateurs de l'UGP	Noms et prénoms : MAMADOU Amos Titres/Fonctions : Spécialiste Environnement Résidence : Abidjan Mobile: +225 0707260717 e-Mail: amosmamadou@yahoo.fr Noms et prénoms : YEO Mamadou Titres/Fonctions : Spécialiste Sauvegarde Sociale Résidence : Abidjan Mobile: +225 0707150112 e-Mail: mamadou2yeo@gmail.com
3	Responsable Administratif et Financier de l'UGP	Valider avec les coordonnateurs et confirmer l'établissement d'un budget suffisant pour la mobilisation des parties prenantes	Nom et prénom : KOFFI BOGLIN Yao Modeste Titre/Fonction : Spécialiste Gestion financière Résidence : Abidjan Mobile: +225 0707308697 e-Mail: boglinkoffi@gmail.com
4	Spécialiste en Passation des Marchés (SPM)	Élaborer les contrats avec les différents prestataires (contrats avec les radios et télévisions, agents communautaires, site Web, les consultants)	Nom et prénom : TEHE Guy Michel Titre/Fonction : Spécialiste Passation des marchés Résidence : Abidjan Mobile: +225 0748502460 e-Mail: teheguymichel@gmail.com
5	Spécialiste en Communication	Elaborer les TDRs, visuels, communiqués et de mettre en œuvre le Plan de communication, d'information et de sensibilisation en référence au PMPP ; • Chargé des Relations institutionnelles	Nom et prénom : TRAORE Yacouba Titre/Fonction : Spécialiste en communication Résidence : Abidjan Mobile: +225 0757277337 e-Mail: yacoutrya@yahoo.fr
6	Spécialiste en Suivi, évaluation et partage de	• Mettre en place une base de données des parties prenantes au niveau national et de registres des	Noms et prénoms : ASSOUAN Amon Brice Titres/Fonctions : Spécialiste Suivi - Évaluation

Official Use Only

	connaissances (Composante 3 du projet)	engagements au niveau départemental ; • Assurer le suivi-évaluation et le et partage de connaissances du PMPP	Résidences : Abidjan Mobiles: +225 0711097408 e-Mail: assouan_br@yahoo.fr Noms et prénoms : GNOUMOU Gilchrist Titres/Fonctions : Spécialiste Gestion des connaissances Résidences : Abidjan Mobile: +225 0716419824 e-Mail: gilcnoumou@gmail.com

Source : Source: Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

L'implication du Spécialiste en Développement social et Genre est requise pour toutes les tâches et tout au long de la mise en œuvre du projet.

6. MECANISME DE GESTION DES RECLAMATIONS

Un mécanisme de gestion des réclamations (MGR) est un système structuré de procédures et de processus permettant de recevoir, d'analyser et de résoudre efficacement les réclamations des parties prenantes (clients, usagers, communautés) liées à un projet ou service, en assurant transparence, impartialité, et un suivi jusqu'à la satisfaction, souvent via des canaux définis (formulaire, téléphone, ligne d'assistance) et des niveaux d'escalade (médiation, arbitrage). Un MGR efficient permet de transformer les difficultés en opportunités d'amélioration et de renforcement de la confiance.

6.1. Justification du Mécanisme de gestion des réclamations

Un Mécanisme de gestion des réclamations sera mis à la disposition de toutes les parties prenantes et même de tous les travailleurs directs et contractuels (et de leurs organisations, le cas échéant) pour exprimer leurs préoccupations d'ordre professionnel. Ces travailleurs seront informés de l'existence du Mécanisme de gestion des réclamations au moment de l'embauche et des mesures prises pour les protéger contre toutes représailles pour l'avoir utilisé. On veillera à faire en sorte que le système de gestion des réclamations soit facilement accessible à tous ».[5]

6.2. Objectif et principes directeurs du MGR

L'objectif principal est de s'assurer que les préoccupations et réclamations venant des communautés ou autres bénéficiaires soient écoutées, rapidement analysées et traitées dans le but d'en détecter les causes, de prendre des actions correctives et/ou préventives, et d'éviter une aggravation potentielle qui va au-delà du contrôle du projet.

Les principes directeurs du MGR sont :

[5] *Banque mondiale, CES (Version imprimée), Page 34*

Official Use Only

- Encourager l'expression des réclamations pour en tirer des leçons à capitaliser pour les interventions en cours et à venir ;
- Recevoir toutes les réclamations / doléances, même anonymes, quel que soit leur nature ;
- Traiter chaque réclamations/plaintes de manière équitable, conformément aux procédures décrites dans le document du MGR et dans les meilleurs délais pour renforcer la confiance des gens vis-à-vis du projet.
- Subsidiarité : traitement de toute plainte, si possible, au plus près de l'endroit où elle a été émise (ne traiter la plainte à un niveau supérieur que si ce traitement ne peut être fait à l'échelon inférieur) ;
- Respecter les fondamentaux ci-après pour que le MGR soit efficace, utilisé et inspire confiance :
  - ÷ *Accessibilité : le MGR doit être accessible à toutes les parties prenantes, surtout aux groupes vulnérables, marginalisés ou à ceux qui ne savent ni lire ou écrire ;*
  - ÷ *Participation : le succès et l'efficacité du MGR ne sont assurés que s'il est développé avec une forte participation des parties prenantes et pleinement intégré aux activités du projet ; o Pertinence et mise en contexte : le MGR doit être adapté au contexte local et être conforme aux structures de gouvernance locale ;*
  - ÷ *Sécurité : le MGR doit assurer que les personnes sont protégées et peuvent présenter une plainte/doléance, sans crainte de représailles de la part de quiconque ;*
  - ÷ *Confidentialité : le MGR doit assurer la sécurité et la protection des plaignants et des personnes concernées par les réclamations (i.e. limiter pour cela le nombre de personnes ayant accès aux informations sensibles) ;*
  - ÷ *Transparence : Informer clairement les usagers du MGR de la démarche à suivre pour y déposer les réclamations et des procédures relatives au traitement de plaintes.*

6.3. Importance et avantages du MGR

Le Mécanisme de gestion des réclamations sera proportionné à la nature et l'envergure du financement additionnel du projet et aux risques et effets que celui-ci pourrait présenter. Il sera conçu pour répondre rapidement aux préoccupations à travers un processus transparent et facile à comprendre qui prévoit un retour d'informations aux parties concernées dans une langue qu'elles comprennent, sans représailles, et qui fonctionnera de manière indépendante et objective.

Le Mécanisme de gestion des réclamations peut utiliser les systèmes d'examen des réclamations existants, à condition que ceux-ci soient conçus et appliqués correctement, qu'ils répondent rapidement aux réclamations et qu'ils soient facilement accessibles aux travailleurs du projet. Les mécanismes de gestion des réclamations existants peuvent être complétés au besoin par des dispositifs spécifiques au projet[6].

Ce mécanisme vise le renforcement de la responsabilisation du projet via deux fonctions :

- Résolution des problèmes via l'établissement d'un dialogue permanent entre le réclamateur et le projet afin de résoudre les difficultés à l'origine d'un recours sans imputer la responsabilité à un tiers ;
- Mettre en œuvre un examen de conformité permettant de déterminer si le projet est conforme ou non à ses documents cadres et au CES auquel il est assujetti.

Le Mécanisme de gestion des réclamations ne devra pas empêcher l'accès à d'autres moyens de recours judiciaire qui pourraient être prévus par la loi ou par des procédures d'arbitrage existantes ni se substituer aux mécanismes de gestion des réclamations établis par la voie de conventions collectives[7].

[6] *Banque mondiale, CES (Version imprimée), Page 34*

[6] *Banque mondiale, CES (Version imprimée), Page 34*

Official Use Only

6.4. Structures en charge du MGR

Les comités à mettre en place sont décrits dans le tableau 16.

Tableau 15 : Mécanisme de Gestion des Réclamations

Niveaux	Membres du Comité
Niveau des campements, quartiers ou villages	Chef du village, Président d'honneur ; Le Président ; Deux (2) représentants de la chefferie Deux (2) représentantes des femmes ; Deux (2) représentants des jeunes ; Un (1) représentant des réfugiés ; Un (1) représentant de chaque association importante du village ; Un (1) représentant de chaque groupe ethnique du village ; Un Point focal EAS/HS féminin pour les communautés d'accueil ; Un Point focal EAS/HS masculin pour les communautés d'accueil ; Un Point focal EAS/HS féminin pour les réfugiés ; Un Point focal EAS/HS masculin pour les réfugiés ; Toute personne ressource.
Niveau sous-préfectoral	÷ Le **Sous-préfet (Président)** ÷ **Le Conseiller Régional résident dans la sous-Préfecture** ÷ Un **représentant** de chacun des ministères suivants **: MINADERPV, MIER, MCNSLP, MIRAH, MSHPCMU, MENAET, MINETE, MFFE, MEPSFP, MINEF, MINHAS, MCF, MPJIPSC, MULCV ;** ÷ Un représentant du **CNJCI ;** ÷ Un représentant des réfugiés ; ÷ Un représentant du COSO : **ADC,** rapporteur ; ÷ Deux représentants des leaders chrétiens et des imams ; ÷ Un représentant des **Organisations de la Société Civile (OSC) ;** ÷ Un représentant de la **Cour royale** ou **Chefferie cantonale ;** ÷ **Les Chefferies villageoises ;** ÷ **Toute personne ressource.**
Niveau départemental	÷ Le **Préfet (Président);** ÷ Le **Conseiller Régional** résident ; ÷ Le Directeur départemental de chacun des ministères suivants **: MINADERPV, MIER, MCNSLP, MIRAH, MSHPCMU, MENAET, MINETE, MFFE, MEPSFP, MINEF, MINHAS, MCF, MPJIPSC, MULCV ;** ÷ Un représentant du **CNJCI ;** ÷ Un représentant du COSO : **Superviseur/e,** rapporteur ; ÷ Le relais du CCAK ; ÷ Deux représentants des leaders chrétiens et des imams ;

Official Use Only

	÷ Un représentant des **Organisations de la Société Civile (OSC) ;** ÷ Un représentant de la **CNRCT ;** ÷ **Toute personne ressource.**
Niveau régional	÷ Le **Sous-préfet (Président)** ÷ **Le Conseiller Régional résident dans la sous-Préfecture** ÷ Un **représentant** de chacun des ministères suivants **: MINADERPV, MIER, MCNSLP, MIRAH, MSHPCMU, MENAET, MINETE, MFFE, MEPSFP, MINEF, MINHAS, MCF, MPJIPSC, MULCV ;** ÷ Un représentant du **CNJCI ;** ÷ Un représentant du COSO : **ADC,** rapporteur ; ÷ Deux représentants des leaders chrétiens et des imams ; ÷ Un représentant des **Organisations de la Société Civile (OSC) ;** ÷ Un représentant de la **Cour royale** ou **Chefferie cantonale ;** ÷ **Les Chefferies villageoises ;** ÷ **Toute personne ressource.**
Niveau central (UGP)	÷ Le Coordonnateur ÷ Le Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre ÷ Le Spécialiste en Sauvegarde Environnementale ÷ Toutes autres personnes ressources au niveau de l'UGP.
Niveau national : Justice	÷ Juge ÷ Avocats ÷ Huissier ÷ Autres auxiliaires de justice

ource : Manuel du mécanisme de gestion des réclamations du projet parent, Mission d'élaboration du PMPP, Avril 2026

Official Use Only

Figure 2 : Mécanisme de gestion des réclamations

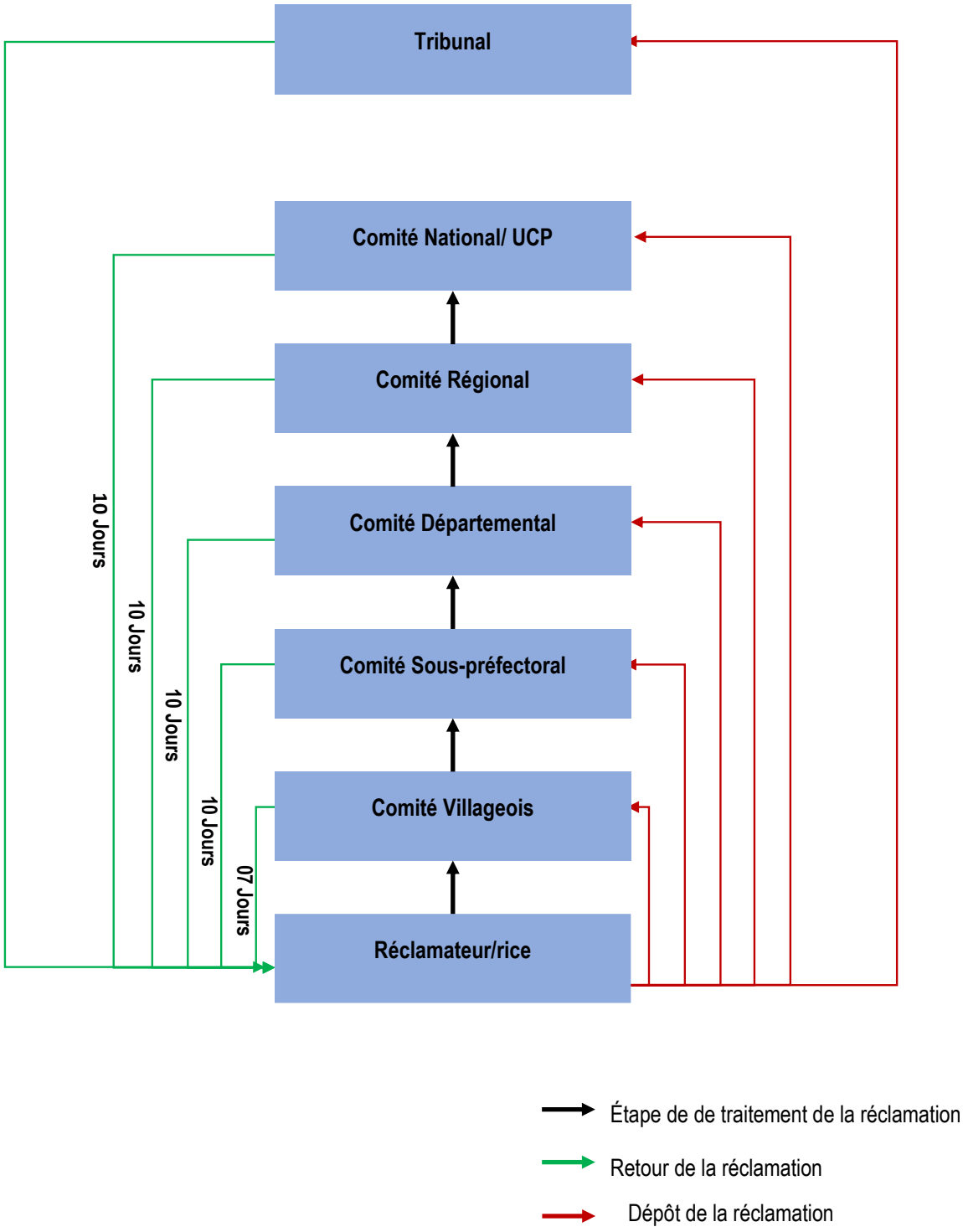

Official Use Only

6.5. Rôles de l'Unité de gestion du projet

L'une des principales missions de l'UGP est la coordination des activités du projet, la prévention et la gestion des éventuelles réclamations (plaintes, griefs, suggestions, recommandations, doléances et conflits) liés au projet qui requièrent une attention particulière. À cet effet, dans le cadre du MGR, l'UGP aura pour rôles :

- *d'assurer la mise en place des comités du MGR en lien avec les activités ;*
- *de veiller au bon fonctionnement des comités (renforcement de capacités, appui à l'inter-coordination, etc.) ;*
- *de recueillir les réclamations directement lorsqu'il est saisi, les traiter et transmettre celles qui paraient sensibles ou complexe au Comité de Pilotage ;*
- *de centraliser et archiver toutes les données liées au MGR et de soumettre les bilans d'activités au Comité de Pilotage.*

6.6. Les canaux et outils de saisine prévus par le MGR

Une réclamation, plainte, grief, suggestion, recommandation, doléance ou conflit émanant d'une partie prenante (un individuel ou groupes d'individus) est reçue par les points focaux du Projet au niveau des comités de gestion des réclamations (CGR).

Toute partie prenante, tout groupe d'individus, toute institution et toute personne souhaitant déclarer une situation dispose de plusieurs options pour le faire :

- Venir en personne à tout du MGR et remplir une fiche : une adresse physique dépôt sera communiquée aux parties prenantes ;
- Appeler par téléphone ;
- Adresser un message court par téléphone ;
- par courrier à adresser au Président du comité ;
- par courriel à adresser à une adresse mail standard ;
- sur le site web du Projet (ou celui du Projet COSO parent www.coso.ci)

Toutes les réclamations, plaintes, griefs, suggestions, recommandations et doléances seront recevables. Également, toutes les réclamations seront documentées, même les réclamations orales.

Les personnes vulnérables ou marginalisées (illettrées, ne pouvant pas se déplacer etc.) pourront déposer la plainte oralement en personne ou par téléphone en fournissant l'ensemble des données nécessaires (notamment les coordonnées et moyens de contact) au président du CGR de chaque niveau de règlement.

Les réclamations anonymes seront possibles et le MGR facilitera le moyen pour le faire. En effet, un numéro de téléphone (de préférence un numéro vert) sera communiqué par tous les moyens aux parties prenantes dans les zones d'intervention du projet pour permettre aux plaignants de déposer une plainte anonyme au sujet du projet, notamment pour les cas de VBG, corruption ou tentative de corruption, harcèlements divers, etc.

Un code identifiant sera attribué aux sujets anonymes et la procédure de traitement sera entamée confidentiellement dans le strict respect des droits du plaignant.

Official Use Only

6.7. Tri, catégorisation et examen de la recevabilité des réclamations : analyse de la réclamation

Les réclamations seront, dans un premier temps, triées en fonction des leurs motifs, des dates d'enregistrement, du lieu ou de tout autre critère. Les réclamations reçues et enregistrées dans les registres seront catégorisées en deux groupes : les réclamations sensibles et les réclamations non-sensibles.

<Les réclamations non-sensibles concerneraient notamment :

- le choix des sites,
- la sélection de sous-projets,
- la sélection de communautés ou de bénéficiaires,
- les réclamations portant sur la lourdeur et la multiplicité des démarches administratives ;
- les facteurs liés risques et impacts négatifs environnementaux et sociaux
- le processus de mise en œuvre des activités du projet ;
- le non-paiement des salaires des employés utilisés par les prestataires ou partenaires du projet, etc.

La recevabilité des autres réclamations liées au projet est entamée dès la phase de catégorisation (plainte sensible ou non) au niveau du Comité de Gestion des Réclamations pour valider la catégorisation des plaintes.

La catégorisation et la recevabilité de la plainte, après analyse préliminaire, seront effectuées de manière concertée entre les membres du comité. Si la plainte n'est pas recevable, elle sera rejetée et le plaignant en sera informé par écrit des raisons de cette décision. Le comité en question pourra orienter le réclamateur vers l'instance compétente à la résolution de la réclamation.

Si l'information n'est pas suffisante, le comité mènera une enquête pour recueillir des informations complémentaires pour traiter la plainte. Si l'information est suffisante pour qu'une solution soit mise en œuvre immédiatement, celle-ci sera adoptée via des ententes écrites entre le plaignant et le comité par le biais d'une décision documentée.

Quel que soit le type de plainte, l'UGP sera automatiquement informée dès réception de la plainte par les différents comités, suivra le processus de traitement, le bouclage et l'archivage du dossier.

6.8. Traitement des réclamations non-sensibles

Selon la gravité et l'ampleur d'une plainte reçue, le comité de gestion des réclamations discute avec le plaignant de la teneur de sa plainte et des mesures appropriées préconisées, et peut ainsi décider de renvoyer à un niveau supérieur en cas d'échec après analyse et de recherche de résolutions à l'amiable ou au cas où les prérogatives les dépassent ou si le plaignant fait appel. Dès réception d'une réclamation, un accusé de réception est remis au remis au réclamateur (annexe 1). En cas de non satisfaction du/ de la réclamateur /trice, une notification lui est remise pour contacter la deuxième instance (annexe 2).

Official Use Only

bleau 16 : Délais de traitement des réclamations

Etat, types et niveaux de traitement	Actions	Responsables	Délais maximum de traitement (en jours ouvrables)
Déclaration, enregistrement et Examen préliminaire	Réception et enregistrement de la réclamation au CGR	Secrétaire ou représentant	1
Tri et traitement	Examen préliminaire, classement et constitution du dossier de réclamation	Comité de Gestion des réclamations niveau 1 (CGR1)	1
Vérification et investigation au niveau villageois, campement ou quartier (Niveau 1)	Séance avec le plaignant et le Comité de gestion des réclamations de niveau 1	CGR1	7
	Séance avec le plaignant et le CGP de 1ère instance	CGR1	7
	Préparation et rédaction de la décision de 1ère instance	CGR1	7
	Mise en place de la décision de 1ère instance	CGR1	10
	Formulation d'une appellation en cas de désaccord	Secrétaire ou représentant du CGR1 et plaignant	15[8]
Vérification et investigation niveau communal ou sous-préfectoral (Niveau 2)	Séance avec le plaignant et le Comité de Gestion des réclamations de 2ème instance	CGR2	10
	Délibération par le Comité de Gestion des réclamations de 2ème instance	CGR2	7
	Mise en place de la décision de la 1ère instance Suivi de la mise en place des décisions	CGR2	10 15

[8] *à partir de la notification de la résolution de 1ère instance*

Official Use Only

Etat, types et niveaux de traitement	Actions	Responsables	Délais maximum de traitement (en jours ouvrables)
	Formulation d'une appellation en cas de désaccord du plaignant	CGR2	15[9]
Traitement niveau départemental (Niveau 3)	Séance avec le plaignant et le Comité de Gestion des réclamations de niveau 3 (CGP)	CGR3	10
	Délibération par le Comité de niveau 3	CGR3	2
	Suivre la mise en place des décisions en cas d'accord	CGR3	15
	Formulation d'une appellation en cas de désaccord du plaignant	Secrétaire ou représentant CGR3	15[10]
Traitement niveau régional (Niveau 4)	Séance avec le plaignant et le Comité de Gestion des réclamations de niveau 4 (CGR4)	CGR4	10
	Délibération par le Comité de niveau 4	CGR4	2
	Suivre la mise en place des décisions en cas d'accord	CGRP4	15
	Formulation d'une appellation en cas de désaccord du plaignant	Secrétaire ou représentant CGR4	15[11]
Traitement au niveau central (Niveau 5)	Préparation du dossier par le Spécialiste en Sauvegarde Sociale et le Spécialiste en Genre de l'UGP	UGP	5
	Délibération par le Comité de 3ème instance	UGP et Comité de Pilotage	7

[9] *à partir de la notification de la résolution de niveau 2*
[10] *à partir de la notification de la résolution de niveau 3*
[11] *à partir de la notification de la résolution de niveau 3*

Official Use Only

Etat, types et niveaux de traitement	Actions	Responsables	Délais maximum de traitement (en jours ouvrables)
	Suivre la mise en place des décisions	UGP et Comité de Pilotage	20
Suivi & clôture	Clôturer le cas de réclamation	Comité respectif	15

6.9. Réclamations sensibles

Une réclamation de nature sensible porte habituellement sur des cas de corruption, d'exploitation ou d'abus sexuel, de harcèlement sexuel, de faute grave ou de négligence professionnelle ayant entrainé une blessure grave ou mort de personne. Compte tenu des risques associés au fait de soulever des questions sensibles, il est indispensable de concevoir un MGR qui rassure les personnes plaignantes qu'elles peuvent le faire en toute sécurité. La Banque mondiale préconise une approche centrée sur la survivante. En assurant les usagers que les réclamations de nature sensible seront traitées de façon confidentielle et sans représailles de la part de l'organisation, il est possible de garantir aux personnes plaignantes un certain degré de protection. Tout comme la précédente voie, il est important que les bénéficiaires finaux, directs ou indirects soient éduqués et sensibilisés à comment utiliser le MGR. Cela inclut donc, selon la Note de bonnes pratiques de la Banque Mondiale *Lutter contre l'exploitation et les abus sexuels ainsi que le harcèlement sexuel dans le cadre du financement de projets d'investissement comportant de grands travaux de génie civil*, les termes de violences basées sur le genre, d'exploitation et d'abus sexuel, de mariages des enfants, de viol, de harcèlement sexuel en milieu professionnel et de prostitution se définissant comme indiqué plus haut.

6.10. Options pour réclamer

Porter plainte peut se faire selon les modes suivants :

- Boîtes à suggestion accessible à tous dans les communautés où les bénéficiaires peuvent déposer des réclamations anonymes ou connues selon leur choix formulée par écrit ;
- Une heure par semaine est réservée aux bénéficiaires qui désirent se rendre au bureau d'une organisation[12] et faire part de leurs « inquiétudes » ; une femme, membre de la communauté, peut également être formée pour recevoir ce type de réclamations et être disponible à un créneau accordé.
- Un numéro de téléphone (de préférence un numéro vert) où les bénéficiaires peuvent appeler pour déposer une plainte anonyme ou non anonyme (selon leur choix) au sujet du projet.
- Une période est réservée à la fin de chaque assemblée communautaire pour permettre aux bénéficiaires de faire part de leurs inquiétudes et réclamations au personnel local, de préférence en privé dans le cas des autres réclamations sensibles ;

[12] *Une organisation peut être identifiée pour recevoir les plaintes dites sensibles. Elle sera alors formée sur les principes directeurs en matière d'EAS / HS.*

Official Use Only

- Toutes ces voies de dénonciations doivent être discutées avec les communautés concernées afin d'identifier celles qui leurs conviennent le plus. Une attention particulière sera accordée aux femmes, filles et personnes vivant avec un handicap, etc.
- Au cas où la réclamation est faite de façon anonyme, il est important pour le/la plaignant/e de donner le maximum d'information afin de faciliter les investigations sans que l'on ait besoin de revenir vers elle/lui.
- Toute personne qui signale un cas d'exploitation ou d'abus sexuels ou autres, en agissant de bonne foi, ou qui a coopéré dans le cadre d'une enquête sur des actes d'exploitation ou d'abus sexuels, de violences sexuelles présumés, bénéficiera de la protection si nécessaire.

6.11. Les comités de traitement des plaintes sensibles

Le présent mécanisme de gestion des réclamations dites « Sensibles » prévoit deux (2) Comités de Réception des Plaintes, le où la spécialiste social et genre (SSG) de l'UGP a un rôle essentiel et l'autre pour le personnel des prestataires.

Un troisième comité, le comité éthique, traitera les réclamations liées à la corruption ou à d'autres réclamations de nature similaire.

- ***Un Comité de gestion des réclamations sensibles au niveau de l'UGP :***
  - ÷ Le spécialiste social et genre de l'UGP
  - ÷ Une ONG locale en charge de la réception des réclamations au niveau de la communauté spécialisée dans la VBG.
- ***Un Comité de gestion des réclamations sensibles au niveau des Prestataires (pour le cas d'un sous-traitant (et son personnel) pour le cas dans le domaine du travail. Ce comité sera composé de :***
  - ÷ Le chef de chantier o Une ONG locale en charge de la réception des réclamations au niveau de la communauté spécialisée dans la VBG.
- ***Un Comité éthique au niveau de l'UGP pour les réclamations liées à la corruption ou à d'autres réclamations sensibles similaires :***
  - ÷ *Le coordonnateur du projet ;*
  - ÷ *Le Spécialiste social et genre du projet ;*
  - ÷ *La/le facilitateur de la communauté de provenance de la plainte -le cas échéant ;*
  - ÷ *Une ONG locale à base communautaire avec une expertise avérée en VBG sera identifiée et formée sur l'EAS / HS par un/une expert, un cabinet ou une ONG avec des compétences vérifiés en matière de VBG selon les standards de la Banque mondiale et ses principes directeurs, le MGR ainsi le que le système de référencement afin de faciliter l'accomplissement des tâches suivantes :*
- ***Sensibilisation des populations sur les MGR ainsi que les voies de dénonciations des réclamations / Réception et enregistrement des réclamations EAS / HS***
- ***Participation aux réunions du comité éthique afin d'assurer que les actions sont prises conformément aux principes directeurs de VBG et la protection des intérêts des survivants,***
- ***Accompagnement des survivant-e-s dans le processus de prise en charge etc.***

Une plainte peut se faire selon les voies orales et/ ou écrites. Dans le cas d'une plainte orale ou verbale, la personne qui la reçoit doit recueillir les informations ci-dessous et par la suite remplir la fiche de plainte disponible auprès de l'ONG locale.

Official Use Only

Il est important de collecter les informations suivantes afin de permettre des investigations *si telle est la volonté du/ de la plaignant-e*. Pour le/la survivant-e

- ÷ Âge
- ÷ Sexe
- ÷ Lieu de l'incident
- ÷ Forme de violence reportée
- ÷ Lien avec le projet (dans les propos de la survivante)
- ÷ Services de prise en charge auxquels elle est référencée suite à sa plainte.

De façon séparée et sécurisée, l'opérateur du MGR enregistrera le consentement de la survivante à saisir le MGR et participer à la vérification et, éventuellement, la façon sécurisée de la recontacter. En dehors de l'ONG locale VBG, le/la plaignant-e- a le choix de dénoncer une situation à n'importe lequel des membres de l'UGP, cela au regard du critère de confiance ou contacter la structure de prise en charge des VBG la plus proche. Il est indispensable que le comité de réception de plainte informe, dans le cas de plainte/dénonciation non anonyme d'EAS/HS, que des informations soient données sur les services de prise en charge et fournissant des informations sur comment y accéder, sur base de la cartographie des services et protocoles de référencement des violences sexuelles qui devront être établis par le projet et encourager la victime à y aller afin de prévenir l'infection au VIH/SIDA, les grossesses indésirées, les infections sexuellement transmissibles et autres conséquences.

6.12. Délai et feedback après la dénonciation des réclamations dites sensibles

Le comité, après le premier tri, fera une communication au/ à la plaignant-e- dans les quinze (15) jours ouvrables suivants la dénonciation sur la suite donnée à la plainte (non fondée, fondée et action sera prise, transmise aux autorités judiciaires pour enquête etc.).

Une seconde communication est faite au plaignant-e- quinze (15) jours après pour l'informer des mesures prises (résultat de l'enquête préliminaire, etc.).

Une troisième communication suivra dans les 15 jours après la seconde pour informer sur les résultats et recommandations finaux de l'enquête menée.

Toute communication relative à une plainte doit être faite de manière confidentielle et sécurisée.

6.13. Réponse à un cas d'exploitation et abus sexuel / harcèlement sexuel (EAS / HS)

La personne qui reçoit la plainte d'EAS/HS par exemple, une femme membre de la communauté formée et autorisée à le faire, la/le spécialiste sociale et genre de l'UGP, un/une membre d'une ONG locale chargée de recevoir les plaintes, ou le chef du chantier ou représentant/e HSE de l'entreprise, documente les détails éléments de base sur la plainte, y compris par exemple le type d'incident présumé (exploitation sexuelle, abus sexuel ou harcèlement sexuel), le sexe et l'âge de la personne qui a subi l'EAS/HS, le lien présumé au projet, selon les propos du/de la plaignante, et les référencements faits vers les services de prise en charge. Il est essentiel qu'en documentant et en répondant à l'allégation, l'identité de la survivante présumée et de l'auteur présumé reste confidentielle et que la sécurité de la survivante soit priorisée.

Dès que la personne désignée par le Projet ou l'entreprise reçoit une allégation d'EAS/HS ou qu'elle en est informée, le protocole de réponse en matière d'EAS/HS accordé doit être appliqué. Cela inclut (1) l'application de processus éthiques et sûrs pour enquêter sur l'allégation et y répondre et (2) l'orientation comprend orienter la survivante vers des prestataires de services compétents identifiés à l'avance en matière

d'EAS/HS dans divers domaines, notamment la santé et les services médicaux le soutien psychosocial et l'hébergement. Les prestataires de services relatifs à l'EAS/HS doivent accompagner la survivante tout au long du processus et jouent peuvent jouer un rôle essentiel en les informant de l'avancement de l'évolution de la gestion de plainte de la planification de sa sécurité, en particulier lorsque des sanctions sont envisagées ou seront bientôt appliquées. Le rôle des prestataires de services se limitera à l'appui aux survivantes, selon leur mandat. Cela comprendra la prise en charge psychosociale, médicale et légale. Les prestataires de services recevront les référencements et confirmeront d'avoir reçu l'individu confidentiellement et selon de protocoles préétablis.

Les personnes membres des comités des réclamations sensibles chargés de vérifier le lien de la plainte avec le projet doivent faire preuve de discrétion, de bonne probité morale et doivent être formés sur les principes directeurs en matière d'EAS/HS avant le début de leurs investigations. Suite à la vérification faite par le comité, il relève de la responsabilité de l'employeur du staff impliqué de prendre les sanctions administratives pertinents, selon le code de conduite du projet et la législation pertinent (voir section suivante).

6.14. Mesures disciplinaires

Mesures visant les membres du personnel des entreprises de mise en œuvre des activités du projet

En fonction de la véracité des allégations des cas d'EAS/HS concernant des membres du personnel du projet, les sanctions disciplinaires et administratives suivantes pourront s'appliquer au coupable des faits conformément au code de conduite.

En plus de ces sanctions disciplinaires et administratives, des poursuites pénales peuvent être engagées selon le choix du/de la survivant-e et/ou du cadre légal en vigueur en la matière en Côte d'Ivoire.

Mesures en cas d'infraction aux dispositions du présent MGR par des collaborateurs externes (consultants, sociétés contractantes, etc.)

Si des actes d'EAS /HS concernent des collaborateurs, le projet prendra des mesures au cas par cas. S'il est avéré que les actes ont eu lieu, le projet sera habilité à prendre les mesures ci-après :

- ÷ Cessation immédiate de la relation contractuelle (pour les personnes relevant d'un accord qui ne leur confère pas le statut de membres du personnel ou d'un autre accord de collaboration) et cela en conformité avec le cadre légal national et du code de conduite ;
- ÷ Lorsqu'il est avéré que des personnes ont participé à des actes d'exploitation ou d'abus sexuels, de fraude, de harcèlement sexuel, de mariage des enfants, les ont encouragés ou tolérés, une mention sera inscrite dans les registres du projet afin d'empêcher ces personnes de se porter candidates à de futures offres et d'avoir d'autres relations contractuelles avec celui-ci.

Indicateurs de suivi du MGR des réclamations sensibles

Les projets ont un rôle important à jouer pour maintenir des espaces sanctuarisés permettant aux femmes et aux enfants de relater leur expérience de la violence. Il convient de noter que l'accroissement du nombre de cas déclarés par un projet n'est pas nécessairement synonyme d'augmentation de l'incidence de l'EAS/HS ; il peut aussi être le reflet de l'amélioration des mécanismes de notification en toute sécurité et confidentialité, et de l'intérêt accru pour les services de soutien aux survivants/es de VBG.

Official Use Only

Ces indicateurs concernent :

- ***Données globales sur le nombre de cas :***
  - ÷ Nombre de cas d'EAS/HS reçus/transmis par le mécanisme de gestion des réclamations, ventilés par âge et par sexe ;
  - ÷ Nombre de dossiers ouverts, et durée moyenne depuis leur enregistrement ; et nombre d'affaires closes, et durée moyenne de l'instance.
- ***Un mécanisme approprié pour gérer les réclamations pour EAS/HS est en place et fonctionnel***
- ***Confidentialité absolue du traitement de la plainte et de la survivante/survivant respectée***
- ***Délais de traitement respectés***

Official Use Only

Figure 3 : Mécanisme de gestion des plaintes sensibles EASHS

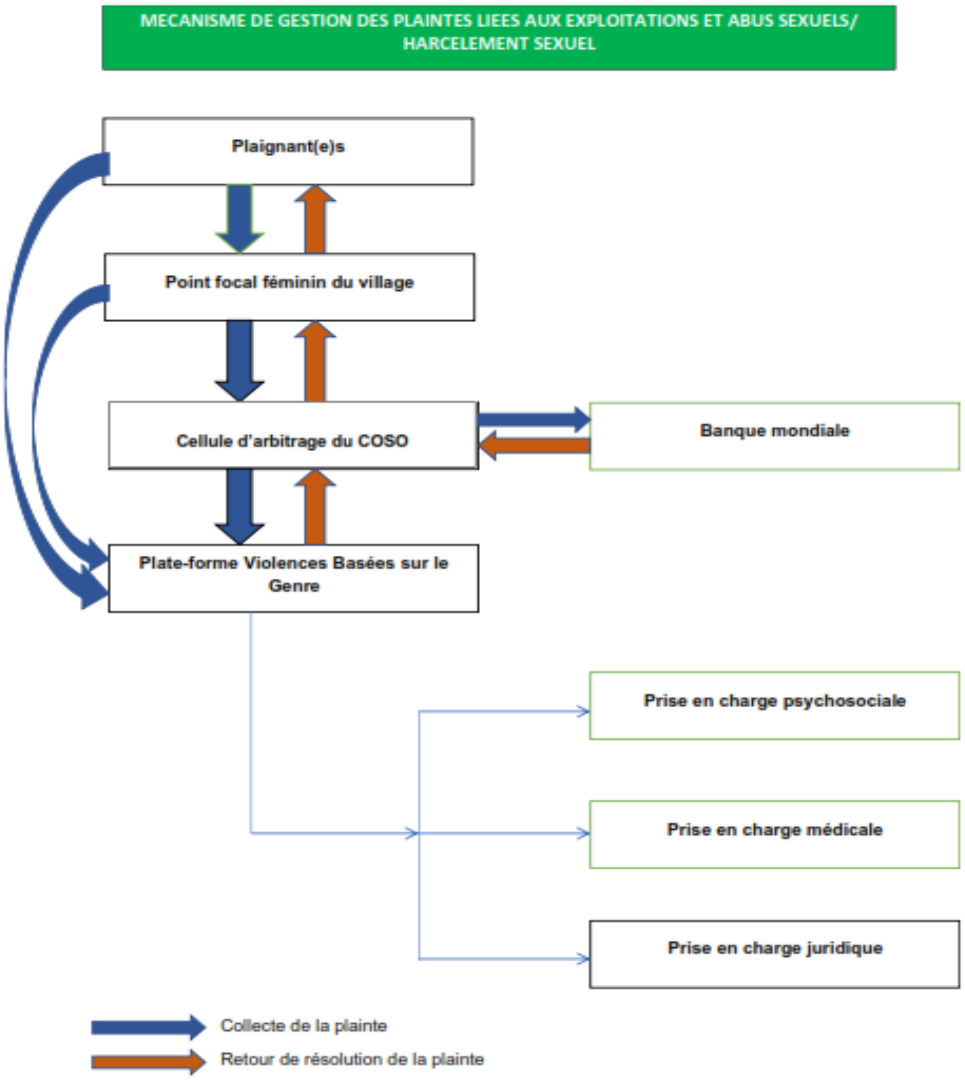

6.15. Clôture et archivage de la réclamation

L'archivage des bases de données du MGR se fera au niveau de l'UGP. Le projet mettra en place un système d'archivage physique et électronique pour le classement des réclamations reçues et traitées. Le projet

Official Use Only

établira une base de données qui capitalisera l'ensemble des réclamations et doléances reçues et traitées dans le cadre du projet. L'unité de mise en œuvre du projet assurera la capitalisation générale et la gestion de la base de données centrale ainsi que le suivi global du traitement des réclamations. Par conséquent, chaque Comité de Gestion des réclamations établira des rapports mensuels sur la situation des réclamations relatives au projet (nombre de réclamations reçues, catégories, cas résolus, retours d'information vis-à-vis des réclamants, etc), qu'il transmettra à l'Unité de Coordination du Projet (UGP).

Le registre des réclamations (cf. Annexe III) est un document de synthèse élaboré trimestriellement par le président de chaque comité. Le rapport renseigne sur les éléments suivants : nombre de réclamations enregistrées au cours de la période, résumé synthétique des types de plaintes, nombre de réclamations traitées, nombre de réclamations non traitées, avec des explications à l'appui. Les plaignants seront informés de au moins une fois par mois de l'avancement et du détail de traitement de leurs réclamations.

6.16. Évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre MGR

Une évaluation de la satisfaction des populations sur la mise en œuvre du MGR sera réalisée à partir de l'application eMGR. En plus, une évaluation totale sera réalisée pour apprécier le fonctionnement du MGR et si possible proposer des mesures correctives.

Cette évaluation sera faite par enquête auprès des bénéficiaires (1 à 3% des bénéficiaires selon un échantillonnage aléatoire) par la cellule de coordination. Les résultats de ces enquêtes seront publiés et partagés par les acteurs.

6.17. Diffusion de l'information sur le MGR

Les procédures prévues par le Mécanisme de gestion des réclamations (MGR) feront l'objet d'une large diffusion auprès de toutes les parties prenantes interpellées par le Projet. L'information portera notamment sur les points suivants : (i) pourquoi le MGR ; (ii) l'importance et les avantages du MGR ; (iii) les objectifs visés par le MGR ; (iv) les structures en charge du MGR ; (v) les canaux et outils de saisine prévus par le MGR ; (v) les délais de traitement des réclamations ; (vi) les recours et voies d'appel prévus.

Le Président du comité ou son représentant à chaque niveau doit communiquer à chaque occasion opportune de l'existence d'un mécanisme de gestion des réclamations et encourager la population potentiellement impactée par la mise en œuvre du projet à y recourir.

Les informations seront diffusées à tous les niveaux aux fins de permettre aux éventuels plaignants de bien connaitre les procédures du MGR pour les utiliser en cas de besoin. Le numéro de téléphone, les adresses postales et courriel du Projet seront rendus publics. Concernant spécifiquement les réclamations relatives à l'EAS / HS et qui portent notamment sur le harcèlement sexuel, le travail sexuel, les pratiques religieuses et les traditions néfastes, les inégalités de genre liées à l'utilisation de la terre et des ressources naturelles, le spécialiste Sauvegarde Sociale et Genre du Projet en rapport avec le chargé de communication se chargera de diffuser les informations nécessaires.

La diffusion de l'information s'étendra aux zones d'intervention du projet et à ses bénéficiaires finaux (populations, organisations communautaires, projets de développement, société civile, autorités administratives déconcentrées, collectivités territoriales, secteur privé local, etc.). Les séances de diffusion seront combinées à la diffusion du Plan de Mobilisation des Parties Prenantes (PMPP). Le Projet expliquera clairement la procédure de mise en œuvre du MGR, les rôles et les responsabilités respectifs. Les canaux de communication (médias, relais communautaires, cadres locaux de gestion des conflits, etc.) disponibles et adaptés au contexte seront utilisés pour passer le message en tenant compte des restrictions en termes

Official Use Only

de rassemblement et de distanciation sociale. Des supports de communication seront produits pour diffuser l'information en tenant compte des niveaux de formation et d'éducation des parties prenantes ciblées pour faciliter la perception de l'information quel que soit le niveau de la cible.

Les supports seront dans un lieu accessible sous une forme et dans une langue qui soit accessibles au public. La mise à disposition des informations au public utilisera notamment le canal des radios communautaires et la presse locale. Par ailleurs, l'information sera affichée dans les préfectures, sous-préfectures, les conseils régionaux et communes concernées de sorte que toute personne puisse la consulter.

Les séances d'animations radios communautaires et télévisions seront privilégiées et régulièrement tenues pour informer les communautés et autres parties prenantes concernées. Le Projet utilisera aussi des plaquettes de présentation et des affichages.

Une campagne de communication pour informer les bénéficiaires du projet ainsi que le personnel de mise en œuvre terrain du mécanisme de gestion des réclamations sera organisée et financée par le projet. Des supports d'informations, d'éducation et de communication pour le changement de comportement seront élaborés en français et en langues locales tout en tenant compte de l'âge, du sexe et du niveau de scolarité des bénéficiaires si nécessaire. En outre, l'UGP a l'obligation dans les 24 heures suivant la connaissance d'un cas de EAS / HS d'informer la Banque mondiale en spécifiant les informations suivantes par tous moyens :

÷ Type d'EAS / HS
÷ Lieu de l'incident
÷ Sexe et âge du/de la survirant (e)
÷ Service de prise en charge dont a bénéficié le/la survivante
÷ Actions futures

En aucun cas, les détails de l'incident ne seront communiqués à la Banque mondiale ni à d'autres membres de l'UGP ou aux autres parties prenantes du projet. La protection de l'identité de la victime sera assurée à tout moment. Le schéma ci-après fait une synthèse du MGR proposé et sera finalisé au cours de la mise en œuvre du projet.

Le processus doit reposer sur des principes fondamentaux de confidentialité, d'impartialité, de transparence et d'accessibilité pour toutes les parties prenantes.

Official Use Only

Figure 4: Logigramme du mécanisme de gestion des réclamations

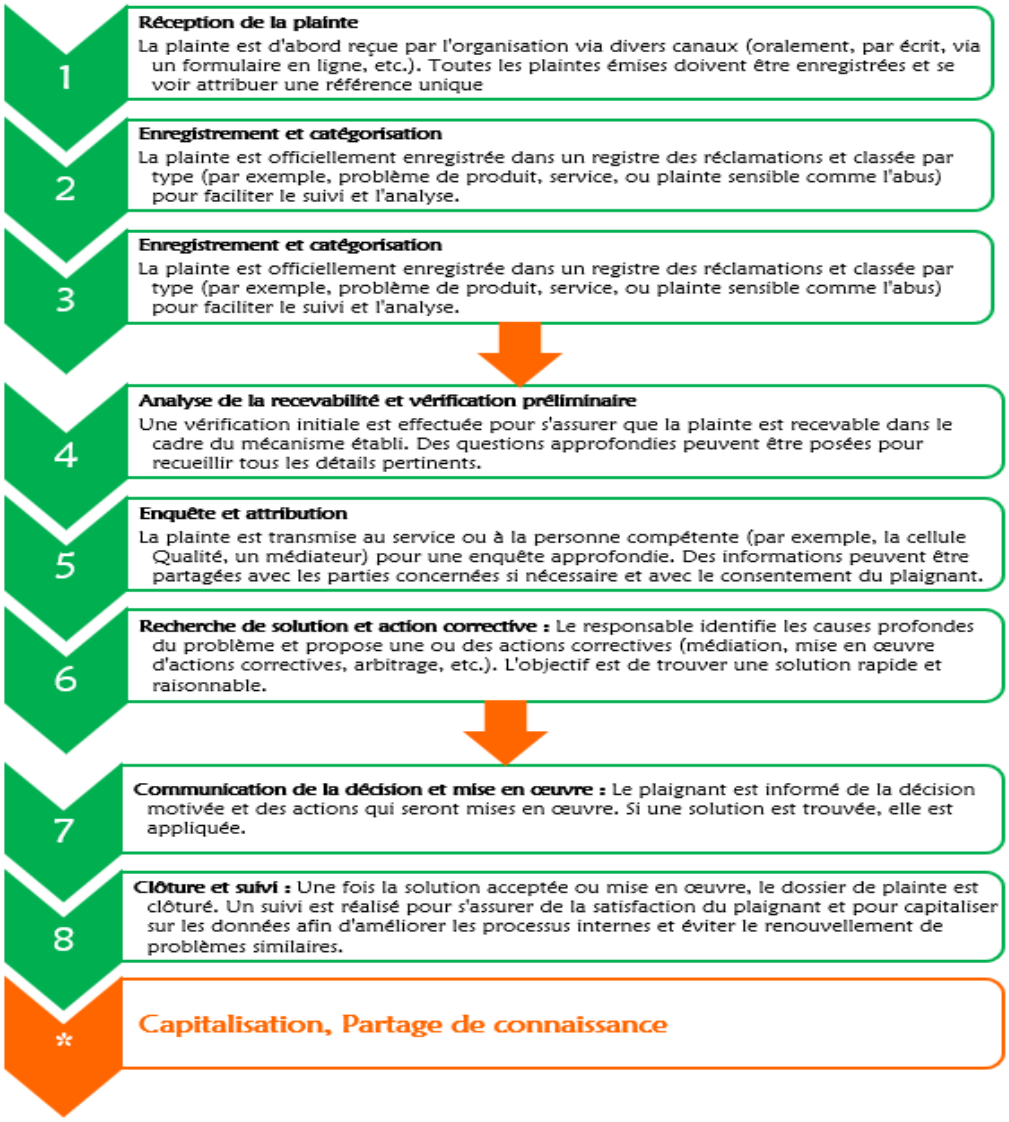

Source : Manuel du mécanisme de gestion des réclamations du projet parent

6.18. Fonctionnement du MGR du projet parent

Le MGR du projet parent est structuré autour de cinq (5) instances de résolution des réclamations avec des délais de traitement précis. Ce sont les niveaux :

- Village/ localité (7 jours) ;
- Sous-préfecture (10 jours) ;
- Département (10 jours) ;
- Région (10 jours) ;, et ;
- National (10 jours) ;.

Official Use Only

Excepté les comités villageois, les autres comités ont pour rapporteur, un agent du projet. C'est alors celui-ci qui collecte la plupart des réclamations et engage les membres du comité à la résolution.
Bien que les réclamations soient régulièrement traitées, leur résolution peine parfois à se dénouer lorsqu'il s'agit de réclamations liées à une question pécunière.
Le MGR, au fil du temps, est en train de se faire connaître avec la résolution des réclamtions mais aussi par la sensibilisation ocntinue pendant les rencontres ad'hoc avec les parties prenantes en plus des communications réalisées par les radios de proxilmité partenaires du projet .

6.19. Ressources et responsabilités pour la mise en œuvre des activités de mobilisation

Les coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes comprennent l'organisation de réunions, des consultations publiques périodiques, des réunions de réflexion thématiques, des ateliers, des actions de renforcement de capacités, de l'édition et de diffusion de rapports. D'une manière générale, ces coûts relatifs à la mobilisation des parties prenantes seront directement intégrés dans le budget de gestion du projet. Une mise à jour du PMPP pourra être effectuée en cours de projet en cas de modification des activités du projet impliquant de nouvelles parties prenantes. La provision prévue au budget pourra être utilisée à cet effet.

Official Use Only

7. Prise en compte des questions sanitaires en cas d'épidémies ou de pandémies

En cas de survivance de cas d'épidémies ou de pandémies, Ainsi, une personne qualifiée dans l'UGP, comme le Spécialiste en Sauvegarde Sociale et Genre, devrait être désignée comme point de contact pour traiter les questions relatives à une épidémie ou une pandémie survenant durant la phase de mise en œuvre du projet. Le spécialiste peut être responsable de coordonner la préparation du site et s'assurer que les mesures prises sont communiquées aux travailleurs, à ceux qui entrent sur le site et à la communauté locale. Si ces mesures impliquent le confinement total ou partiel de la population, les activités d'engagement de parties prenantes qui impliquent un contact physique devraient être mises en pause.

En termes de moyens de communication, les moyens virtuels devraient être employés : téléphone, Internet, WhatsApp. Les activités de communication du projet pourraient également appuyer les régions, préfectures, les sous-préfectures ou les collectivités territoriales dans la diffusion de l'information sanitaire et, si possible, expliquer les conséquences que ces mesures ont sur la mise en œuvre du projet.

8. Suivi et établissement des rapports

8.1. Participation des différents acteurs concernés aux activités de suivi

L'UGP garantit la participation des parties prenantes aux activités de suivi du projet ou des impacts qui lui sont associés. Dans le cadre du financement additionnel du Projet parent, les parties prenantes (notamment les populations riveraines, les bénéficiaires, les autorités locales) participeront aux programmes de suivi et d'ERC (évitement, réduction/atténuation, compensation) risques et impacts potentiels négatifs E&S du projet, notamment ceux contenus dans les instruments de sauvegardes (PMPP, EIES /PAR, PAES, PGES-chantier, Plan d'urgence, etc) via des campagnes de sensibilisation et d'information organisées par les entreprises et le Projet.

Ces parties prenantes feront partie de comités locaux de suivi au sein desquels les entreprises et l'Unité de Gestion du Projet (UGP) :

- restitueront l'état d'avancement des activités du projet ;
- feront l'état de mise en œuvre des mesures de sauvegardes y compris la situation de gestion des réclamations ;
- exposeront sur les difficultés rencontrées et échangerons sur les pistes de résolutions et d'amélioration avec les parties prenantes ;
- échangeront avec les parties prenantes sur les préoccupations et attentes des populations locales ;
- définiront les perspectives d'amélioration avec les parties prenantes.

Les activités de ces comités seront notifiées dans les rapports de suivi du projet.

Les indicateurs suivants seront utilisés pour suivre et évaluer l'efficacité des activités d'engagement des parties prenantes :

- Nombre de réclamations reçues par chaque instance du MGR ;
- Nombre de réclamations ouvertes au cours du mois ;
- Nombre de réclamations en suspens à la fin de chaque mois ;
- Nombre de réclamations recevables/irrecevables ;
- Nombre de séances de médiation tenues dans chacune des instances du MGR ;

Official Use Only

- Nombre de femmes et des jeunes ayant introduit des réclamations auprès des structures chargées des réclamations ;
- Le niveau de formation des agents ;
- Nombre de publications couvrant le projet dans les médias (archivés dans le Press-book du Projet)
- Nombre d'activités de dissémination ou de diffusion sur le MGR ;
- Nombre de formations réalisées pour les parties prenantes ;
- % de personnes formées sur le MGR ;
- % de personnes sensibilisées sur le MGR, y compris sa composante EAS / HS, par rapport au nombre de parties prenantes ;
- % de femmes et de jeunes formées sur le MGR, y compris sa composante EAS / HS ;
- Le nombre de formations axées sur le MGR ;
- Délai moyen de réponse à compter de la réception de la plainte ;
- Durée moyenne de résolution de la plainte selon les niveaux (village, sous-préfecture, département, régional et national) ;
- Nombre de réclamations résolues par rapport au nombre de réclamations reçues ;
- Nombre de réclamations non réglées selon les niveaux ;
- Nombre de recours en justice après non-satisfaction de la plainte ;
- Nombre de solution (décision rendue) objet de PV ;
- Nombre de solution mise en œuvre.

Le PMPP sera mis à jour semestriellement pendant la phase de construction et annuellement pendant la phase d'exploitation.

8.2. Rapports aux groupes de parties prenantes

Les résultats des activités de mobilisation des parties prenantes seront communiqués tant aux différents acteurs concernés qu'aux groupes élargis de parties prenantes dans les formes et selon les calendriers établis dans les sections précédentes. Les rapports établis à cet effet s'appuieront sur les mêmes sources de communication que celles prévues pour les notifications aux différents acteurs concernés. L'existence du mécanisme de gestion des réclamations sera rappelée de façon systématique aux parties prenantes.

8.3. Renforcement des capacités

Le renforcement des capacités des points focaux et des comités au niveau quartiers ou villages, communal ou sous-préfectoral, préfectoral, régional et central est nécessaire pour permettre une meilleure efficacité du MGR. Par conséquent, le FA du Projet formera les membres des comités de gestion des réclamations à chaque niveau (local, départemental et régional) comprenant :

- **Tenue d'un journal de bord pour s'assurer que les plaignants reçoivent une fiche de dépôt comprenant :**
  - ÷ *le numéro de référence de sa plainte ;*
  - ÷ *la date de dépôt de la réclamation ;*
  - ÷ *la personne (niveau) qui a reçu la réclamation et/ou la réclamation est imputée pour examen.*
  - ÷ *Installation des points focaux et élaboration d'un répertoire renfermant toutes les informations utiles.*
- **Formation des parties prenantes aussi bien au niveau central qu'au niveau local sur les réclamations sensibles ;**

Official Use Only

Dans le cadre de la formation, il est nécessaire de prévoir des outils, tel qu'un guide résumant les procédures du MGR et l'acquisition et distribution de kits (registre, modèle de PV, carnets, fiche d'évaluation, documentation, stylos, etc.).

En outre les activités de renforcement de capacités dans les domaines suivants devront être considérées :

- ÷ *Méthodologies de participation inclusives qui prennent en compte la dimension genre (femmes), des personnes handicapées et des personnes à faibles revenus ;*
- ÷ *Évaluation qualitative de l'engagement social dans la mise en œuvre des sous-projets ;*
- ÷ *Santé et sécurité pour les travailleurs et pour les communautés ;*
- ÷ *Préparation et intervention en cas de crise ou de situation d'urgence ;*
- ÷ *Atténuation des risques d'EAS / HS ;*
- ÷ *Gestion de projet (Comptabilité, gestion financière, suivi-évaluation) ;*
- ÷ *Cohésion sociale et recherche de la paix ;*
- ÷ *Protection de l'environnement ;*
- ÷ *Bonnes pratiques agricoles et gestion des pesticides ;*
- ÷ *Prévention des risques d'EAS/HS et VCE ;*
- ÷ *Législation du travail en la matière en Côte d'Ivoire ;*
- ÷ *Gestion de réclamations effective et transparente*

8.4. Rapport

Un rapport trimestriel illustré de suivi interne des activités de consultation de 15 pages maximum, consolidant les informations données dans les rapports mensuels et en présentant une analyse en termes d'efficacité des actions entreprises, d'enseignements à tirer, et d'actions correctives éventuelles.

CONCLUSION

Le Plan de Mobilisation des Parties Prenantes constitue l'un des outils indispensables du volet social de la mise en œuvre des projets. Le présent document est élaboré dans le cadre de la soumission du Projet au financement de la Banque mondiale. Le document a été élaboré suivant une approche participative globale. Il s'agit d'un document souple et pratique qui va évoluer au cours de la mise en œuvre du projet pour prendre en compte les besoins de mobilisation et de participation des parties prenantes dont les actions vont apporter une plus-value à la mise en œuvre et à l'atteinte des objectifs du projet. Ce sont entre autres : i) l'inclusivité sociale dans les zones du projet, ii) le fonctionnement du mécanisme de gestion des plaintes et sa diffusion aux populations locales, bénéficiaires et aux autorités locales iii) ainsi que l'application de la stratégie de mobilisation.

La mise en œuvre du PMPP nécessitera un budget estimatif à **194 700 000 FCFA soit 343 386** $ US.

Official Use Only

ANNEXE I : ACCUSÉ DE RÉCEPTION D'UNE RÉCLAMATION DE PLAINTES NON SENSIBLES

ACCUSE DE RECEPTION DE RÉCLAMATION

N° d'enregistrement : ……

Réclamation reçue le ……à……

Nom et prénoms du plaignant : ……

Demeurant à (localité) :……Sous-Préfecture : ……

Téléphone : …… Adresse : ……

Objet de la réclamation : ……

……

Pour le Comité (à préciser)

Nom, Prénoms, Fonction, Téléphone et Signature

ANNEXE II : NOTIFICATION AU PLAIGNANT DE LA DÉCISION DU COMITÉ DE PREMIÈRE INSTANCE DE PLAINTES NON SENSIBLES

Notification au plaignant de la décision du Comité de première instance

Numéro de plainte

Date

Nom du plaignant(e)

Contre

Objet de la plainte [*brève description*]

La signature du plaignant n'implique pas son accord avec la décision rendue. Le/la plaignant est informé de son droit de présenter un appel auprès du Comité de 2ème instance.

Une copie de la décision signée par les membres du comité est fournie au plaignant avec cette notification.

Moi, _____ (le plaignant) confirme qu'on m'a informé de mon droit de présenter un appel et que j'ai bien reçue la copie du PV de la décision du Comité de 1ère instance.

Official Use Only

Nom du plaignant

Signature

Nom du membre chargé de la notification

Signature

Official Use Only

ANNEXE III : CANEVAS DE REGISTRE DE PLAINTES

Le Conseil Coton Anacarde Karité
Le Conseil de Régulation, de Suivi et de Développement des Filières Coton, Anacarde et Karité

COSO Projet de cohésion sociale des régions Nord du Golfe de Guinée
Côte d'Ivoire

REGISTRE DES RÉCLAMATIONS

N° ENREGISTREMENT	DATE DE DEPOT DE LA RÉCLAMATION	NOM ET PRENOMS DU RECLAMATEUR/ TRICE	PROJET, NOM ET PRENOMS DU MIS/E EN CAUSE	OBJET / MOTIF	RECEVABILITE OUI / NON SI NON JUSTIFICATIFS	SOLUTION CONSENSUELLE	DATE DE CLOTURE OU RENVOI A L'INSTANCE SUPERIEURE

Official Use Only

ANNEXE IV. : PHOTOS D'ILLUSTRATION DE CONSULTATIONS DES PARTIES PRENANTES

ANNEXE IV.I : photos d'illustration de consultations des communautés d'accueil et des réfugiés de la région de la Bagoué

- Région de la Bagoué, département de Tengrela, sous-préfecture de Débété, localité de Ganan

Consultations des communautés d'accueil	Consultations des réfugiés
Consultations VBG Hommes et garçons	Consultations VBG Femmes et filles

Source : Mission d'élaboration PMPP COSO, avril 2026

ANNEXE IV.II : photos d'illustration de consultations des communautés d'accueil et des réfugiés de la région du Tchologo

- Région du Tchologo, département de Ouangolodougou, Sous-préfecture de Kaouara, localité de Zanaplédougou

Official Use Only

Consultations des communautés d'accueil	Consultations des réfugiés
Consultations VBG Hommes et garçons	Consultations VBG Femmes et filles

Source : Mission d'élaboration PMPP COSO, avril 2026

- Région du Tchologo, département de Ouangolodougou, Sous-préfecture de Toumoukoro, localité de Toumoukoro

Consultations des communautés d'accueil	Consultations des réfugiés
Consultations VBG Hommes et garçons	Consultations VBG Femmes et filles

Official Use Only

ANNEXE IV.III : photos d'illustration de consultations des communautés d'accueil et des refugies de la région du Bounkani

- Région du Bounkani, département de Téhini, Sous-préfecture de Téhini, localité de Goré-Saga

Consultations des communautés d'accueil	Consultations des réfugiés
Consultations VBG Hommes et garçons	Consultations VBG Femmes et filles

Source : Mission d'élaboration PMPP COSO, avril 2026

Official Use Only

- Région du Bounkani, département de Doropo, Sous-préfecture de Danoa, localité de Sagba

Consultations des communautés d'accueil	Consultations des réfugiés
Consultations VBG Hommes et garçons	Consultations VBG Femmes et filles

Official Use Only

- Région du Bounkani, département de Bouna, Sous-préfecture de Bouna, localité de Vonkoro

Consultations des communautés d'accueil	Consultations des réfugiés
Consultations VBG Hommes et garçons	Consultations VBG Femmes et filles

ANNEXE V. : PROCES-VERBAUX ET LISTES DE PRESENCE DE CONSULTATIONS DES COMMUNAUTES D'ACCUEIL ET DES REFUGIES

PV et Listes de présence de la BAGOUE_TENGRELA_DEBETE_GANAN

PV 1 BAGOUE_TENGRELA_DEBETE_GANAN FOCUS GROUP HÔTES

PV 2 BAGOUE_TENGRELA_DEBETE_GANAN FOCUS GROUP REFUGIES

PV 3 BAGOUE_TENGRELA_DEBETE_GANAN FOCUS GROUP VBG HOMMES

PV 4 BAGOUE_TENGRELA_DEBETE_N'GANA FOCUS GROUP VBG FEMMES

Official Use Only

PV et Listes de présence de TCHOLOGO_OUANGOLO_KAOUARA_ZANAPLEDOUGOU

PV 1 TCHOLOGO_OUANGOLO_KAOUARA_ZANAPLEDOUGOU HÔTES

PV 2_TCHOLOGO_OUANGOLO_KAOUARA_ZANAPLEDOUGOU REFUGIES

PV 3_TCHOLOGO_OUANGOLO_KAOUARA_ZANAPLEDOUGOU VBG HOMMES

PV 4_TCHOLOGO_OUANGOLO_KAOUARA_ZANAPLEDOUGOU VBG FEMMES

PV et Listes de présence de TCHOLOGO_OUANGOLO_TOUMOUKORO_TOUMOUKORO

PV 1_TCHOLOGO_OUANGOLO_TOUMOUKORO_TOUMOUKORO HÔTES

PV 2_TCHOLOGO_OUANGOLO_TOUMOUKORO_TOUMOUKORO HÔTES

PV 3_TCHOLOGO_OUANGOLO_TOUMOUKORO_TOUMOUKORO VBG FEMMES

PV 4_TCHOLOGO_OUANGOLO_TOUMOUKORO_TOUMOUKORO VBG HOMMES

PV et Listes de présence de BOUNKANI_BOUNA_BOUNA_VONKORO

PV 1_BOUNKANI_BOUNA_BOUNA_VONKORO HÔTES

PV 2_BOUNKANI_BOUNA_BOUNA_VONKORO REFUGIES

Official Use Only

PV 3_BOUNKANI_BOUNA_BOUNA_VONKORO VBG HOMMES

PV 4_BOUNKANI_BOUNA_BOUNA_VONKORO VBG FEMMES

PV et Listes de présence de BOUNKANI_DOROPO_DANOA_SAGBA

PV 1_BOUNKANI_DOROPO_DANOA_SAGBA HÔTES

PV 2_BOUNKANI_DOROPO_DANOA_SAGBA REFUGIES

PV 3_BOUNKANI_DOROPO_DANOA_SAGBA VBG HOMMES

PV 4_BOUNKANI_DOROPO_DANOA_SAGBA VBG FEMMES

PV et Listes de présence de BOUNKANI_TEHINI_TEHINI_GORE-SAGA

PV 1_BOUNKANI_ TEHINI_TEHINI_GORE-SAGA HÔTES

PV 2_BOUNKANI_ TEHINI_TEHINI_GORE-SAGA REFUGIES

PV 3_BOUNKANI_ TEHINI_TEHINI_GORE-SAGA VBG HOMMES

PV 4_BOUNKANI_ TEHINI_TEHINI_GORE-SAGA VBG FEMMES HÔTES

PV 5_BOUNKANI_ TEHINI_TEHINI_GORE-SAGA VBG FEMMES REFUGIES

Official Use Only